



BUDGET PRIMITIF

RAPPORT DE
PRÉSENTATION

2024

métropole
GrandNancy

SOMMAIRE

1 LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF

1.1	LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	9
1.2	L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2024	12
1.3	LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	14
1.4	LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	17
1.5	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	22
1.6	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	28
1.7	LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT	29

2 LES MOYENS DÉDIÉS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

2.1	MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	32
2.2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	52
2.3	SERVICES ET INFRASTRUCTURES	63
2.4	CULTURE, SPORT ET VIE SOCIALE	78
2.5	RESSOURCES	89



Fête d'automne au parc Sainte-Marie à Nancy

Si le rapport de présentation du budget primitif de la métropole constitue un « objet » formel pour une grande majorité des Grands Nancéiennes et des Grands Nancéiens, il n'en marque pas moins une **étape clé dans la déclinaison des politiques publiques** qui influent sur leur vie quotidienne, depuis les transports en commun à l'éclairage public en passant par l'entretien de la voirie, la propreté, la sécurité ou le développement de la vie culturelle, sportive et festive de notre territoire.

Ce budget 2024 incarne **une ambition forte, celle de mener à bien le projet de transformation métropolitaine** engagé en 2020. Passé le cap de la mi-mandat, cette mutation profonde du territoire se matérialise aujourd'hui fortement à travers les rues, les quartiers et les communes du Grand Nancy, en réponse aux besoins et aux aspirations de leurs habitants.

Dans le sillage du nouveau trolleybus dont les grands travaux s'achèveront en fin d'année, **c'est un vaste ensemble de projets qui se verront concrétisés en 2024**, à l'image de la plantation de plus de 300 nouveaux arbres et de la requalification de nombreux espaces publics, du déploiement de 1 000 points de collecte de bio-déchets à travers l'agglomération, de l'extension du réseau de pistes cyclables qui continue de tisser sa toile, du lancement des assises de la vie étudiante ou encore de l'engagement d'un pacte local des solidarités en direction des plus démunis.

Ces quelques exemples illustrent la densité et la variété de l'action métropolitaine, qu'il s'agisse de mobilités durables, d'urbanisme apaisé, d'habitat inclusif, de gestion économe des ressources ou d'attractivité économique. Elles s'inscrivent dans des stratégies construites avec les forces vives du territoire – Plan Métropolitain des Mobilités, Plan Climat Air Énergie Territorial, feuille de route économique, etc. – qui visent à **concilier l'urgence du quotidien au temps long de la planification**.

Pour autant, ces politiques publiques s'inscrivent dans **un contexte financier particulièrement tendu pour la Métropole du Grand Nancy**. Aux impacts de la crise sanitaire se conjuguent en effet l'explosion des dépenses énergétiques (passées de 8 M€ en 2021 à 16 M€ en 2023) ainsi qu'une inflation inédite depuis 40 ans, qui voient les dépenses de la collectivité progresser de + 5 % à + 20 % et ses recettes stagner.

Comme la plupart des collectivités territoriales françaises, cet « **effet ciseaux** » impacte le Grand Nancy et ses 20 communes, forts de leurs mécanismes de solidarité patiemment construits, tel que récemment le **Pacte Financier et Fiscal** qui entrera en 2024 dans sa seconde année d'exercice.

Dans ce contexte, les orientations budgétaires présentées en décembre 2023 ont identifié **4 leviers pour faire face à la dégradation de la situation financière**.

Le **premier levier** qui trouve sa traduction dans ce budget 2024 est la poursuite des recherches d'**économies sur le fonctionnement** de l'institution. À ce titre, les efforts consentis depuis le début de la mandature se poursuivront l'année à venir, avec une économie supplémentaire de 3,3 M€, et ce tout en déclinant une première série de mesures

visant à améliorer le pouvoir d'achat des agentes et agents du service public métropolitain.

Ces efforts en fonctionnement se conjuguent à **une inflexion donnée aux dépenses d'investissement** : c'est le **second levier**, qui se traduit par l'étalement dans le temps de certaines opérations programmées et par une rationalisation des dépenses d'équipements courantes.

Troisième levier, l'optimisation des recettes, avec une approche offensive pour « aller chercher » davantage de subventions et démultiplier les partenariats en appui aux projets métropolitains, à l'instar du Pacte avec le Département de Meurthe-et-Moselle adopté fin 2023 et qui se traduira par un soutien renforcé du conseil départemental auprès du Grand Nancy dès 2024.

Toutefois, **ces efforts conjugués ne permettent pas à eux seuls d'assurer la poursuite des chantiers engagés, la continuité d'un service public de qualité en direction des Grands Nancéiennes et des Grands Nancéiens, ainsi que le maintien d'une trajectoire financière soutenable**.

Aussi, le recours au **quatrième levier** que constitue **l'augmentation de la fiscalité** directe sera activé en 2024. L'évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant de 8,81 à 9,65% permettra ainsi de dégager un produit supplémentaire de 5 M€ et de préserver la capacité financière à agir pour l'avenir (avec un taux d'épargne nette supérieur à 3 % et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans).

Si **cette augmentation de la fiscalité reste mesurée comparativement à celle opérée par d'autres métropoles françaises** (dont certaines ont vu leurs taux progresser jusqu'à + 300 % ces dernières années), elle ne s'inscrit pas moins dans un contexte sensible pour les contribuables grands nancéiens, durement éprouvés par les crises successives.

Aussi, cet exercice budgétaire ne fera l'économie ni de l'explication et de la pédagogie auprès des contribuables grands nancéiens, ni du **combat que l'exécutif métropolitain entend continuer à mener en direction de l'État pour que les collectivités disposent des moyens nécessaires** à l'exercice de leurs compétences.

Aussi, la trajectoire tracée par ce budget primitif et déclinée dans ce rapport de présentation pour chacune des politiques publiques métropolitaines traduit à la fois :

- **Une ambition de transformation intacte** pour inscrire notre Métropole dans les grands défis écologiques et sociaux de son époque et permettre l'émancipation des Grands Nancéiennes et des Grands Nancéiens ;
- **Une gestion rigoureuse et maîtrisée des deniers publics**, qui permet de concilier l'urgence de transformation sans dégrader le service public ni obérer les capacités financières de la Métropole pour l'avenir.



Festival « Amours d'été » au Skatepark à Nancy

1

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF

1.1

LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la Métropole est constitué de l'agrégation du budget principal et de 8 budgets annexes pour la gestion de politiques publiques spécifiques, en particulier l'eau, l'assainissement, les déchets et les transports.

L'adoption du budget primitif (BP), au début du mois de février, ne permet pas d'inclure une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur. En conséquence, ce budget primitif fera l'objet d'une modification substantielle liée à la reprise des résultats 2023 lors de l'adoption du « budget supplémentaire » (BS).

Ainsi, pour l'exercice 2024, il est prévu une dépense totale de 884 M€, tous budgets confondus, dont 697 M€ de dépenses réelles (soit une progression de 2,5 %), tandis qu'en recettes (hors emprunts nouveaux), tous budgets confondus, le montant est prévu à hauteur de 722 M€, dont 535 M€ en recettes réelles. Le montant des nouveaux emprunts est estimé à 162 M€.

Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Les prévisions de dépenses et de recettes sont ventilées entre les 9 budgets gérés par la Métropole, selon la répartition ci-après :

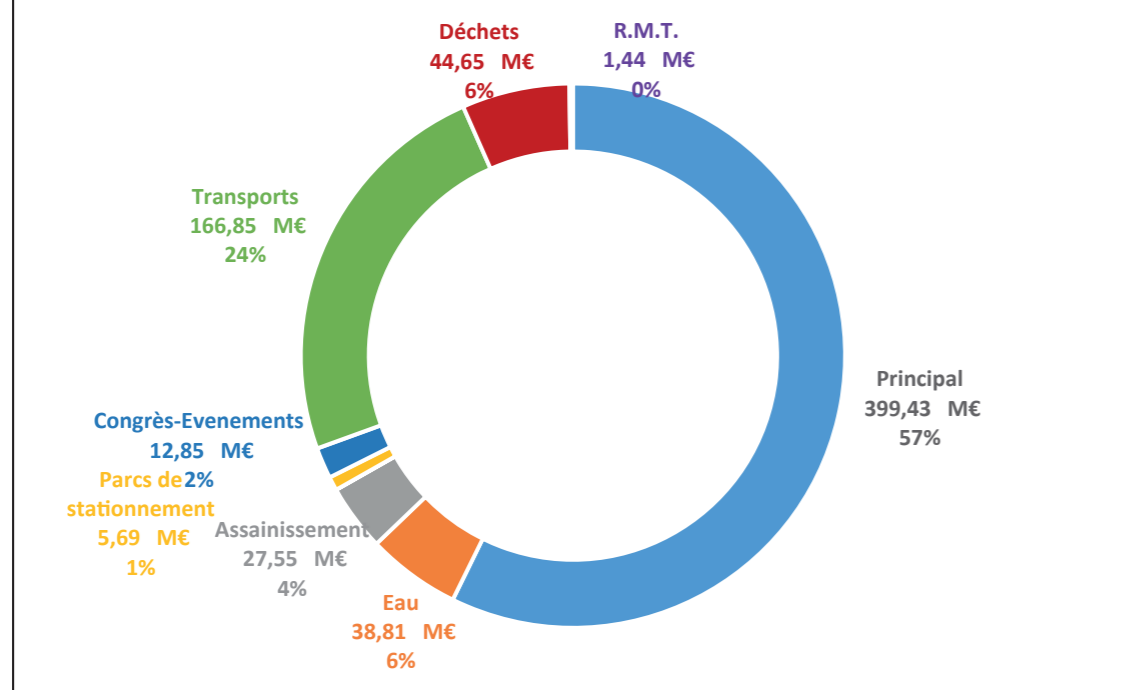
BUDGETS	CATEGORIE	REEL	ORDRE	TOTAL
TOUS BUDGETS	Dépenses	697 278 469	187 090 599	884 369 068
	Fonctionnement	424 557 461	105 023 819	529 581 280
	Investissement	272 721 008	82 066 780	354 787 788
	Recettes	697 278 469	187 090 599	884 369 068
	Fonctionnement	509 245 790	20 335 490	529 581 280
	Investissement	188 032 679	166 755 109	354 787 788
Principal	Dépenses	399 425 702	121 682 118	521 107 820
	Fonctionnement	250 667 549	60 249 598	310 917 147
	Investissement	148 758 153	61 432 520	210 190 673
	Recettes	399 425 702	121 682 118	521 107 820
	Fonctionnement	297 198 417	13 718 730	310 917 147
	Investissement	102 227 285	107 963 388	210 190 673
Eau	Dépenses	38 811 329	13 880 389	52 691 718
	Fonctionnement	24 821 774	11 500 389	36 322 163
	Investissement	13 989 555	2 380 000	16 369 555
	Recettes	38 811 329	13 880 389	52 691 718
	Fonctionnement	35 382 163	940 000	36 322 163
	Investissement	3 429 166	12 940 389	16 369 555
Assainissement	Dépenses	27 553 957	8 142 000	35 695 957
	Fonctionnement	17 984 957	6 455 720	24 440 677
	Investissement	9 569 000	1 686 280	11 255 280
	Recettes	27 553 957	8 142 000	35 695 957
	Fonctionnement	23 229 397	1 211 280	24 440 677
	Investissement	4 324 560	6 930 720	11 255 280

BUDGETS	CATEGORIE	REEL	ORDRE	TOTAL
S.P.A.N.C	Dépenses	4 610		4 610
	Fonctionnement	4 610		4 610
	Recettes	4 610		4 610
	Fonctionnement	4 610		4 610
R.M.T.	Dépenses	1 442 100	979 660	2 421 760
	Fonctionnement	238 600	877 530	1 116 130
	Investissement	1 203 500	102 130	1 305 630
	Recettes	1 442 100	979 660	2 421 760
	Fonctionnement	1 057 000	59 130	1 116 130
	Investissement	385 100	920 530	1 305 630
Parcs de stationnement	Dépenses	5 689 427	2 148 200	7 837 627
	Fonctionnement	2 550 427	2 102 100	4 652 527
	Investissement	3 139 000	46 100	3 185 100
	Recettes	5 689 427	2 148 200	7 837 627
	Fonctionnement	4 606 427	46 100	4 652 527
	Investissement	1 083 000	2 102 100	3 185 100
Congrès-Evenements	Dépenses	12 846 550	5 763 000	18 609 550
	Fonctionnement	4 185 050	3 646 500	7 831 550
	Investissement	8 661 500	2 116 500	10 778 000
	Recettes	12 846 550	5 763 000	18 609 550
	Fonctionnement	7 831 550		7 831 550
	Investissement	5 015 000	5 763 000	10 778 000
Transports	Dépenses	166 854 326	31 254 010	198 108 336
	Fonctionnement	87 700 826	17 900 080	105 600 906
	Investissement	79 153 500	13 353 930	92 507 430
	Recettes	166 854 326	31 254 010	198 108 336
	Fonctionnement	101 246 976	4 353 930	105 600 906
	Investissement	65 607 350	26 900 080	92 507 430
Déchets	Dépenses	44 650 469	3 241 221	47 891 690
	Fonctionnement	36 403 669	2 291 901	38 695 570
	Investissement	8 246 800	949 320	9 196 120
	Recettes	44 650 469	3 241 221	47 891 690
	Fonctionnement	38 689 250	6 320	38 695 570
	Investissement	5 961 219	3 234 901	9 196 120

Le volume de chaque budget dans les dépenses totales de la Métropole met en évidence que le budget principal regroupe près de 2/3 des dépenses, le budget annexe des transports près d'1/4 des dépenses, et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des déchets constitue les 3 autres principaux budgets.



Graphique : La répartition des dépenses réelles de la Métropole par budget (principal et annexes)



Le **budget principal** représente 399,4 M€ de dépenses, soit 57 % du total et est équilibré par le produit de la fiscalité directe ainsi que par les dotations de l'État.



Balade au fil de l'eau organisée par la Maison du Vélo

Le **budget annexe transports** créé au 1^{er} janvier 2013 est valorisé à hauteur de 166,8 M€ de dépenses, soit 24 % de la dépense totale, et progresse ainsi de près de 2 points par rapport en 2023 (pour rappel, il représentait près de 22 %). Ce budget est principalement financé par le produit du versement mobilités (VM). Ce budget annexe bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal de 14,2 M€, afin de pouvoir soutenir le déploiement du Plan métropolitain des mobilités (P2M) ayant vocation à rénover le réseau de transports en commun et à favoriser le développement des mobilités douces.

Le **budget annexe déchets ménagers** a été créé au 1^{er} janvier 2021. Financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), il s'agit d'un service public administratif obéissant aux règles et au plan comptable de l'instruction comptable M57. Il est valorisé à hauteur de 44,6 M € et représente 6 % du total.

Le **budget annexe de l'eau** totalise 38,8 M€ de mouvements budgétaires en dépenses (6 % du total). S'agissant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial), ce budget est équilibré par ses propres recettes, pour l'essentiel le produit de la vente d'eau.

Le **budget annexe de l'assainissement** est valorisé à hauteur de 27,5 M€ (4 % du total) et bénéficie du produit de la redevance d'assainissement, augmenté dans les mêmes proportions que la fourniture d'eau, et d'une contribution versée par le budget principal en contrepartie de l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement d'eaux usées lorsque le réseau n'est pas totalement séparatif. Le **budget annexe congrès et événements** a été créé initialement en 2010 pour constater les flux budgétaires de la construction et de l'exploitation du Centre de Congrès Prouvé. Son périmètre a été étendu en 2015 avec l'intégration des flux du Parc des expositions, en cohérence avec les prérogatives dévolues à la SPL « Grand Nancy Congrès et Événements », désormais dénommée « Destination Nancy », chargée de valoriser les deux équipements. Le montant des dépenses s'élève à 12,8 M€, soit 1 % du total. Ce budget annexe bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal de 6,9 M€ compte tenu d'une part du coût important de l'annuité de dette relative à l'emprunt mobilisé pour la construction de l'équipement et d'autre part, des contraintes de service public imposées au délégataire qui lui sont compensées par le budget annexe.

Le **budget annexe Parcs de stationnement**, créé en 2007, constate la gestion financière des parkings Saint-Léon, Thiers, Kennedy, Pichon, les Deux Rives et République - Centre de Congrès Prouvé gérés en régie directe. Le budget pour l'exercice 2024, pour un montant total de 5,69 M€, bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal de 1,33 M€ compte tenu des investissements importants consentis pour ces équipements métropolitains (une subvention cependant plus modeste qu'au BP 2023 ; elle était alors de 1,4 M€).



Parking Thiers à Nancy

Le **budget annexe du Réseau métropolitain de télécommunications (RMT)** est valorisé à hauteur de 1,44 M€. Créé en 2001, il enregistre dans une comptabilité spécifique le produit des locations de fibres inactivées.

Le **budget du Service public de l'assainissement non-collectif (SPANC)** a été créé en 2006 en application de la loi sur l'Eau qui a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonomes. Les charges du service, soit 4 610 €, sont couvertes par les usagers de l'assainissement non collectif, comme c'est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.

1.2

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2024



L'équilibre général du budget primitif pour l'exercice 2024, présenté dans les tableaux ci-après, est établi dans les conditions suivantes.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 509,2 M€ qui permettent de financer 424,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement ; le solde de la section de fonctionnement dégage une épargne brute de 84,7 M€.

Le remboursement du capital de la dette est fixé à 68,3 M€ en 2024, ce qui permet d'obtenir une épargne nette de 16,3 M€.

En section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement est estimé à 203,9 M€ dont 64,6 M€ de dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisition (EMA) et 139,3 M€ de crédits de paiement pour 2024 dans le cadre des autorisations de programmes (AP).

Afin de financer ces investissements, en plus de l'épargne nette, 10 M€ de fonds propres sont mobilisés (dont 7,8 M€ issus du FCTVA et 2,2 M€ de taxe d'aménagement) et 15,6 M€ de subventions perçues auprès de tiers (en particulier d'autres établissements publics).

Ainsi, considérant ces montants, il est prévu de mobiliser, au plus, un volume de 162,3 M€ d'emprunts nouveaux en 2024 ; ce montant constitue, cependant, la somme maximale qui pourrait être mobilisée si l'ensemble des dépenses d'équipements étaient effectivement réalisées.

TOUS BUDGETS	BP 2023	BP 2024
Section de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	406,9	424,6
Charges de gestion (hors frais financiers)	301,2	304,0
<i>dont charges de gestion hors fluides (011, 65)</i>	178,2	183,4
<i>dont fluides</i>	18,7	12,1
<i>dont participations obligatoires</i>	21,3	23,0
<i>dont frais de personnel (012)</i>	83,0	85,4
Frais financiers des emprunts (66)	15,6	20,8
Reversements de fiscalité (014)	69,1	69,4
<i>dont DSM, AC, FPIC</i>	53,7	54
<i>dont autres reversements</i>	15,4	15,4
Dépenses exceptionnelles (67)	1,1	1,2
Provisions (68)	0,1	0,3
Mouvements interbudgets (<i>hors subventions d'équilibre</i>)	5,6	6,4
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	14,2	22,5

Recettes de fonctionnement	482,5	509,2
Fiscalité (73)	300,2	315,1
<i>dont TF et TH résidences secondaires</i>	41,3	46,9
<i>dont compensation TH résidences principales</i>	107,4	109,7
<i>dont CFE</i>	27,5	29
<i>dont TEOM</i>	29,5	30,8
<i>dont VM</i>	67,5	68,7
<i>dont CVAE, TASCUM, IFER</i>	24,06	26,58
<i>dont divers</i>	3,0	3,4
Dotations, participations, compensations (74)	59,9	59,2
<i>dont DGF</i>	37,5	37,2
<i>dont autres compensations fiscales (CFE, TFPB...)</i>	5,3	5,3
<i>dont autres participations, dotations</i>	15,7	15,3
<i>dont FCTVA</i>	1,4	1,4
Recettes tarifaires et domaniales (70 et 75)	101,1	103,7
Recettes exceptionnelles et diverses (76, 77 et 013)	1,5	1,4
Mouvements interbudgets (<i>hors subventions d'équilibre</i>)	5,5	7,4
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	14,2	22,5
Reprise des résultats (002)		
Epargne brute	75,5	84,7

Le solde positif de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit de la section d'investissement pour caractériser l'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2024.

TOUS BUDGETS	BP 2023	BP 2024
Section d'investissement		
Dépenses d'investissement	273,5	272,7
Dépenses d'équipement (EMA + PPI)	196,3	203,9
<i>dont EMA</i>	73,7	64,6
<i>dont PPI</i>	122,6	139,3
Remboursement du capital des emprunts	61,9	68,3
<i>dont dette directe</i>	55,9	61,6
<i>dont opérations de portage et divers</i>	6,0	6,7
Refinancement de la dette et CLTR	15	
Autres dépenses (régularisations comptables...)	0,2	0,5
Reprise des résultats (001)		

Recettes d'investissement	197,9	188,1
Recettes affectées aux investissements	19,7	15,7
<i>dont subventions d'investissement</i>	13,7	15,3
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	0,6	0,3
<i>dont autres recettes d'investissement</i>	0	0,1
<i>dont produits des cessions</i>	5,3	0,1
Refinancement de la dette et CLTR	15	
FCTVA	7,6	7,8
Taxe d'aménagement	2,2	2,2
Reprise des résultats (001)		
Affectation excédent de fonctionnement (1068)		
Emprunts d'équilibre	153,4	162,4
Solde section d'investissement	-75,6	-84,6

1.3

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 479,4 M€, hors reprise des résultats, selon le détail ci-après. Elles sont globalement en progression de 3,6 % par rapport au BP 2023.

CATEGORIES DE RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation
RECETTES FISCALES	300 587 000	315 427 314	4,9%
DOTATIONS & CONCOURS	44 694 860	44 324 860	-0,8%
RECETTES TARIFAIRES & DOMANIALES	96 385 010	98 112 486	1,8%
SUBV ET PARTICIPATIONS RECUES	15 027 770	14 698 552	-2,2%
ATTENUATIONS DE PERSONNEL	5 649 115	6 442 242	14,0%
RECETTES EXCEPTIONNELLES	411 990	356 640	-13,4%
TOTAL	462 755 745	479 362 094	3,6%
REPRISE DU RESULTAT PRECEDENT	-	-	
MOUVEMENTS INTERBUDGETS	19 728 300	29 883 696	51,5%

Les recettes fiscales : 315,4 M€

RECETTES FISCALES	BP 2023	BP 2024	Variation
FISCALITE AVEC POUVOIR DE TAUX	168 377 000	178 237 314	5,9%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	37 290 000	42 310 000	13,5%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	366 000	380 000	3,8%
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	3 660 000	4 170 000	13,9%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	27 500 000	29 000 000	5,5%
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	29 500 000	30 800 000	4,4%
TAXE DE SEJOUR	1 150 000	1 300 000	13,0%
VERSEMENT MOBILITE	67 485 000	68 700 000	1,8%
TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	976 000	1 127 314	15,5%
AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	450 000	450 000	0,0%
FISCALITE SANS POUVOIR DE TAUX	132 210 000	137 190 000	3,8%
FRACTION DE TVA (COMPENSATION TFPB & TH)	107 400 000	109 700 000	2,1%
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	18 600 000	-	-100,0%
FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	-	21 000 000	
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	1 560 000	1 680 000	7,7%
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	3 900 000	3 900 000	0,0%
COMPENSATION RELEVEMENT SEUIL ASSUJETTISSEMENT VM	370 000	370 000	0,0%
PRELEVEMENT SUR LES JEUX ET PARIS HIPPIQUES	30 000	10 000	-66,7%
TAXE ELECTRICITE REVERSEE PAR LES COMMUNES	350 000	530 000	51,4%
Total	300 587 000	315 427 314	4,9%

Parmi les 16 impositions et taxes, ou compensation de celles-ci, les principales recettes fiscales relèvent de la fraction de TVA perçue en compensation de la réforme de la taxe d'habitation (109,7 M€), le versement mobilités (68,7 M€), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB ; 42,3 M€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ; 30,8 M€), la cotisation foncière des entreprises (CFE ; 29,0 M€) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 21 M€). Les 4 premières représentent 80 % des produits fiscaux perçus par la Métropole.

Les produits des impositions et taxes progressent, en 2024, de près de 5 %, soit 15 M€, par rapport à 2023.

Cette hausse suit la revalorisation des bases pour les taxes locales « ménages », et reflète le ralentissement de l'inflation sur les recettes qui y sont liées (fraction de TVA nationale par exemple). Les principaux changements découlent de la mise en œuvre des dispositions du Pacte fiscal et financier (PFF), qui amène notamment à l'augmentation du produit de Taxe communale sur l'électricité reversé par les communes.

Les recettes fiscales, augmentent, cette année de 4,9 %, notamment par l'effet de l'augmentation des bases de plusieurs impôts et taxes, qui sont revalorisées comme chaque année en Loi de finances pour l'exercice à suivre (en 2024, de 3,9 %). Par ailleurs, la Métropole du Grand Nancy a fait le choix, en 2024, de recourir à l'augmentation des taux de la fiscalité directe, c'est-à-dire de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 9,5 % (évoluant ainsi d'un taux de 8,81 à un taux de 9,65) ; par le mécanisme de liaison des taux, ceux de la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) et de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sont réévalués de façon concomitante et, respectivement, de 12,51 à 13,70 et de 19,12 à 20,94.

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 98,1 M€

En 2024, les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, progresseront de près de 2M€ par rapport au BP 2023, pour atteindre une estimation à 98,1 M€. L'essentiel de ces produits est composé des redevances de l'eau et de l'assainissement, ainsi que par la vente des tickets de transports en commun. Comme l'année dernière, le principe retenu est celui d'une progression des tarifs à hauteur de l'inflation constatée en novembre de l'exercice précédent, c'est-à-dire à +3,9 %.

Les dotations et concours : 44,3 M€

RECETTES FISCALES	BP 2023	BP 2024	Variation
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	37 480 000	37 200 000	-0,7%
DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	28 340 000	28 060 000	-1,0%
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DES EPCI	9 140 000	9 140 000	0,0%
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	5 301 900	5 301 900	0,0%
F.C.T.V.A.	1 440 000	1 350 000	-6,3%
FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT	340 000	340 000	0,0%
AUTRES DOTATIONS	132 960	132 960	0,0%
Total	44 694 860	44 324 860	-0,8%

→ La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales. Comme chaque année, la dotation de compensation de la Métropole devrait diminuer afin de couvrir les nouveaux besoins de financement liés à la péréquation communale et à l'augmentation de la dotation d'intercommunalité.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
DOTATION DE COMPENSATION	31 100 285	30 398 661	29 852 811	29 275 576	28 645 314	28 482 160	28 060 000

Depuis 2019, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité qui intègre un nouveau critère de répartition, le revenu par habitant, est unifiée et regroupe l'ensemble des EPCI de droit commun. S'agissant de cette part de la DGF, le montant de la dotation d'intercommunalité du Grand Nancy resterait stable par rapport aux années précédentes.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	9 121 194	9 121 539	9 107 159	9 146 265	9 171 094	9 139 471	9 140 000

→ Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices visent à compenser les diverses mesures nationales ayant entraîné une perte de produit fiscal des collectivités, à savoir les anciennes allocations relatives à la taxe professionnelle, les réductions pour création d'établissement et exonérations dans les zones d'aménagement pour la fiscalité professionnelle.

Depuis 2021, ces allocations compensatrices subissent de nombreux changements en raison de l'allègement de moitié de la valeur locative des entreprises industrielles, qui a une incidence sur les allocations de CFE et sur celles de TFPB.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES	BP 2023	BP 2024
COMPENSATION TF	1 100 000	1 100 000
COMPENSATION CET	4 200 000	4 200 000
ATTRIBUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE TP	1 900	1 900
Total	5 301 900	5 301 900

Ainsi, les allocations compensatrices sont valorisées comme suit :

- Les allocations de CFE tiennent compte depuis 2019 de l'exonération de cotisation minimum pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 € ;
- Les allocations de TFPB sont abondées par la compensation relative aux locaux industriels qui est fonction de l'évolution des bases brutes.

Il est proposé d'inscrire une prévision des allocations compensatrices 2024 proche des produits constatés en 2023, soit 5,3 M€.

Les subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes : 22,5 M€

Portées pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, les subventions d'équilibre s'établissent à 22,5 M€ en 2024, en augmentation de 58 % par rapport à 2022. La majorité de cette progression concerne le budget annexe des transports en commun, dont la subvention évolue de 6,4 M€ à 14,2 M€ ; ce qui s'explique par la montée en puissance du programme d'investissement lié au P2M.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
SUBV AU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT	1 390 000	1 331 427	-4,2%
SUBV AU BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS	6 450 000	6 953 450	7,8%
SUBV AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	6 400 000	14 221 259	122,2%
TOTAL	14 240 000	22 506 136	58,0%

En application de l'article L2224-2 du CGCT, il est possible de verser une subvention du budget principal aux budgets annexes érigés en service public à caractère industriel et commercial dans trois cas de figure :

- Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

1.4

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, en 2024, progressent de 2,2 %, soit + 8,5 M€ par rapport au budget primitif 2023.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
CHARGES DE GESTION	196 620 760	195 246 575	-0,7%
<i>dont DEPENSES D'ENERGIE</i>	<i>18 672 050</i>	<i>12 132 158</i>	<i>-35,0%</i>
DEPENSES DE PERSONNEL	83 582 070	86 050 541	3,0%
REVERSEMENTS DE FISCALITE	69 075 985	69 433 985	0,5%
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	21 300 460	23 039 570	8,2%
FRAIS FINANCIERS	15 625 255	20 837 781	33,4%
PROVISIONS	121 190	264 933	118,6%
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	798 260	817 950	2,5%
TOTAL	387 123 980	395 691 335	2,2%
MOUVEMENTS INTERBUDGETS	19 814 690	28 866 127	45,7%

Parmi les principales évolutions en dépenses de fonctionnement, il convient de relever que les charges de gestion affichent un recul de -0,7 M€, notamment grâce à la baisse enregistrée sur les dépenses d'énergie après une année exceptionnelle, en 2023, marquée par la crise énergétique (-35 % sur ce poste à 12,1 M€).

Les charges de gestion : 195,2M€

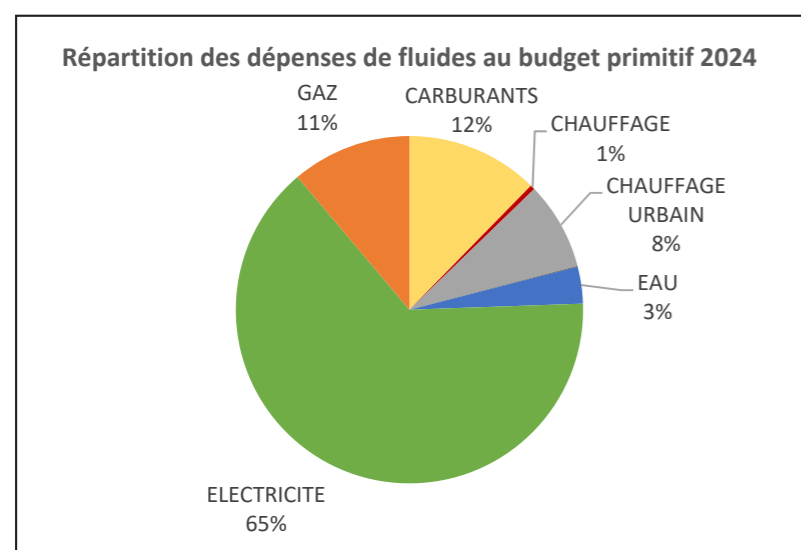
Les charges de gestion de la Métropole du Grand Nancy, regroupées dans le tableau ci-dessous par nature budgétaire, subissent entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024, une diminution de 0,7 %.

CHARGES DE GESTION	BP 2023	BP 2024	Variation
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	18 672 050	12 132 158	-35,0%
SERVICES PUBLICS DELEGUES	119 413 775	126 037 800	5,5%
MAINTENANCE ENTRETIEN	15 778 100	14 095 662	-10,7%
CHARGES COURANTES	22 248 220	20 442 391	-8,1%
CHARGES IMMOBILIERES	6 549 515	6 910 870	5,5%
SUBVENTIONS VERSEES	13 959 100	15 669 694	12,3%
TOTAL	196 620 760	195 288 575	-0,7%



En particulier, et conformément aux orientations budgétaires, un effort d'économie a été réalisé sur les dépenses de maintenance et entretien (-10,7 %) et sur les autres charges courantes (-8,1 %), soit une réduction des dépenses prévues, à hauteur de 3,5 M€.

Les dépenses de fluides prévues au budget primitif 2024 s'élèvent à 12,1 M € et sont en baisse de 6,5 M € (-35%) par rapport au budget 2023, essentiellement liée à une baisse des prix du gaz, du chauffage et de l'électricité. Néanmoins, il convient de préciser que la dépense d'énergies et fluides au budget 2024 demeure à un niveau substantiellement plus élevé que les années antérieures à l'exercice 2023, puisque située à 8 M€ en 2021 et à 10,6 M€ en 2022.



Les estimations présentées dans le budget primitif ont été réalisées sur la base d'une consommation constante à l'année 2022 et ne tiennent pas compte des efforts de réduction de consommation prévus dans le cadre du Plan métropolitain de sobriété et de solidarité. Ainsi, il s'agit d'une estimation haute qui pourra être revue à la baisse en intégrant les effets de ces mesures à l'occasion du budget supplémentaire.

FLUIDES & ENERGIE	BP 2023	BP 2024	Variation
CARBURANTS, COMBUSTIBLES	1 531 500	1 500 500	-2,0%
EAU	494 325	413 807	-16,3%
ELECTRICITE, GAZ, CHAUFFAGE	16 646 225	10 217 851	-38,6%
TOTAL	18 672 050	12 132 158	-35,0%

→ L'impact budgétaire de la DSP des transports

Le budget annexe des transports présente les mouvements budgétaires liés à l'exécution du contrat de service public relatif à l'exploitation des services publics de mobilités urbaines, dont Kéolis est le titulaire. Déjà complété de trois avenants, qui avaient pour objet la prise en charge de l'adaptation de l'offre de service des mobilités du 26 août 2019 au 14 mars 2020 (avenant 1), celle des conséquences de la crise sanitaire et des mesures de gratuités pour les exercices 2019 et 2020 (avenant 2) et la prise en charge des modifications d'offres de service pour 2021 et 2022, des mesures tarifaires votées par l'Exécutif métropolitain (impact financier des mesures de gratuité) et des impacts structurels de la crise sanitaire sur l'équilibre économique et financier du contrat en 2021 et 2022. Les dernières modifications prévues dans le cadre de ce budget intègrent des évolutions de services, notamment en lien avec le réseau de substitution de la ligne 1. Les dépenses induites sont incompressibles.

DSP TRANSPORTS	BP 2023	BP 2024	Variation
PART FIXE	60 400 000	62 400 000	3,3%
PART VARIABLE	15 110 000	14 510 000	-4,0%
TOTAL	75 510 000	76 910 000	1,9%

Les dépenses de personnel : 85,4 M€

Les dépenses de personnel au budget primitif 2024 s'élèvent à 85,4 M€ hors mouvements inter-budgets, soit une progression de 3% par rapport au BP 2023.

Ce chapitre comprend la rémunération des agents, les cotisations sociales et impôts, taxes et versements associés, les tickets restaurants, les subventions aux œuvres sociales et les frais de médecine du travail.



Les principales évolutions attendues pour 2024 se répartissent de la manière suivante :

- +2,8 M€ pour la mise en œuvre de mesures afin de limiter la perte de pouvoir d'achat des agents dans un contexte inflationniste. Parmi les mesures instaurées par l'État (2 M€) il y a l'impact en année pleine des mesures engagées en 2023 : la hausse de salaires des échelons bas des catégories B et C, la revalorisation du point d'indice de +1.5% et la prise en charge des abonnements transports à hauteur de 75% à la place de 50%. À ces mesures s'ajoute l'attribution de 5 points supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024. L'évolution tient aussi compte de mesures mises en place par la Métropole du Grand Nancy (0.8 M€) à compter de 2024 : une prime pouvoir d'achat versée en début d'année à 77,3 % des agents ainsi qu'une prime exceptionnelle mensuelle versée à 51,4 % des agents du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024 et la revalorisation des tickets restaurants (+0,50€) à compter du 1^{er} mai 2024 ;
- +1,4 M€ pour l'augmentation des rémunérations et cotisations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) et à la conséquence indirecte de l'augmentation du SMIC qui se traduit par un relèvement de l'indice minimum de traitement ;
- +0,2 M€ pour les nouveaux recrutements et la mise en année pleine du transfert des agents du Secrétariat général de la ville de Nancy vers la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de la mutualisation du service entre les deux collectivités depuis mai 2023. Toutefois, cette partie de dépenses est compensée par des recettes versées par la Ville de Nancy (0,2 M€ remboursés) afin d'en neutraliser le coût pour la Métropole.

Toutefois, la prévision au BP 2024 ne présente qu'un écart de 2,45 M€ par rapport au BP 2023, conséquence d'une bonne maîtrise de la dépense en 2023, qui a entraîné un niveau de réalisation moins important qu'estimé initialement.

DEPENSES DE PERSONNEL	BP 2023	BP 2024	Ecart	Variation
BUDGET GENERAL	69 038 465	71 705 948	2 667 483	3,9%
BUDGET EAU	5 631 485	5 397 464	(234 021)	-4,2%
BUDGET ASSAINISSEMENT	5 350 525	5 493 148	142 623	2,7%
BUDGET RMT	40 000	84 000	44 000	
BUDGET TRANSPORTS	1 306 805	1 216 352	(90 453)	-6,9%
BUDGET DECHETS	1 623 540	1 549 514	(74 026)	-4,6%
TOTAL	82 990 820	85 446 426	2 455 606	3,0%

Les reversements de fiscalité : 69,43 M€

Les reversements de fiscalité progressent, cette année, de 0,5 % soit environ de 0,4 M€ ; si la Métropole amoindrit ses versements à l'Agence de l'Eau, elle enregistre néanmoins une augmentation du montant à reverser au titre du FPIC.

REVERSEMENTS DE FISCALITE	BP 2023	BP 2024	Variation
A DESTINATION DES COMMUNES	52 486 885	52 486 885	0,0%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	44 078 485	44 078 485	0,0%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	8 408 400	8 408 400	0,0%
A DESTINATION DE L'ETAT	9 250 000	9 820 000	6,2%
FNGIR	8 050 000	8 050 000	0,0%
FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES	1 200 000	1 550 000	29,2%
REVERS TAXE LIEE A L'URBANISATION ET A L'ENVIRONNEMENT	-	30 000	
AUTRES REVERS SUR IMPOTS ET TAXES SPECIFIQUES	-	150 000	
AUTRES REVERS ET RESTITUTIONS SUR FISCALITE LOCALE	-	40 000	
A DESTINATION DE L'AGENCE DE L'EAU	7 269 000	7 057 000	-2,9%
A DESTINATION DES CONTRIBUABLES	70 100	70 100	0,0%
TOTAL	69 075 985	69 433 985	0,5%

Les participations obligatoires : 23,04 M€

Les participations obligatoires de la Métropole évoluent significativement en 2024, notamment avec la hausse prévue de la participation Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de 0,9 M€ et celle au Syndicat Mixte des Transports Suburbains (SMTS) de 0,7 M€.

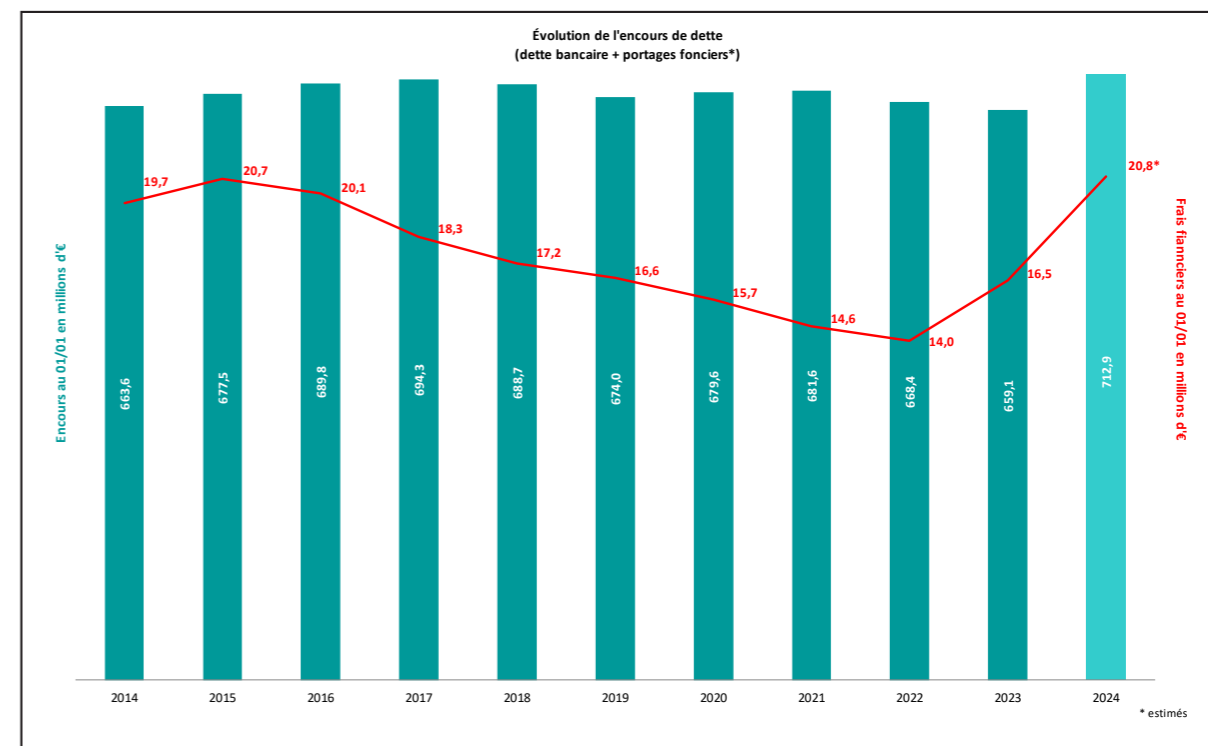
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	BP 2023	BP 2024	Variation
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS	15 408 890	16 300 000	5,8%
CONTRIBUTION A L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLOUVIALES	2 500 000	2 500 000	0,0%
PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSP.COMMUN SUBURBAINS	1 590 000	2 300 000	44,7%
PARTICIPATION EPTB MEURTHE MADON	851 000	958 000	12,6%
PARTICIPATION A LA MULTIPOLE SUD 54	337 000	337 000	0,0%
PARTICIP SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DU SILLON LORRAIN	297 000	326 000	9,8%
PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE HAYE	252 370	252 370	0,0%
PARTICIPATION LIMEDIA	40 000	42 000	5,0%
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REG. LORRAINE	24 200	24 200	0,0%
TOTAL	21 300 460	23 039 570	8,2%

Les frais financiers : 20,83 M€

Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette et, de façon plus accessoire, aux intérêts liés aux portages fonciers. En 2024, ces frais se situeront à un niveau de 20,8 M€. Il s'agit là d'une évolution qui s'explique par un triple effet conjugué du coût financier de la dette :

- Hausse en volume du capital lié aux nouveaux emprunts mobilisés en 2023 (113,16 M€ contre 46,75 M€ en 2022) ;
- hausse en volume des intérêts liés aux nouveaux emprunts mobilisés en 2023 (16,47 M€ contre 13,99 M€ en 2022) ;
- Hausse prévue du montant des frais financiers, notamment sur la dette à taux variable (8,61 M€ en 2024 contre 3,71 M€ en 2023).

L'évolution de ces frais, en 2024, s'inscrit dans un contexte de hausse des taux d'intérêt depuis l'année dernière, avec de nouveaux emprunts contractualisés aux alentours de 4 %. Ainsi, si les frais financiers retrouvent un niveau comparable à la période 2014-2016, la comparaison doit être nuancée par des conditions de marché beaucoup moins avantageuses qu'à l'époque (quand les taux d'intérêts étaient plutôt situés aux alentours de 1 % ; l'emprunt était, en conséquence, 4 fois moins coûteux).



Parc de loisirs de la Forêt de Haye à Bois-de-Haye

1.5

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2024 s'établissent à 272,7M€ selon le détail ci-dessous, et elles sont principalement composées des dépenses d'équipement et du remboursement du capital des emprunts.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2023	BP 2024	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT	196 336 425	203 928 389	3,9%
<i>dont EMA</i>	73 740 495	64 649 400	-12,3%
<i>dont AP (autorisations de programme)</i>	122 595 930	139 278 989	13,6%
REMBOURSEMENTS DE DETTE	61 923 595	68 326 619	10,3%
<i>dont dette directe</i>	55 926 000	61 646 500	10,2%
<i>dont portage & autres</i>	5 997 595	6 680 119	11,4%
REFINANCEMENT DE DETTE	15 000 000		-100,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	-	96 000	
AUTRES DEPENSES	210 000	370 000	76,2%
TOTAL	273 470 285	272 721 008	-0,3%
REPRISE DU RESULTAT PRECEDENT	33 625 040	-	-100,0%

Les dépenses d'équipement : 203,93 M€

Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses d'investissement, mais également de garantir aux élus et aux directions opérationnelles les moyens d'un pilotage et d'un suivi performant de l'exécution de celles-ci, il a été décidé, à partir de l'exercice 2022, de structurer les dépenses d'équipement de la façon suivante :

- Les dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisitions, qui peuvent également inclure les dépenses de réparation ou les participations au capital de société, sont organisées en dépenses dites « EMA », et sont présentées par « politique publique » et « centres de responsabilité » ; quoique modulables, elles ont vocation à demeurer stables à moyen terme en euros constants, puisqu'elles sont essentiellement liées à des dépenses d'équipement dites « contraintes » ou « obligatoires » ;
- Les autorisations de programme (AP), dans lesquelles sont inscrites les dépenses d'équipement qui recouvrent une ou plusieurs opérations, et correspondent à un projet d'infrastructure ou de travaux, identifié avec un objet déterminé, dont la réalisation n'est envisageable que sur une période de plusieurs années ; elles ont vocation à évoluer de façon significative à travers le temps, en fonction de l'état d'avancement des projets.

Ces deux ensembles correspondent à la « programmation pluriannuelle des investissements » (PPI) qui permet de définir la trajectoire financière de la politique d'investissement de la Métropole.

Pour l'exercice 2024, il est proposé d'actualiser les montants de 43 autorisations de programmes (AP) nouvelles et d'en ouvrir 13 nouvelles à savoir :

- La structuration des autorisations de programmes au titre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), qui se traduit par la création d'une AP par axe du Plan (soit 6 nouvelles AP). Ces inscriptions portent le total des crédits sur cette action à 153 M€ ;
- La création d'une autorisation de programme relative au parc des expositions pour 7,1 M€ entre 2024 et 2028 ;
- La déploiement d'un projet énergies renouvelables au sein du budget annexe Eau, pour 6,15 M€ entre 2024 et 2027 ;

- La rénovation du Muséum-Aquarium pour 1,9 M€ entre 2024 et 2026 ;
- La modernisation et le développement des jardins botaniques pour 1M€ entre 2024 et 2027 ;
- La démolition de l'ancien refuge pour 1,1 M€ entre 2024 et 2026 ;
- La modernisation et le développement des sites équestres pour 0,6 M€ en 2024 ;
- La modernisation du complexe sportif des Aiguillettes pour 0,4 M€ entre 2024 et 2026.

Ainsi, initialement voté à 939,9 M€ en 2022, le montant des autorisations de programme s'élève désormais à 1 231 M€ soit une hausse de 186,6 M€, qui s'explique, principalement, par la nécessité de contribuer à l'accélération de la transition écologique, dans le cadre du PCAET.

Détaillées dans le tableau suivant, les dépenses d'équipement intègrent les dépenses prévues au titre des EMA (64,6 M€), ainsi que les crédits de paiements ouverts et révisés en 2024 pour chacune des autorisations de programmes (139,3 M€).



Muséum-Aquarium à Nancy

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2024
CULTURE		2 716 605
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 671 605
CONSERVATOIRE REGIONAL		1 005 000
JARDINS BOTANIQUES		269 420
POLE MUSEAL		397 185
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		1 045 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT JARDINS BOTANIQUES	CHITELET	380 000
REFECTION DU CHATEAU MONTAIGU	RENOVATION CLOS ET COUVERT	175 000
RENOVATION FERU DES SCIENCES		435 000
RENOVATION MUSEUM AQUARIUM		55 000
DEVELOPPEMENT URBAIN		21 744 097
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		5 223 248
HABITAT ET GENS DU VOYAGE		4 548 748
URBANISME STRATEGIE FONCIERE		674 500
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		16 520 849
	AIRE DE GRAND PASSAGE	1 000 000
AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	RENOVATION MANITAS	300 000
	TERRAINS FAMILIAUX	90 000
Total AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE		1 390 000
PCAET A4 ADAPTER LE TERRITOIRE	PHYTOREMEDIATION	140 000
PCAET A5 AGIR COLLECTIVEMENT	MAISON HABITAT DEVELOPPEMENT DURABLE	5 000
PROGRAMME NATIONAL RENOVATION URBAINE	ANRU1	655 803
	ANRU2	4 716 165
Total PROGRAMME NATIONAL RENOVATION URBAINE		5 371 968
	ARTEM	1 674 000
	AUSTRASIE	600 000
URBANISME OPERATIONNEL - ZAC	BOIS-LA-DAME	1 770 000
	HAIE CERLIN SEICHAMPS	303 263
	NANCY GRAND CŒUR	3 685 618
Total URBANISME OPERATIONNEL - ZAC		8 032 881
	CŒUR DE SAULXURES	120 000
	FONTENO/BACQUECHAMPS	36 000
	KLEBER ET COEUR PRD	125 000
	NANCY CENTRE GARE	346 000
URBANISME OPERATIONNEL- ETUDES	RIVE MEURTHE NORD	155 000
	TECHNOPOLE POINCARÉ	275 000
	FARON	120 000
	FRAIS DE RETROCESSION	274 000
	MEHELLE PICOT TOMBLAINE	130 000
Total URBANISME OPERATIONNEL- ETUDES		1 581 000
DIVERS EQUIPEMENTS METROPOLITAINS		1 707 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		347 000
EQUIPEMENTS METROPOLITAINS		347 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		1 360 000
AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	CONFORMITE ACCESSIBILITE BATIMENT	575 000
DEMOLITION ANCIEN REFUGE		20 000
REGROUPEMENT CASERNES POMPIERS	CONSTRUCTION DE LA CASERNE	765 000
EAU ET ASSAINISSEMENT		22 559 055
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		14 283 555
ASSAINISSEMENT		6 005 000
EAU		6 868 555
MILIEUX AQUATIQUES EAUX PLUVIALES PREVENTION INNONDATIONS		1 410 000

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2024
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		8 275 500
DEMOLITION USINE SAINT CHARLES		200 000
DIVERSIFICATION RESSOURCE EAU	ALIMENTATION EN EAU DEPUIS LA MEURTHE	450 000
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	BASSIN DES PLAINES RIVE DROITE	608 000
	RENATURATION DES COURS D'EAU	410 500
Total LUTTE CONTRE LES INONDATIONS		1 018 500
MODERNISATION STEP MAXEVILLE	CONSTRUCTION ET REPARATION BATIMENT	1 500 000
	REFONTE DIGESTION/INJECTION BIOMETHANE	90 000
MODERNISATION STEP MAXEVILLE		1 590 000
PROJETS ENR		75 000
RESEAUX COLLECTE ASSAINISSEMENT EAUX USEES	EAUX CLAIRES PARASITES	580 000
RESEAUX DE DISTRIBUTION EAU POTABLE	RENOUVELLEMENT RESEAUX STRUCTURANTS	500 000
	RENOUVELLEMENT COMPTEUR EAU - RADIORELEVE	1 450 000
Total RESEAUX DE DISTRIBUTION EAU POTABLE		1 950 000
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	ETUDES	662 000
	STEP	100 000
Total SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT		762 000
SECURISATION RESSOURCE EN EAU	CONFORTEMENT BARRAGE MEREVILLE	1 300 000
	REHABILITATION RESERVOIR ST CHARLES	350 000
Total SECURISATION RESSOURCE EN EAU		1 650 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		4 145 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 245 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		1 245 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		2 900 000
PROJETS RECHERCHE & INNOVATION		2 150 000
RESTRUCTURATION CAMPUS AIGUILLETES		500 000
SOUTIEN PROJETS INNOVATION MEDICALE		250 000
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE		23 402 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		17 202 000
ECLAIRAGE PUBLIC		4 202 000
VOIRIE		13 000 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		6 200 000
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS		3 500 000
CONTOURNEMENT ST NICOLAS PORT		200 000
P2M	ADAPTATION VOIRIES TRANSPORTS	500 000
REMISE A NIVEAU DE LA VOIRIE		2 000 000
FONCTIONNEMENT INSTITUTION		5 952 250
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		2 692 250
CENTRES TECHNIQUES		1 531 250
DEPENSES DE STRUCTURE		1 161 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 260 000
DEPOLLUTION SITE ALSTOM		2 900 000
REHABILITATION CONSTRUCTION CENTRES TECHNIQUES	VILLERS	360 000
INNOVATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		10 545 380
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 895 380
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		1 473 380
INNOVATION		165 000
TOURISME		257 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		8 650 000
CENTRE DES CONGRES	CONSTRUCTION	1 925 000
	MAINTENANCE	325 000
Total CENTRE DES CONGRES		2 250 000
MAISON INNOVATION TECHNOPOLITAINE		3 675 000
MARCHE D'INTERET NATIONAL		50 000
PARC DES EXPOSITIONS		2 675 000

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2024
MOBILITES		82 951 340
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		2 884 340
CIRCULATION		994 340
SERVICES DE MOBILITE		240 000
STATIONNEMENT ET PARKINGS		1 083 000
TRANSPORTS EN COMMUN		567 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		80 067 000
	DEPENSES COMMUNES LIGNES BHNS	6 900 000
	LIEUX CANDIDATS	200 000
	LIGNE 1 TROLLEYBUS	35 000 000
	LIGNE BLEUE	500 000
	LIGNE JAUNE	500 000
	LIGNE VERTE	1 000 000
	LIVRAISONS LOGISTIQUE URBAINE	300 000
	MATERIELS ROULANTS	6 125 000
	PIETONISATION	1 842 000
	STATIONNEMENT PARKING P+R PEM	500 000
	VILLE A 30	800 000
Total P2M		53 667 000
	PLAN VELO	600 000
	SCHEMA INFRASTRUCTURES VELO	10 500 000
Total P2M VELO		11 100 000
OPERATIONS CONTRACTUALISEES AVEC LE DELEGATAIRE		12 100 000
URBANLOOP		3 200 000
NUMERIQUE		5 890 772
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		5 890 772
DSIT		5 879 272
PROTECTION DES DONNEES		11 500
PREVENTION ET GESTION DECHETS		8 053 300
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		4 093 300
PREVENTION GESTION DES DECHETS		4 093 300
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 960 000
COLLECTE DECHETS PAV		2 390 000
CONSTRUCTION MAISON PREVENTION & TRI		600 000
CONTENEURISATION HYPERCENTRE NANCY		770 000
RENOVATION EXTENSION DECHETTERIE	ESSEY	200 000
PROPRETE ESPACES VERTS ET NATURELS		1 453 350
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 453 350
ESPACES VERTS ET NATURELS		1 429 000
PROPRETE VIABILITE HIVERNALE		24 350
RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIALE		10 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		10 000
RAYONNEMENT		10 000
SECURITE ET PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES		807 650
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		807 650
INCENDIE SECOURS		590 000
PREVENTION DES RISQUES SECURITE PUBLIQUE		217 650
SOLIDARITES JEUNESSE ET SANTE		657 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		457 000
CREMATORIUM		107 000
VIE ETUDIANTE		350 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		200 000
MAISONS PARISOT		200 000

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2024
SPORTS ET LOISIRS		7 209 950
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		4 120 950
CULTURE ET LOISIRS		624 000
EQUIPEMENTS AQUATIQUES		1 256 750
GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS		279 900
SPORT PROFESIONNEL		40 000
SPORTS ET LOISIRS		1 920 300
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 089 000
MODERNISATION & RENOVATION EQUIPEMENTS AQUATIQUES		665 000
MODERNISATION COMPLEXE SPORTIF AIGUILLETES		329 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT PARC J.WEILLE		250 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT SITES EQUESTRE		600 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT STADE M.PICOT		70 000
MODERNISATION PARC VANDOEUVRE		875 000
PCAET A1 TRANSITION PARC BATI	RENOVATION ENERGETIQUE PATRIMOINE	150 000
PISCINE A.NAKACHE GENTILLY	ETUDES	150 000
TRANSITION ECOLOGIQUE		4 123 640
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		372 000
CHAUFFAGE URBAIN		91 000
ECOLOGIE URBAINE		281 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 751 640
PCAET A1 TRANSITION PARC BATI	ACCOMPAGNEMENT FINANCIER RENOVATION	500 000
	STRUCTURATION SAPL	60 000
Total PCAET A1 TRANSITION PARC BATI		560 000
PCAET A2 ACCÉLÉRER ESSOR MOBILITES	CONVERSION FLOTTES ACTEURS ECONOMIQUES	90 000
	DEPLOIEMENT IRVE	162 720
	ZONE FAIBLE EMISSION	612 200
Total PCAET A2 ACCÉLÉRER ESSOR MOBILITES		864 920
PCAET A3 ÉCONOMIE BAS CARBONE	ETUDES ET TRAVAUX ENR	441 720
	PARTICIPATION SEM ENR SUD 54	1 300 000
Total PCAET A3 ÉCONOMIE BAS CARBONE		1 741 720
PCAET A5 AGIR COLLECTIVEMENT	ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE	95 000
	RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE	50 000
Total PCAET A5 AGIR COLLECTIVEMENT		145 000
PCAET PLAN AIR	FONDS AIR BOIS	440 000
TOTAL GENERAL		203 928 389



Piscine Alfred Nakache à Nancy

1.6

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes 2024 s'établissent à 188,1 M€ et sont constituées pour l'essentiel de la prévision de l'emprunt d'équilibre (162,4 M€).

CATEGORIES DE RECETTES	BP 2023	BP 2024	Variation
RECETTES AFFECTEES AUX INVESTISSEMENTS	19 673 920	15 580 217	-20,8%
<i>dont subventions d'investissement</i>	13 714 550	15 254 357	11,2%
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	609 860	255 860	-58,0%
<i>dont produits des cessions</i>	5 349 510	70 000	-98,7%
<i>dont autres</i>			
FCTVA	7 630 000	7 820 000	2,5%
TAXE D'AMENAGEMENT	2 200 000	2 200 000	0,0%
EMPRUNT D'EQUILIBRE	153 421 290	162 341 462	5,8%
REFINANCEMENT DE DETTE	15 000 000		-100,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		91 000	
TOTAL	197 925 210	188 032 679	-5,0%
<i>REPRISE DU RESULTAT PRECEDENT</i>	-	-	

Les recettes affectées aux investissements : 15,58 M€



Les recettes qui sont affectées aux dépenses d'équipement (hors cessions), en 2024, progressent par rapport à 2023 de 11 %, valorisant ainsi l'effort de la Métropole pour rechercher des solutions de financement alternatives à l'emprunt et à la fiscalité.

Le produit relatif à la taxe d'aménagement est anticipé à un niveau stable au titre de l'exercice 2024.

Par ailleurs, le FCTVA devrait enregistrer une légère progression. Les recettes perçues au titre du FCTVA sont directement corrélées aux dépenses d'investissements qui ont été conduites au cours de l'exercice précédent; en conséquence, la dynamique de la politique d'investissement de la Métropole devrait permettre d'évoluer à la hausse au cours des prochaines années.

En définitive, les ressources propres de la Métropole pour mener sa politique d'investissement atteignent près de 25 M€.

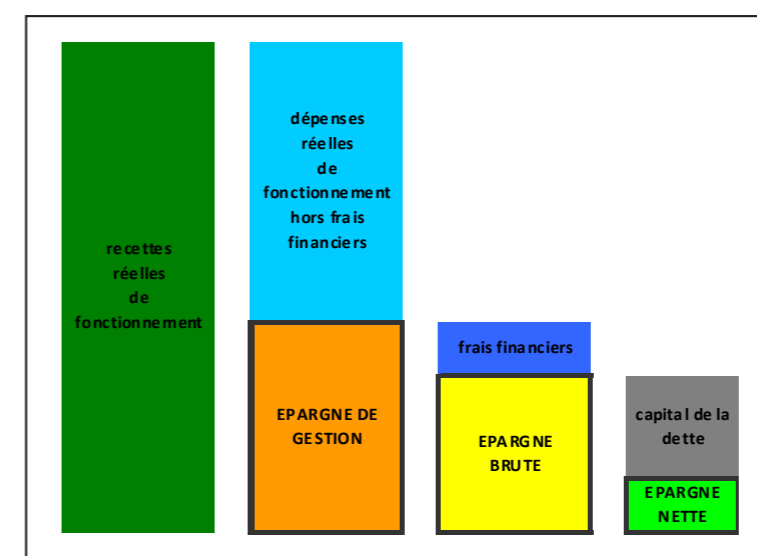
Les emprunts : 162,3 M€

Il s'agit du montant inscrit au titre de l'emprunt d'équilibre, dont la mobilisation interviendra en fonction des consommations de crédits de dépenses sur l'exercice.

1.7

LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).



Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire, à épargne brute constante.

Par rapport au BP 2023, et hors reprise des excédents, l'épargne brute progresse de 12,1 % ; et s'établit à 84,7 M€. Cette progression étant plus importante que celle du remboursement du capital des emprunts, l'épargne nette qui permet d'autofinancer les dépenses d'investissement progresse elle-aussi, et atteint 16,3 M€. Ce niveau demeure faible, notamment avec une progression du montant du capital des emprunts à rembourser qui va, nécessairement, croître jusqu'à la fin du mandat.

Indicateurs d'épargne et de désendettement hors reprise des résultats	BP 2023	BP 2024	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	482 484 045	509 245 790	5,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	406 938 970	424 557 461	4,3%
Epargne brute	75 545 075	84 688 329	12,1%
Remboursement du capital des emprunts	61 923 595	68 422 619	10,5%
Epargne nette	13 621 480	16 265 710	19,4%
Encours au 1er janvier avec portages	655 277 755	712 893 525	8,8%
Capacité de désendettement	8,67 ans	8,42 ans	

À ce stade, la capacité de désendettement serait de 8,4 ans, sans reprise des résultats, si les projections du BP 2024 étaient effectivement réalisées.



Concert d'Imagine Dragons au Zénith de Maxéville

2

LES MOYENS DÉDIÉS AUX POLITIQUES PUBLIQUES¹

¹À noter : les dépenses de fonctionnement figurant dans les commentaires s'entendent hors dépenses de personnel.

2.1

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transformer le Grand Nancy pour bien vivre ensemble les transitions

Mobilités

Le plan métropolitain des mobilités

Première des transformations engagées et priorité affirmée de cette mandature, la refonte en profondeur des mobilités à l'échelle de notre territoire à travers le **Plan Métropolitain des Mobilités** (P2M) adopté par l'assemblée délibérante en novembre 2021 se matérialise aujourd'hui fortement dans le quotidien des Grand-Nancéiennes et des Grand-Nancéiens.

Changement radical de paradigme dans la manière de penser les mobilités, le P2M opère un choix assumé en faveur du droit à la mobilité, de la qualité de l'air, de la décarbonation des transports, de la juste place de l'automobile dans un espace public apaisé.

2024 constituera à ce titre une année charnière, avec l'achèvement des travaux préalables à la mise en service du **nouveau trolleybus**, mais aussi la poursuite de toutes les études et travaux inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements.

L'acquisition des véhicules trolleybus se poursuivra avec la suite des dépenses engagées en 2022, pour un montant sur cette année 2024 de **6,125 M€**.

Démarrés en mars 2023, les travaux de la ligne 1 nouvelle génération vont se poursuivre sur l'année 2024, avec un ambitieux réaménagement de l'espace public pour permettre la circulation du futur trolleybus. Pour 2024, 35 M€, seront consacrés au projet, pour les modifications des infrastructures électriques, les travaux d'espace public comprenant le site propre, l'adaptation des voiries, les différents aménagements urbains, l'équipement des feux tricolores et des stations, ainsi que l'adaptation du dépôt Marcel Brot.



Travaux d'aménagements sur la Ligne 1 place Maginot à Nancy

En matière de transports en commun toujours, le maître d'œuvre des **4 lignes de Bus à Haut Niveau de Service** (BHNS - bleue, verte, jaune et orange) qui, avec la ligne 1 en trolleybus, constitueront le **futur réseau armature du réseau de transport métropolitain** a été recruté. Les études engagées en 2023, se poursuivront en 2024, avec la finalisation des études préalables, le démarrage des études d'avant-projet et la concertation préalable, pour un montant de 8 M€.

Projection de la liaison entre Art-sur-Meurthe et Tomblaine



S'agissant du **développement de l'écosystème vélo**, deuxième composante majeure du P2M, les études et des travaux permettant la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures se poursuivront en 2024 pour un total de 10,5 M€.

Sont principalement prévus en travaux la réalisation de la liaison entre Art-sur-Meurthe et Tomblaine, l'engagement d'une première section de la voie structurante Sud/Nord à Laneuveville-devant-Nancy et Jarville-la-Malgrange, le démarrage des travaux Opalinska / Léon Songeur à Vandœuvre-lès-Nancy et Jarville-la-Malgrange, les rues de Verdun / Claude le Lorrain / Baron Louis à Nancy, mais également plusieurs opérations de moindre importance permettant soit le maillage du réseau, soit la transformation de bandes cyclables en pistes cyclables, la sécurisation des berges du canal en ou encore la création de double sens cyclables à Fléville-devant-Nancy, Laxou, Vandœuvre-lès-Nancy, Maxéville, Nancy, Laneuveville-devant-Nancy, Saint Max et plus largement sur toute la Métropole.

Avec les recrutements de maître d'œuvre effectués ou en cours, 2024, verra aussi l'engagement ou les premières dépenses pour les études maîtres d'œuvre du **pont levant Charles III, de la structurante Est-Ouest, de la passerelle Alstom**, ou encore de **l'avenue Paul Muller** à Villers-lès-Nancy.

Au-delà des infrastructures, 2024 verra aussi la poursuite des achats de **vélos à assistance électrique** (VAE) pour continuer la constitution d'une flotte conséquente, le renouvellement d'une partie de la flotte de vélos classiques, mais également la poursuite du déploiement des solutions de **stationnements vélos** (arceaux, box, résidentiel, etc.).

Le déploiement du **plan piétons** se poursuivra notamment sur le plateau piéton du centre-ville de Nancy, avec la poursuite des aménagements engagés en 2022 et 2023 pour un montant de 1,8 M€.

La dynamique engagée par plusieurs communes de la Métropole sur la « **Ville à 30 km/h** », se poursuivra en 2024, avec un budget prévisionnel de 1 M€.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Mobilités	17 361 298	66 373 356	6 943 533	80 067 000	562 983 168
P2M	11 566 110	49 429 378	2 896 069	53 667 000	348 154 557
Dépenses communes 4 lignes BHNS	199 613	6 245 891	230 693	6 900 000	21 476 198
Lieux candidats				200 000	8 500 000
Ligne 1 trolleybus	275 661	25 048 784	2 302 944	35 000 000	62 627 388
Ligne bleue				500 000	48 150 000
Ligne jaune				500 000	36 720 000
Ligne orange					7 188 000
Ligne verte				1 000 000	63 685 000
Livraisons et logistique urbaine				300 000	700 000
Matériel roulant P2M	9 733 328	16 215 711	219 289	6 125 000	83 356 328
Piétonnisation	1 357 508	1 624 262	88 454	1 842 000	5 912 223
Stationnement, parkings, P+R, PEM		10 678		500 000	7 000 678
Villes à 30		284 052	54 690	800 000	2 838 742
P2M Vélo	5 795 188	6 066 264	1 321 463	11 100 000	133 784 896
Plan vélo	945 912	482 941	77 852	600 000	3 210 705
Schéma infrastructures vélo	4 849 276	5 583 323	1 243 611	10 500 000	130 574 190
PCAET A2 Accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées					27 300 000
Renouvellement transports en commun					27 300 000
Transports en commun - Opérations contractualisées avec le délégataire		8 764 255	2 692 287	12 100 000	31 856 541
Transports en commun - Opérations contractualisées avec le délégataire		8 764 255	2 692 287	12 100 000	31 856 541
Urbanloop		2 113 460	33 714	3 200 000	21 887 174
Urbanloop		2 113 460	33 714	3 200 000	21 887 174

Transports en commun



L'année 2024 se caractérisera par le maintien du **réseau de remplacement** (lignes A & B), ainsi que par la poursuite et la fin des **travaux d'adaptations des infrastructures** induites par le remplacement du TVR par le Trolleybus 100% électrique.

Il s'agira de l'adaptation de l'architecture électrique pour 5,8 M€ et de l'adaptation du dépôt de bus Marcel Brot pour 5 M€, qui s'inscrit d'une part dans la nécessité d'adapter le dépôt au nouveau système de transport que constitue le trolleybus, et d'autre part dans la volonté d'améliorer les conditions de travaux du personnel du délégataire et de créer une dynamique vertueuse grâce au projet de transport.

Les structures modulaires (qui ne sont plus aux normes électriques, ne correspondent plus aux exigences thermiques et ne remplissent plus les fonctions attendues) seront ainsi déposées et remplacées par un **bâtiment neuf** sur 2 niveaux, qui abritera les locaux destinés aux organisations syndicales, aux instances sociales (CSE, Bourse à l'outillage), et à d'autres activités de l'entreprise.

Le contrat de Délégation de service public (DSP) qui lie la Métropole du Grand Nancy avec Keolis Grand Nancy pour la gestion des services publics de mobilités urbaines depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024 permettra la production d'un service de transport public de 8,5 millions de kilomètres commerciaux en 2024, compte-tenu d'un effectif au sein de l'entreprise délégataire d'environ 832 ETP, soit une croissance de 3,5%, ceci pour compenser les difficultés d'exploitation. Ce service se traduit par **28 millions de voyages** environ hors crise sanitaire (exercice 2019).

L'année 2024 se caractérise également par **un indice de révision des prix très élevé**, soit près de 6 %, contre + 8 % l'année précédente, soit une plus-value pour la seule année 2024 de 3,0 M€ sur la contribution forfaitaire établie.

À noter, que **le budget 2024 affecté au fonctionnement du réseau apparaît en baisse** de 1,9 % en € constants, mais l'inflation depuis 2019 atteint près de 22 %.

Les crédits budgétaires des transports publics sont portés dans un budget annexe, qui est équilibré principalement par les recettes du versement mobilité et par une subvention du budget général.

Le budget de fonctionnement proposé de 89 M€ est constitué pour 86 % du financement du contrat de délégation de service public, soit 76,9 M€, avec la part fixe pour 62,4 M€ et la part variable (recettes intéressées) pour 14,5 M€.

Les flux financiers de cette DSP sont en effet composés de deux éléments :

- Une rémunération fixe (dite « contribution financière forfaitaire ») qui incite le délégataire à une bonne gestion ;
- Une rémunération variable (dite « recette intéressée ») qui est directement proportionnelle à la fréquentation des services délégués.

Pour 2024, l'augmentation de la part fixe (+ 2,0 M€) est principalement liée à la révision des prix historiquement élevée, compensée partiellement par une diminution du coût de production en € constants.

Le budget comprend également la participation au financement des **services suburbains** (via la contribution au Syndicat Mixte des Transports Suburbains) pour 2,4 M€, qui permettent d'interconnecter la Métropole avec son bassin de vie. Cette enveloppe tient compte d'un report de charges lié au retrait de la région Grand Est.

La part variable est de 14,5 M€, en baisse par rapport à l'an dernier compte-tenu d'une baisse plus forte de la fréquentation que celle qui était envisagée, depuis le printemps 2023.

En matière d'investissement et hors P2M, l'année 2024 se caractérise par une proposition de 12,1 M€ contre 12,06 M€ en 2023 :

- Programme 32 (opérations contractualisées) : 2,5 M€ ;
- Programme 80 (véhicules de transport collectif) : 4,5 M€ ;
- Programme 406 (systèmes : SAE-IV, billettique) : 3,1 M€ ;
- Programme 327 (dépôt de bus M. Brot) : 2,0 M€.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	2 946 150		2 946 150
CHARGES IMMOBILIERES	394 055		394 055
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	30 069		30 069
DEPENSES DE PERSONNEL	1 216 352		1 216 352
MAINTENANCE ENTRETIEN	1 700		1 700
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2 300 000		2 300 000
REVERSEMENTS DE FISCALITE	30 000		30 000
SERVICES PUBLICS DELEGUES	77 000 000		77 000 000
SUBVENTIONS VERSEES	22 000		22 000
EMA		567 000	567 000
Total TRANSPORTS EN COMMUN	83 940 326	567 000	84 507 326



PC Circulation du Grand Nancy

Circulation

Les dépenses de fonctionnement au titre de la circulation sont notamment consacrées à l'**entretien des carrefours et du jalonnement**, et à la **gestion du PC circulation** pour un total d'environ 797 K€.

Les programmes annuels d'investissement de circulation et jalonnement, d'un montant total de 994 K€ comprennent l'acquisition de fournitures et de matériels pour la signalisation tricolore et la circulation, pour le jalonnement, ainsi que la réalisation de travaux relatifs à la signalisation, aux feux tricolores et au jalonnement.

Une enveloppe spécifique supplémentaire est consacrée à la poursuite de la modernisation et l'extension du système de régulation du trafic engagé en 2023.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	164 175		164 175
CHARGES IMMOBILIERES	14 250		14 250
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	384 149		384 149
DEPENSES DE PERSONNEL	1 640 909		1 640 909
MAINTENANCE ENTRETIEN	618 250		618 250
EMA		994 340	994 340
Total CIRCULATION	2 821 733	994 340	3 816 073

Stationnement et parking

Au titre du stationnement, les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 1,847 M€, portent sur la gestion, les achats et l'entretien courant des cinq parkings gérés par la Métropole : Thiers, République, Saint-Léon, Kennedy et Deux Rives, ainsi qu'une participation aux frais du parking Pichon dont la Métropole est copropriétaire avec la Ville de Nancy.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	98 930		98 930
CHARGES IMMOBILIERES	496 685		496 685
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	229 332		229 332
MAINTENANCE ENTRETIEN	132 980		132 980
SERVICES PUBLICS DELEGUES	890 000		890 000
MOUVEMENTS INTERBUDGET	234 000		234 000
EMA		1 083 000	1 083 000
Total STATIONNEMENT ET PARKINGS	2 081 927	1 083 000	3 164 927

Services de Mobilité

Les dépenses de fonctionnement de 87 750 € correspondent essentiellement au fonctionnement de la Maison du Vélo, avec la location des locaux, l'entretien du parc de vélo VélOstan'boutic et les activités d'animation. S'ajoutent à cela l'inauguration de la ligne 1 à hauteur de 120K ainsi que 43K de subventions.

Pour l'investissement, les 240 000 € sont principalement consacrés aux études générales sur les Mobilités et au bon fonctionnement de la Maison du vélo.



Rolando Da Costa, animateur et formateur en mobilité à la Maison du Vélo

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	181 100		181 100
CHARGES IMMOBILIERES	25 400		25 400
DEPENSES DE PERSONNEL	865 694		865 694
MAINTENANCE ENTRETIEN	1 250		1 250
SUBVENTIONS VERSEES	43 000		43 000
EMA		240 000	240 000
Total SERVICE DE MOBILITÉ	1 116 444	240 000	1 356 444

Transition écologique

Climat, air & énergies



Groupe de travail PCAET à la Métropole du Grand Nancy

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) sera définitivement adopté le 18 avril 2024, à l'issue de la phase de consultation des personnes publiques associées et du public. Il engage fortement la Métropole, en appui sur ses compétences propres, dans la transition énergétique territoriale et il constitue également le cadre et le creuset de toutes les politiques de lutte contre le changement climatique du territoire, avec l'ambition de mobiliser largement au-delà de la collectivité pour tendre vers la **neutralité carbone territoriale à l'horizon 2050**.

L'exercice budgétaire 2024 voit ainsi se mettre en place un centre de responsabilité dédié correspondant au programme d'actions transversal du PCAET. En appui sur les décisions arrêtées en conseil métropolitain le 30 mars 2023 lors de l'approbation de l'arrêté de projet PCAET, **une autorisation de programme de 122 M€ sur la période 2024-2030** permet de planifier l'engagement financier de la collectivité selon les 5 axes stratégiques du PCAET et son volet Air.

Dans ce cadre général, les dépenses d'investissement imputables à l'autorisation de programme PCAET et directement rattachées à l'activité air énergie climat représentent un montant prévisionnel de 3,7 M€ en 2024.

2024 sera une année préparatoire avant la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025 de la **Zone à Faible Émission** (ZFE), rendue obligatoire sur le territoire métropolitain par la loi Climat et Résilience. Le dispositif d'accompagnement abondé à hauteur de 612 K€ pour cette année préparatoire visera à accompagner les habitants, usagers et entreprises du territoire vers une pratique renouvelée des mobilités telle que préfigurée par le P2M et ainsi tracer une trajectoire de reconquête de la qualité de l'air conforme aux objectifs du Plan Air. Une étude complémentaire va permettre d'accompagner la conversion des flottes professionnelles, privées et publiques, vers les motorisations faible émission.

En matière de qualité de l'air, 2024 marque également le démarrage pour 3 ans du Fonds Air Bois, dispositif soutenu par l'ADEME permettant d'accélérer le renouvellement des dispositifs de chauffage au bois vers des systèmes plus performants, doté d'un budget annuel de 440 K€.

La poursuite du plan de déploiement des **Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques** (IRVE) sur les sites métropolitains, soit pour 2023 la mise en place de 7 bornes supplémentaires, se traduit par un budget d'investissement de 126 K€. Ce montant ne rend pas compte du volume financier nécessaire pour le déploiement du schéma directeur des IRVE sur le territoire métropolitain. Celui-ci sera porté pour partie par un partenaire privé de la Métropole dont la sélection au premier semestre 2024 se fera dans le cadre d'un Appel à Initiative Privée (AIP) conduit en lien avec une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un budget de 36 K€.



Sur le volet de la **production d'énergie renouvelable**, les projections budgétaires s'appuient sur le recrutement d'un ingénieur développement en fin d'année 2023. Elles se traduisent par un budget d'études et travaux de 414 000 € en 2024, qui sera consacré à la mise en place d'ombrières sur le site du Zénith, mais également à un ensemble d'installations de production photovoltaïque sur d'autres éléments de patrimoine métropolitain (Muséum-Aquarium, déchetterie de Ludres, ...). Parallèlement, un engagement d'1,3 M€ en 2024 est prévu pour l'entrée au capital de la Société d'Économie Mixte Nancy Sud Lorraine Énergies.

Sur le volet de la **rénovation du parc privé résidentiel** qui représente une priorité du PCAET, la Métropole engage 500 000 € sous la forme d'un dispositif d'aide (rénovation globale performante, audit énergétique) qui sera mis en place en milieu d'année 2024, en lien étroit avec les nouvelles dispositions du service public de la rénovation énergétique mises en place par l'État cette année.

En complément, sur le strict périmètre de la Direction Climat et Transition Énergétique, le budget de fonctionnement est largement déterminé par l'activité des **Certificats d'Économie d'Énergie** (CEE) générant des subventions à la rénovation énergétique de l'ordre de 600 000 €. Il comprend également un poste pour la supervision et la maintenance des IRVE du parc métropolitain pour un montant de 148 000 €. Il faut noter que la direction intègre également pour la première fois dans son périmètre la Maison de l'Habitat et du Développement Durable. Enfin, les conventions avec l'ALEC Grand Nancy Territoires et ATMO Grand Est, ainsi que l'adhésion à la FNCCR, représentent 191 000 € en 2024

AP & OPERATIONS	CP 2023	BP 2024	Montant AP
Transition écologique	161 804	3 751 640	111 701 362
PCAET 2023	161 804		319 722
PCAET 2023	161 804		319 722
PCAET A1 Accompagner la transition du parc bâti du territoire		560 000	42 680 000
Accompagnement financier de la rénovation du parc résidentiel		500 000	41 000 000
Structuration SAPL		60 000	1 680 00
PCAET A2 Accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées		864 920	13 614 920
Conversion des flottes des acteurs économiques		90 000	90 000
Déploiement IRVE		162 720	162 720
Renouvellement parc MGN			7 250 000
Zone faibles émissions		612 200	6 112 200
PCAET A3 Accélérer vers une économie bas carbone		1 741 720	11 241 720
Etudes et travaux énergies renouvelables		441 720	8 941 720
Participation SEM énergies renouvelables Sud 54		1 300 000	2 300 000
PCAET A4 Adapter le territoire aux effets du changement climatique			42 380 000
Aménagements espaces publics			42 380 000
PCAET A5 Agir collectivement en faveur des transitions		145 000	145 000
Assistance maîtrise d'ouvrage		95 000	95 000
Récupérateurs d'eau de pluie		50 000	50 000
PCAET Améliorer la qualité de l'air		440 000	1 320 000
Fonds air bois		440 000	1 320 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	745 640		745 640
CHARGES IMMOBILIERES	32 000		32 000
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	1 500		1 500
DEPENSES DE PERSONNEL	568 644		568 644
MAINTENANCE ENTRETIEN	147 320		147 320
SUBVENTIONS VERSEES	182 500		182 500
Total ENERGIE ET CLIMAT	1 677 604		1 677 604

La **stratégie « Biodiversité »** et son plan d'actions sont co-construits avec les acteurs du territoire et s'articulent avec les différentes politiques métropolitaines, notamment l'urbanisme mais aussi la gestion des parcs et espaces verts, ainsi qu'avec la gestion/ création des espaces publics.

Le plan d'actions Biodiversité 2019 / 2023 se termine et un nouveau plan sera co-construit en 2024 suite aux travaux menés en concertation dans le cadre de l'**Atlas de la Biodiversité Métropolitaine** (ABM).

En investissement, le plan d'actions « Biodiversité » se décline à travers 3 volets : écologie urbaine, milieux aquatiques et humides, sites naturels remarquables.



Animations nature au Parc des étangs à Saulxures-lès-Nancy

En matière d'écologie urbaine, 45 000 € seront fléchés en 2024 sur l'agroécologie, afin de poursuivre la démarche d'écopaturation et d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions « coteaux » (projets de vergers, jardins, etc...) avec 43 000 € d'études/AMO et travaux, ainsi que 2 000 € d'outillages divers.

Concernant la biodiversité et la **Trame Verte et Bleue**, 100 000 € permettront la poursuite de la **plantation de haies** et la finalisation du travail sur l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine, document de référence dans la connaissance des espèces du Grand Nancy et de l'histoire de sa biodiversité, mais aussi support pour la co-construction du prochain plan d'actions, avec les communes, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

25 000 € sont budgétés pour le **balisage et l'entretien des sentiers** en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP).

Sur le volet **milieux aquatiques et humides** – GEMA, 46 000 € (correspondant à la taxe GEMAPI) permettront la mise en œuvre en 2024 des études, des travaux d'aménagement ou d'entretien et d'animations pédagogiques au sein des 3 Espaces Naturels Sensibles humides (Zone Pionnière à Art-Sur-Meurthe, les Iles du Foulon et de l'Encensoir à Tomblaine et Bosserville à Art-Sur-Meurthe dont les études seront lancées en 2024) et de l'APPB Mares de Saulxures-lès-Nancy et Tomblaine.

Enfin, les 63 000 € inscrits en 2024 pour les Sites Naturels Remarquables sont consacrés à :

- **ENS Villers** avec la mise en œuvre du plan d'action : panneaux pédagogiques, travaux d'aménagement et d'entretien sur le Plateau de Villers mais aussi sur les secteurs Hardeval et Hermitage ;
- **Plateau de Malzéville** avec la mise en œuvre du nouveau plan d'actions de ce site Natura 2000.

En fonctionnement, le plan d'actions « Biodiversité » consacrera 35 500 € à l'écologie urbaine (travaux d'entretien de terrains, études et recherches, fourniture de petit équipement, sorties nature et animation), 144 700 € aux partenariats (PNRL, CPIE, CEN Lorraine, FF Randonnée, associations environnementales) et 34 000 € de frais de communication (Événementiel autour de l'ABM, congrès des CEN et manifestations, Livret pédagogique Natura 2000, Carte et Randos-fiches sentiers).

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	53 500		53 500
DEPENSES DE PERSONNEL	212 425		212 425
MAINTENANCE ENTRETIEN	16 000		16 000
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	24 200		24 200
SUBVENTIONS VERSEES	120 500		120 500
EMA		281 000	281 000
Total ECOLOGIE URBAINE	426 625	281 000	707 625

Chauffage urbain

Le paysage du chauffage urbain de la Métropole a connu ces dernières années de profondes mutations et des développements importants, notamment dans ses réseaux de Vandœuvre-lès-Nancy et de Nancy sur lesquels des **chaufferies biomasse** ont été installées. Ainsi, l'énergie distribuée par les réseaux de chaleur publics de l'agglomération est produite majoritairement à partir d'**énergies renouvelables ou de récupération** (issue de la valorisation énergétique des déchets ménager à Ludres).



Centrale biomasse de Vandœuvre-lès-Nancy

Parce qu'il constitue un **dispositif « clés en main » sécurisé pour l'utilisateur**, qu'il garantit des tarifs compétitifs, plus stables que ceux des énergies fossiles et maîtrisés (TVA au taux réduit pour les abonnés), un moindre recours aux énergies fossiles, des rejets de particules et de gaz à effet de serre limités ainsi qu'une source d'emplois non délocalisables liée à la biomasse locale, **le réseau de chaleur grand-nancéien est particulièrement vertueux.**



Les réseaux de chaleur de l'agglomération sont en **évolution permanente** et leur nombre d'abonnés croît régulièrement. C'est l'objectif de la Métropole du Grand Nancy de **faire bénéficier le plus grand nombre d'une énergie compétitive et vertueuse**, produite majoritairement à partir d'énergie renouvelable et de récupération dans des installations modernes répondant à des normes environnementales ambitieuses. Ce développement est particulièrement pertinent et compétitif dans le contexte énergétique actuel très particulier.

Le **schéma directeur du service public de chauffage urbain** du Grand Nancy, dont le but est d'identifier les potentiels de développement au sein de l'agglomération et de définir un plan d'actions a été adopté en conseil métropolitain le 31 mars 2022.

Il a permis de définir un important projet de développement et d'augmentation de la performance environnementale des réseaux de chaleur métropolitains dont la mise en œuvre a été décidée lors du conseil du 30 juin 2022.

Ce projet consiste à **interconnecter les principaux réseaux de chaleur de l'agglomération**, à savoir les deux réseaux de Vandœuvre-lès-Nancy et celui de Nancy centre. Il comprend également le développement d'un réseau de chauffage urbain sur le quartier « Saurupt » et un déploiement de ce service public vers l'est de l'agglomération, soit sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine.

Ainsi, tout en limitant les nouveaux moyens de productions à une chaufferie de secours gaz et une chaufferie biomasse de puissance modeste, ce projet permettra de **sécuriser et augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée**, en accroissant de près de 40 % la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers et en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse déjà existantes via des condenseurs thermodynamiques.

La mise en œuvre de ce projet a débuté sur 2023 et se poursuivra par étapes successives sur la période 2024-2028. Elle permettra ainsi d'accroître la production d'EnR&R d'environ 100 GWh par an à terme, en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 % sur l'agglomération.

Le coût total du projet s'élève à environ 52 M€ HT dont environ 20 M€ HT d'aide financière de l'ADEME et sera **financé par les délégataires.**

Parallèlement et dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier du CHRU, la chaufferie historique au gaz va être démolie et une nouvelle chaufferie d'appoint et de secours fonctionnant au gaz sera construite à proximité immédiate de la chaufferie biomasse existante.

L'activité gérée par le Grand Nancy fait l'objet d'une double délégation de service public à la société S.E.E.V. (Services Énergétiques et Environnementaux de Vandœuvre-lès-Nancy) pour le chauffage urbain de Vandœuvre-lès-Nancy et à la société ESTIA pour le chauffage urbain du Grand Nancy, hors Vandœuvre-lès-Nancy et sa périphérie.

Le budget 2024 prévoit des études et assistances techniques nécessaires dans le cadre de ces contrats ainsi que la réfection de la toiture de la Tour des Énergies en vue de l'installation d'une antenne relai.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	14 000		14 000
DEPENSES DE PERSONNEL	63 686		63 686
EMPRUNT		98 430	98 430
EMA		91 000	91 000
Total CHAUFFAGE URBAIN	77 686	189 430	267 116

Développement urbain

Parce qu'elle participe directement à la qualité de vie des Grands-Nancéiens, à la préservation de nos biens communs et à notre réponse collective aux défis posés par le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité, la Métropole poursuit une politique volontariste en matière de développement urbain, durable et solidaire à travers des outils comme le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours de révision.

Urbanisme et stratégie foncière

Le **budget de fonctionnement des missions d'urbanisme** s'élève à 103 K€ en 2024 et comprend notamment :

- Des dépenses liées à des prestations d'assistance juridique pour un montant maximum de 5K€ par an (marché centralisé par le pôle Ressources) ;
- Des dépenses de communication/concertation (15 K€) ;
- L'adhésion au CAUE de Meurthe et Moselle pour 6 K€ par an ;
- Les intérêts de la dette et taxes foncières des portages fonciers de l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) : environ 45 K€ en 2024.

En matière de planification urbaine

L'année 2024 verra la finalisation du dossier technique complet du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-Déplacements** (PLUi HD), après une phase d'élaboration des outils réglementaires en 2023 et une dernière concertation avec les habitants. La phase administrative d'approbation prendra la suite en 2024/2025. Le budget 2024 est de 46 500 €.

Ainsi, il reste à finaliser, pour 11 500 €, le marché confié à ECOVIA pour l'évaluation environnementale du PLUi et pour 10 000 €, le marché confié au groupement GRAHAL pour l'étude Patrimoine. Enfin, 25 000 € de frais de communication sont prévus pour accompagner la phase de préparation de l'enquête publique et de la phase d'approbation.

→ Finalisation de l'étude « Patrimoine »

La Métropole du Grand Nancy a poursuivi en 2023 **l'étude visant la protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager**, avec la définition d'une stratégie patrimoniale et l'élaboration de nouvelles règles pour le PLUi.



Réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Nancy

Le futur règlement du PLUi repèrera les éléments bâtis et paysagers protégés, ainsi que les ensembles dont la cohérence urbaine et architecturale est à préserver. Des fiches descriptives viendront préciser, pour chaque typologie d'éléments protégés, le niveau de protection et les règles pour encadrer l'évolution du bâti et les futures interventions, ceci afin de s'assurer d'une bonne articulation entre préservation du patrimoine et mise en œuvre des projets d'aménagement et d'urbanisme.

→ Finalisation de l'évaluation environnementale

À mesure de l'avancée des travaux d'élaboration du PLUi HD, un bureau d'étude spécialisé accompagne la Métropole pour évaluer les incidences des choix opérés sur l'environnement. Véritable travail itératif, cette démarche est un gage de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans le plan.

L'évaluation environnementale définitive accompagnera le projet de PLUi HD qui sera arrêté en 2024. Ayant pris en compte très tôt les atouts environnementaux du territoire et ayant largement évité les secteurs à haute valeur environnementale, les premières évaluations montrent que le nouveau projet urbain métropolitain opère réellement un changement de cap pour un aménagement vertueux des villes, répondant aux enjeux écologiques et climatiques.

Par ailleurs, les études relatives à l'élaboration du **Règlement Local de Publicité RLPI** (RLPI) reprendront en 2024 suite à l'arrêt du projet de PLUi, avec un montant d'environ 60 K€ sur 2024-25, avec l'élaboration du règlement et zonage, la concertation puis la phase administrative. Un budget prévisionnel de 20 000 € est prévu en 2024 et 40 K € en 2025.

Enfin, un budget exceptionnel de 80 000 € est prévu en 2024 (annonces légales, reprographies, honoraires commissaires enquêteurs) pour mener les différentes procédures de modification nécessaires des plans locaux d'urbanisme avant l'approbation du PLUi mais aussi et surtout la phase administrative du PLUi.

En matière de **stratégie foncière**, la Métropole vise à optimiser le potentiel foncier dans une logique de ville durable et de lutte contre la consommation d'espace, et ce dans un contexte économique contraint et un marché foncier et immobilier détendu. Cette stratégie foncière étant dépendante du futur PLUi HD, la convention cadre avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) sera revue en 2024 suite à l'arrêt du projet de PLUi.

Par ailleurs, comme chaque année, une réserve financière est prévue pour répondre aux opportunités d'acquisition amiable ou de préemption.

Enfin, la Métropole s'engage dans la reconversion de friches en espaces naturels via des techniques innovantes et expérimentales. Suite aux études de phytoremédiation (dépollution par les plantes) des sites pollués ABRALOR à Nancy et KLEBER à Essey-lès-Nancy, un dossier a été déposé dans le cadre d'un appel à projet ADEME/ Région / AERM pour les travaux d'aménagement et le suivi des sites. Le montant des travaux est estimé suite aux études à 3,776 M€ T.T.C. pour les 2 sites avec des recettes de subventions ADEME/AERM et Région à hauteur de 80 % des montants H.T.

Le Grand Nancy poursuit sa politique **d'urbanisme opérationnel**, notamment à travers une programmation urbaine qualitative pour répondre aux besoins résidentiels et économiques.

Dans ce cadre, plusieurs études urbaines préalables au lancement d'opérations d'aménagement métropolitaines pour environ 1,3 M€ sont prévues en 2024.



Concertation sur l'avenir du secteur des anciennes casernes Kléber et Cœur Plaines Rives Droites

→ Finalisation des études « Agroquartier » Sillon du Fonteno-Montaigu -Baquéchamps » : 36 K€ en 2024

En lien avec l'élaboration du PLUi, les études préalables menées sur ces sites vont se terminer en 2024. Seule une petite partie du secteur « Sillon du Fonteno » à Heillecourt fera l'objet d'un projet d'aménagement à court terme, dans les 5 ans à venir, en parallèle de la renaturation du ruisseau du Fonteno et de ses abords. Le budget d'aménagement opérationnel sera précisé en 2024.

→ Écoquartier casernes Kléber + Cœur Plaines Rive Droite à Essey-lès-Nancy : 125 K€ en 2024

Des études urbaines pré opérationnelles ont été lancées en début d'année 2022 sur les « anciennes casernes Kléber, ancienne zone OPEX et Cœur Plaines Rive Droite » situés à Essey-lès-Nancy. L'équipe WALD/ARTELIA a été désignée en mars pour mener ces études qui se poursuivront jusque début 2024, avant le démarrage de la phase opérationnelle.

Plusieurs étapes de concertation ont eu lieu, trois scénarios ont été présentés en comité de pilotage et un schéma directeur d'aménagement est en cours de finalisation pour début 2024, avant une restitution au public. Le budget d'aménagement opérationnel sera également précisé en 2024.

→ Technopole Henri Poincaré à Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy : 275 K€ en 2024

Le solde du précédent marché en cours de résiliation est maintenue au budget 2024, dans l'attente des résultats du marché de recrutement d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui permettra d'actualiser le budget 2025.



Technopole Henri Poincaré à Vandœuvre-lès-Nancy

En effet et au regard des projets hospitaliers et universitaires sur le Technopôle, certaines études nécessitent d'être complétées de manière à avoir une vision complète et approfondie du territoire. L'évolution des missions requiert aujourd'hui l'introduction de nouvelles compétences (programmation, économie de l'aménagement, animation/concertation) et missions (diagnostic et études préalables sur le stationnement, études préalables d'infrastructures...) non prévues, et ne pouvant être anticipées dans le marché passé.

Compte tenu de la diversité des sujets présents sur le technopôle, la Métropole du Grand Nancy a donc décidé de recruter, au travers d'un accord cadre, une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration, l'animation et le suivi d'un projet urbain et paysager pour la refondation du Technopole Henri Poincaré dit THP. Ces études se dérouleront en lien étroit avec le CHRU, l'Université de Lorraine, la Communauté de Communes de Moselle et Madon, les communes de Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-Les-Nancy et les nombreux porteurs de projets économiques.

→ Études Rives de Meurthe Nord à Nancy et Maxéville : 155 K € en 2024

Suite à la validation du plan guide mi 2022, qui a été discuté en atelier de concertation sur chacun des secteurs (Lafayette, sentier du Dimanche, Alstom et Grands Moulins) en mars et avril 2022, la mise en œuvre du projet se précise :

- Le projet est traduit en OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans le futur PLUi de la Métropole qui sera approuvé en 2025 et encadrera le développement des secteurs d'aménagement, notamment celui des Grands Moulins de Paris ;
- Une modification du PLU de Nancy est en cours pour permettre en anticipation du PLUi le développement de projet sur le cœur d'ALSTOM dont la requalification urbaine de la friche OLITECH ;
- L'accompagnement du projet de cité judiciaire dont le PC sera déposé en 2024 ;

- La réalisation des premiers équipements publics est en préparation avec le concours pour la réalisation de la passerelle reliant ALSTOM au Parc de la Pépinière et le parvis de la cité judiciaire, le lancement des études de MOE pour la réalisation du parc St Georges, etc...
- Le premier COPIL sur l'urbanisme transitoire a été organisé en 2023 avec l'AMO et le travail est engagé pour préciser les premières actions à mener et mobiliser les porteurs de projets.

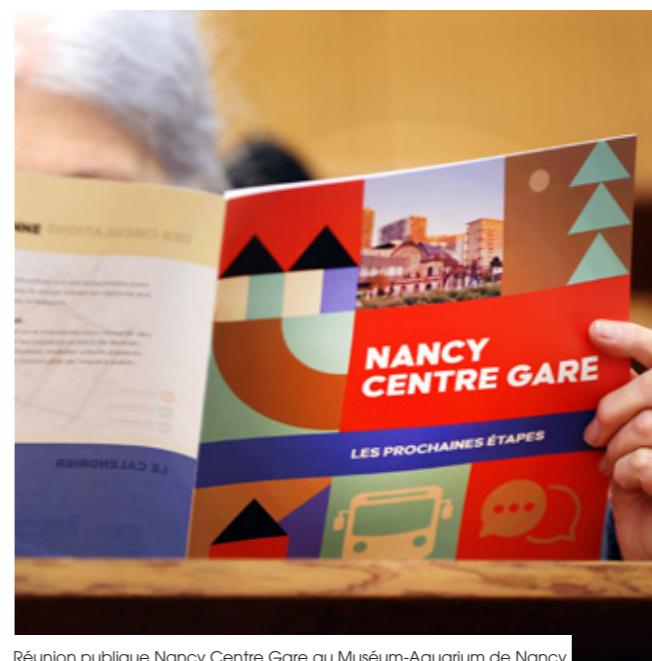
Les dépenses correspondent au marché de Maîtrise d'œuvre urbaine, avec l'équipe Intensités qui se poursuit avec un budget de 70 000€ par an de 2024 à 2028 (fin du contrat), ainsi qu'à l'urbanisme transitoire à venir pour 85 000€ en 2024, 70 000€ en 2025, 20 000 € en 2026 et 2027 :

- Le marché d'AMO Urbanisme transitoire a été décalé suite à un retard dans la procédure administrative, les 100 000€ budgétés en 2023 non pas été consommés et sont répartis comme suit : 35 000€ en 2024 puis 20 000€ par an de 2025 à 2028 (fin du contrat) ;
- Autres dépenses d'investissement liées à l'urbanisme transitoire : 50 000€ en 2024 et 50 000€ en 2025 > Un point sera fait à la fin des études pour préciser les montages opérationnels adéquats en lien avec les services concernés : patrimoine, foncier, espaces publics...

→ Études Nancy Centre Gare à Nancy : 346 K€ en 2024

Suite au recrutement du cabinet LECLERCQ & ASSOCIES accompagné de 8 bureaux d'études avec chacun des spécificités très précises (VRD, Paysage, Concertation, Mobilités, Développement durable, Programmation & Stratégie, Programmation & Attractivité et Montage & Phasage), le plan guide a été élaboré en 2023 après plusieurs temps de concertation publique et son rendu a eu lieu en décembre 2023.

Les évolutions du quartier Nancy Centre Gare permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'offrir une meilleure lisibilité des cheminements, et participeront activement à l'attractivité de la ville et de la métropole, en offrant notamment un environnement plus verdoyant.



Réunion publique Nancy Centre Gare au Muséum-Aquarium de Nancy

En 2024, le travail va se poursuivre, notamment avec :

- Les études puis les travaux sur la place de la République ;
- La consultation sur l'îlot Proue/Auberge de Jeunesse et l'AMI sur l'îlot G ;
- Les études puis travaux d'urbanisme transitoire dont la place Veil, etc...

Les dépenses correspondent au marché de maîtrise d'œuvre urbaine, avec l'équipe Leclercq qui se poursuit avec un budget de 190 000€ en 2024, ainsi qu'à l'urbanisme transitoire à venir pour 156 000 € :

- Le marché d'AMO Urbanisme transitoire a été décalé suite à un retard dans la procédure administrative, les 200 000€ budgétés en 2023 non pas été consommés et sont répartis comme suit : 20 000€ en 2024, 10 000€ en 2025, 10 000€ en 2026 et 4 000€ en 2027 ;

- Autres dépenses d'investissement liées à l'urbanisme transitoire : 136 000€ en 2024 > Un point sera fait à la fin des études pour préciser les montages opérationnels adéquats en lien avec les services concernés : patrimoine, foncier, espaces publics...

Enfin, des dépenses de 250 000€ sont fléchées en 2024, afin d'accompagner les études sur « Méchelle Picot Flageul » dont le futur ex-site de la caserne SDIS en lien avec le PLUi (130 K€) et de lancer, après validation du PLUi et du conseil métropolitain, de nouvelles études pour une opération d'aménagement métropolitaine à Saulxures-lès-Nancy (120 K€ en 2024 et en 2025).

→ La ZAC Haie Cerlin et Louvière à Seichamps : 303 K€ en 2024

La ZAC Haie Cerlin doit accueillir des programmes résidentiels. La commercialisation des 3^e et 4^e dernières phases de l'opération est en cours. En entrée de la commune de Seichamps, la Z.A.C. de la Louvière propose quant à elle un programme d'activités commerciales et artisanales. La commercialisation se poursuit.



ZAC Haie Cerlin à Seichamps

→ La ZAC Austrasie à Nancy : 600 K€ en 2024

Un nouveau schéma directeur pour la Z.A.C. Austrasie située à Nancy, a été approuvé en Conseil Métropolitain le 12 mai 2022 afin d'intégrer dans le quartier davantage de nature en ville et d'espaces de respiration avec notamment un maillage d'espaces verts publics composés de liaisons douces végétalisées et d'emprises destinées à des jardins partagés, des vergers collectifs plutôt qu'à la construction. Le nouveau maillage d'espaces publics végétalisés va permettre en outre de favoriser les îlots de fraîcheur et favorisera un cadre de vie encore plus qualitatif. Les îlots ont donc été redécoupés afin d'accueillir des opérations à taille humaine tout en préservant une certaine densité grâce à des formes urbaines plus conviviales avec l'idée de favoriser une spécificité architecturale pour chaque projet.

Le nouveau schéma directeur facilitera également la ville des proximités avec des bâtiments multifonctionnels et la création d'une véritable centralité de proximités en proposant de concentrer l'offre commerciale et de service autour de la place Cincinatti. Par ailleurs, en termes de programmation d'habitat, une part de mixité sociale sera intégrée avec 10 % de logements en accession sociale et 20 % de logements locatifs sociaux qui viendront compléter ceux déjà existants dans le secteur. De plus, l'objectif sera également de favoriser une offre pour les familles sur le quartier ainsi une attention particulière sera portée sur la taille des logements en accession libre lors des consultations de promoteurs.

Enfin, en termes de mobilités et de stationnement, le nouveau réseau d'espaces publics piétons permettra de relier facilement l'ensemble des îlots ainsi que les grands axes de mobilités et les transports en commun. Le quartier se veut organisé comme une « ville-jardin » avec l'idée de limiter la circulation automobile avec du stationnement regroupé et mutualisé au sein d'un parking silo et du stationnement souterrain permettant de limiter l'emprise de la voiture sur chaque îlot.

En 2024, la commercialisation et la réalisation d'espaces publics se poursuivent sur cette base, une réunion publique permettra de présenter au printemps le programme de Kaufmann et Broad à l'angle de la Rue de Newcastle et du boulevard de la Mothe, le futur parking silo végétalisé ainsi que les futurs aménagements du quai Florentin, suite à la concertation.

→ ZAC Bois La Dame à Tomblaine : 1,77 M€ en 2024

Depuis 2018 et l'approbation en concertation avec la Ville de Tomblaine du nouveau schéma directeur de la ZAC établi par la maîtrise d'œuvre urbaine représentée par l'agence BASE, l'aménageur du quartier, SOLOREM, a conduit toutes les actions préalables à la création du cœur de quartier située à l'entrée de la ZAC à proximité du parc Georges Brassens.

En 2024, la commercialisation et la réalisation d'espaces publics se poursuivront avec l'objectif de finaliser la tranche 2A en 2026 avant de relancer une nouvelle concession d'aménagement sur les tranches suivantes sur une base partagée. Ainsi, les échanges pour l'élaboration des derniers projets de la tranche 2A sont en cours avec Nova Homes, Édouard Denis, Nacarar et Novemia.



ZAC Bois de la Dame à Tomblaine

→ ZAC Nancy Grand Cœur à Nancy : 3,68M€ en 2024

Le budget de la ZAC Nancy Grand Cœur fera l'objet d'une actualisation au printemps 2024 par délibération du conseil pour prendre en compte les évolutions du nouveau plan guide à partir de 2026. Dans l'attente, le budget 2024 reste inchangé à hauteur de 3 685 618 €.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Développement urbain	10 169 150	9 331 830	190 943	16 520 849	55 754 088
Urbanisme opérationnel - Etudes	307 828	966 671	65 079	1 581 000	6 114 578
Etudes pré-opérationnelles Cœur de Saulxures				120 000	240 000
Etudes pré-opérationnelles Faron				120 000	360 000
Etudes pré-opérationnelles Kleber et cœur PRD	70 383	201 764	1 236	125 000	398 383
Etudes pré-opérationnelles Méchelle Picot Tomblaine		23 425	7 398	130 000	160 823
Etudes pré-opérationnelles Nancy centre-gare	116 027	412 724	13 407	346 000	1 298 158
Etudes pré-opérationnelles Rive de Meurthe Nord	59 244	59 422	14 024	155 000	607 690
Etudes pré-opérationnelles Saint Pierre René II Bonsecours					500 000
Etudes pré-opérationnelles Sillon du Fonteno/Bacquéchamps		39 206	1 794	36 000	77 000
Etudes pré-opérationnelles Technopole Henri Poincaré	27 456	95 823	12 600	275 000	1 114 879
Frais de retrocession	34 718	134 308	14 619	274 000	1 357 645
Urbanisme opérationnel - Zones d'Aménagement Concerté	7 510 043	5 612 438	8 185	8 032 881	49 639 510
ARTEM	1 521 964			1 674 000	3 195 964
ZAC Austrasie	1 013 822	900 000		600 000	4 913 822
ZAC Bois-la-Dame	531 920	700 000		1 770 000	5 311 920
ZAC Cœur de Saulxures					1 400 000
ZAC Faron					600 000
ZAC Haie Cerlin à Seichamps				303 263	303 263
ZAC Kleber et cœur PRD					800 000
ZAC Louvière à Seichamps					799 714
ZAC Nancy Grand Cœur	3 000 000	3 823 200		3 685 618	22 675 067
ZAC Plateau de Haye	624 540	180 000	8 185		812 725
ZAC Portes de Jarville	817 797	9 238			827 035
ZAC Saint Pierre René II Bonsecours					4 000 000
ZAC Sillon du Fonteno Montaigu					4 000 000

AP & OPERATIONS	CP 2023	BP 2024	Montant AP
Développement urbain	9 331 830	16 520 849	5 156 000
PCAET A1 Accompagner la transition du parc bâti du territoire			1 375 000
rénovation énergétique du patrimoine métropolitain			1 375 000
PCAET A4 Adapter le territoire aux effets du changement climatique		140 000	3 776 000
Phytoremediation		140 000	3 776 000
PCAET A5 Agir collectivement en faveur des transitions		5 000	5 000
Maison de l'habitat et du développement durable		5 000	5 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	29 760		29 760
CHARGES IMMOBILIERES	1 000		1 000
DEPENSES DE PERSONNEL	1 034 594		1 034 594
MAINTENANCE ENTRETIEN	310		310
EMPRUNT-PORTAGE-AUTRES DETTES	51 781	3 063 480	3 115 261
FISCALITE		355 000	355 000
EMA		674 500	674 500
Total URBANISME STRATEGIE FONCIERE	1 117 445	4 092 980	5 210 425

SCALEN : L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE

La Subvention de la Métropole du Grand Nancy à SCALEN est fixée à **2 212 710 €**. Elle fait l'objet d'un Programme de Travail Annuel pour définir les enjeux et les contours de ce partenariat.

La Métropole s'appuie sur **SCALEN pour des missions d'observation et de suivi** qui lui permettent de comprendre les enjeux des politiques publiques, d'analyser et justifier les choix à retenir dans ses propres politiques publiques ainsi que d'évaluer ses actions. Les outils de SCALEN se voient évoluer régulièrement pour répondre aux besoins émergents et s'adapter aux évolutions sociétales.

SCALEN conduit des études thématiques et territoriales qui alimentent les politiques publiques en matière de Mobilités, d'Urbanisme, d'Habitat, d'Économie ou encore de transition écologique. Dans ce cadre, de nombreuses études seront conduites pour accompagner la mise en œuvre du P2M, du PMH, du PCAET, de la stratégie économique et commerciale, de la politique santé et bien-être. SCALEN accompagne également la Métropole dans l'élaboration du PLUI-HD.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Total BP 2024
SUBVENTIONS VERSEES	2 212 710	2 212 710

Rénovation urbaine

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de l'agglomération nancéenne, une convention pluriannuelle, qui a fait l'objet d'un avenant important en 2023, structure la mobilisation de la métropole, des communes de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Laxou et des bailleurs sociaux dans une démarche de transformation volontariste du Plateau de Haye, des quartiers de Haussonville, des Nations et des Provinces.

Fort de la signature du **nouveau contrat de ville** qui en constitue le volet humain, le projet de rénovation urbaine va connaître en 2024 une accélération opérationnelle avec pour les habitants des réalisations tangibles.



Démolition du Cèdre Bleu

Concernant le volet des équipements publics, le **quartier des Provinces à Laxou** verra la poursuite de la construction du nouveau pôle scolaire destiné à remplacer l'école Victor Hugo ainsi que le démarrage des travaux conséquents de réhabilitation et d'extension du centre sportif « Europe » tandis que la ville de Vandœuvre-lès-Nancy pilote les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle MJC Étoile qui accueillera un tiers-lieu. Sur le **Plateau de Haye**, la ville de Nancy préparera le lancement des travaux de construction de la nouvelle médiathèque.

Les enjeux liés à la diversification de l'habitat seront au cœur des préoccupations des bailleurs sociaux. On suivra avec attention les premières remises en location par l'OMh des logements réhabilités du Cèdre Bleu alors que Batigère lancera les déconstructions des bâtiments Courlis à Vandœuvre-lès-Nancy et des immeubles Alsace et Champagne à Laxou et poursuivra son programme de réhabilitation avec le lancement des travaux sur les immeubles Anjou et Touraine.

S'agissant des dépenses de la Métropole, elles s'inscrivent dans une autorisation de programme de 45 370 687 € pour la période 2019 à 2029. En 2024, elles seront plus principalement consacrées à :

- La conduite des études urbaines par quartier ;
- Le pilotage global du projet multisites ;
- Le suivi des études d'aménagement d'espaces publics et la réalisation des travaux d'accompagnement des opérations de construction sur les 3 quartiers,
- Le lancement des travaux d'aménagement sur le secteur Europe au cœur du quartier des provinces à Laxou ;
- Le désamiantage et la déconstruction du centre commercial Jeanne d'Arc à Vandœuvre-lès-Nancy dès l'achèvement de la procédure d'expropriation ;
- Les charges de fonctionnement, dont la gestion des centres commerciaux en portage transitoire et les impôts fonciers afférents appellent une inscription budgétaire de 496 K€ en 2024.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	17 500		17 500
CHARGES IMMOBILIERES	202 650		202 650
DEPENSES DE PERSONNEL	237 503		237 503
EMPRUNT-PORTAGE-AUTRES DETTES	39 000	3 160 753	3 199 753
Total RENOVATION URBAINE	496 653	3 160 753	3 657 406

Habitat et gens du voyage

L'année 2024 sera marquée par l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui intègre les enjeux et outils du Programme Métropolitain de l'Habitat adopté en juin 2022.

Les enjeux de **développement de l'offre nouvelle de logements, de lutte contre la vacance du parc ou encore de recyclage foncier** ont fait l'objet d'une spatialisation avec les communes. La montée en puissance des dispositifs opérationnels doit désormais être anticipée car l'année 2023 a marqué un net recul dans la programmation et le financement des opérations de logements sociaux compte-tenu de la dégradation généralisée du contexte immobilier et des contraintes particulières rencontrées par les organismes HLM (impact de la hausse du livret A sur leurs fonds propres).

Par ailleurs, en lien avec le plan Climat Air Énergie territorial, le développement d'une offre de conseil et de financements dédiés se poursuit pour offrir aux particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs, des **dispositifs incitatifs pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique du parc ancien** de la métropole nancéenne.

En place depuis 2005, la métropole du Grand Nancy mettra en œuvre une **nouvelle délégation de compétences afin d'obtenir de l'État la programmation et la gestion des aides à la pierre**. Une convention-cadre sera négociée au cours du premier semestre 2024 afin de consolider pour 6 ans les moyens de la métropole destinés à atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme métropolitain de l'habitat.

La métropole poursuivra, en lien avec les collectivités et l'opérateur Grand Nancy Habitat, la mise en œuvre d'opérations contractualisées destinées à l'amélioration de l'habitat (**OPAH-RU sur le quartier de Saint-Pierre René II Bonsecours**, Programme d'intérêt général « **Agissez pour votre logement** ») et contribuera aux actions du volet logement de l'**ORT sur le centre-ville nancéen**.



Habitant du Grand Nancy bénéficiaire du CEE

Un soutien particulier sera nécessaire pour accompagner les efforts de production des bailleurs sociaux, tout particulièrement en matière de reconstitution de l'offre liée aux déconstructions programmées dans le projet de rénovation urbaine, car les besoins en matière de logements locatifs de qualité et à loyer maîtrisé sont conséquents.

Dans un contexte de tension croissante en matière d'attributions HLM, la métropole poursuit ses travaux en matière de définition des modalités d'information des demandeurs et des critères de priorisation de la demande avec l'adoption prévue du plan partenarial de gestion de la demande introduit par la loi ALUR.

2024 marquera la poursuite de la mise en œuvre du plan **Logement d'Abord** qui mobilise un large partenariat dans l'action en faveur d'un public très fragile, pour lequel la réponse en terme de logement peut être le socle d'une insertion durable.



Aire de Manitas de Plata À Maxéville

S'agissant de la **politique d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage**, le total des dépenses inscrites au BP 2024 s'élève à 1,6M €. Outre les dépenses de fonctionnement liée à la gestion en régie des aires d'accueil métropolitaine, le budget prévoit des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement pour la création d'une aire de grand passage ainsi que le financement des études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'aire de Manitas de Plata située à Maxéville, une autorisation de programme ayant d'ores et déjà été mise en place pour un budget opérationnel de 5 M€.

AP & OPERATIONS	BP 2024	Montant AP
Développement urbain	16 520 849 €	9 790 000
Aires d'accueil des gens du voyage	1 390 000 €	6 790 000
Aire de grand passage	1 000 000 €	1 000 000
Rénovation aire d'accueil Manitas	300 000 €	5 000 000
Terrains familiaux	90 000 €	790 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	189 509		189 509
CHARGES IMMOBILIERES	58 750		58 750
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	116 558		116 558
DEPENSES DE PERSONNEL	1 052 893		1 052 893
MAINTENANCE ENTRETIEN	28 770		28 770
SUBVENTIONS VERSEES	239 349		239 349
EMA		4 548 748	4 548 748
Total HABITAT ET GENS DU VOYAGE	1 685 829	4 548 748	6 234 577

2.2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Relever le défi de l'attractivité

Développement économique et touristique

Les crédits relevant de la politique publique de développement économique et touristique agglomérés permettent à la Métropole de décliner la stratégie de développement économique pluriannuelle adoptée lors du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021, ainsi que les feuilles de routes sectorielles associées adoptées en 2022.

En 2024, le schéma d'accueil des entreprises, document stratégique et opérationnel, qui vise à organiser l'accueil et le développement des activités économiques à l'échelle du territoire, doit être adopté. Il permettra de prioriser les enjeux et les investissements dans le temps et dans l'espace, et de donner à voir une offre foncière et immobilière cohérente et lisible pour l'accueil des entreprises.

En termes d'animation et de structuration de l'écosystème, les actions sont déclinées autour du soutien renouvelé aux acteurs de développement économique et d'innovation du territoire

La Métropole positionne la nouvelle **agence de développement économique Sud Meurthe-et-Moselle Lorr'up** créée en 2021 comme pierre angulaire du dispositif. Elle soutiendra ainsi Lorr'up **à hauteur de 700 000 € en 2024**.

Réaffirmant le rôle structurant **des réseaux territoriaux d'entreprises** (ATP) dans la mise en œuvre de la stratégie économique mais aussi dans le développement d'un territoire RSE exemplaire, la Métropole soutiendra chacune des 8 ATP (pour un montant total de 260 000 €) dans le cadre du **Pacte ATP 2021-2026**.

En parallèle, pour densifier son tissu économique, la Métropole soutiendra à ce titre les acteurs **de l'entrepreneuriat** (création-reprise d'entreprises) à hauteur de 218 000€ : Initiative Grand Nancy, Alexis, associations ZFU, ADIE, Incubateurs d'excellence Grand Est (Incubateur Lorrain et Grand Nancy Innovation).



Marché Lortie à Jarville-la-Malgrange

Dans le cadre de la **transition alimentaire** et du développement de ses filières stratégiques, la Métropole poursuit le développement du projet de « Marché d'intérêt local » (« Rungis local ») dédié à la structuration des filières sur le territoire et s'articulant autour : d'une plateforme physique et numérique de commercialisation et de services, d'une dynamique d'achat de produits locaux et de qualité sur le territoire, d'un hub d'innovation appuyé sur l'écosystème foodtech et d'un volet dédié à la sensibilisation aux métiers et à l'alimentation saine. Pour mener à bien ce projet structurant, la Métropole consacre une autorisation de programme à hauteur de 5 M€, dont les crédits sont répartis de 2022 à 2026.

Parallèlement aux politiques de soutien à la structuration et au développement des filières innovantes (santé, énergie et alimentation), la Métropole renforcera son soutien au développement des **industries culturelles et créatives** afin d'appuyer la valorisation des Métiers d'art, le développement des activités de tournage dans le cadre de la convention PLATO et le soutien aux cinémas indépendants pour une enveloppe de 134 000 €.

Concernant le développement et l'animation de l'**écosystème d'innovation** à l'échelle du bassin économique, **Grand Nancy Innovation** (marque commerciale de la SEM Henri-Poincaré) constitue un acteur de référence dans le domaine de l'innovation et travaille en lien étroit avec l'agence Lorr'up. La structure favorise les échanges à l'interface du public et du privé, elle accompagne le développement des projets innovants issus de la recherche et de la société civile, en particulier dans les filières clés et rend accessible l'innovation à toutes les entreprises (détection des entreprises primo innovantes par l'agence de développement économique et accompagnement par Grand Nancy Innovation). Au regard des développements envisagés en direction des TPE-PME, et des actions de développement des filières stratégiques (foodtech, santé, énergie), la Métropole soutiendra la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2024 dans le cadre des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire et à la gestion de services communs aux entreprises à hauteur de 350 000€.



Coordonné par la Métropole du Grand Nancy, le Projet « **Des Hommes et des Arbres, les racines de demain** » vise, sur la période 2021-2032, la transformation du territoire par le biais d'actions innovantes mettant en valeur la place des arbres et du végétal dans notre quotidien et notre économie, tout en veillant à leur compatibilité avec les attentes sociétales, les changements climatiques à venir et une valorisation raisonnée des ressources locales. L'association éponyme soutenue par la Métropole assure la gouvernance du Projet « DHDA » et porte les actions inscrites au dossier distingué par l'État comme lauréat « Territoires d'Innovation ».

Outil régional de l'innovation, Grand E-NOV s'engage sur le territoire auprès des entreprises (accompagnement et financement multipartenaires) et de la collectivité (accompagnement des grands projets structurants, comme par exemple DHDA, mobilisation de l'outil « Grand Testeur » facilitant la mise en œuvre d'un produit ou d'un service développé par une entreprise du territoire du Grand Nancy).

En complément des soutiens à l'écosystème d'innovation (Grand E-Nov, projets issus des pôles de compétitivité etc.), la Métropole poursuivra son soutien à l'émergence de projets innovants dans le cadre de **dispositifs de stimulation et d'expérimentation** (Serre à projets/SCIC KEPOS...) ou d'appels à projets (Business Boosters thématiques, Oh My Goethe!).

En matière d'**attractivité et de rayonnement**, le Grand Nancy souhaite créer un environnement favorable pour entreprendre, vivre et découvrir. La Métropole développe en ce sens un cadre propice à l'essor de l'activité, à la qualité de l'expérience d'accueil et au rayonnement de ses forces économiques. La Métropole concentrera ses efforts dans les domaines suivants :

- **L'attractivité et le développement touristiques** (tourisme d'affaires et d'agrément). Confortant les efforts de valorisation de son patrimoine historique et naturel, le Grand Nancy entend transformer la destination en capitalisant sur l'élan créé par l'ouverture de Nancy Thermal. Avec une nouvelle feuille de route touristique 2022-2026 permettant d'accompagner cette transformation du territoire vers un destination bien-être, nature, sportive et culturelle incontournable, la Métropole entend densifier et diversifier l'offre, renforcer la promotion touristique du territoire, améliorer l'accueil des visiteurs et moderniser les outils. La Métropole reconduit son soutien financier à hauteur de 1,4 M€ au total à l'Office de tourisme métropolitain, au Convention Bureau, et à la Boucle de la Moselle dont 1,15 M€ est issu de l'encaissement de la taxe de séjour ;
- **Le positionnement en matière de tourisme d'affaire et d'événementiel professionnel** en s'appuyant sur la montée en gamme de l'offre territoriale attendue avec l'arrivée de Nancy Thermal. L'accueil de congrès et d'événementiels d'envergure au Centre Prouvé et au Parc des Expositions constitue un vecteur fort de valorisation et de rayonnement des filières stratégiques de la Métropole et génère des retombées significatives pour le territoire. La Métropole a prévu le parachèvement du Centre Prouvé et poursuit des travaux de gros entretien du Parc des Expositions. Elle mobilise pour ces 2 chantiers une autorisation de programme à hauteur de **6,1 M€** de 2022 à 2026 ;
- La **capacité d'accueil pour entreprendre et développer l'activité**. La Métropole poursuit son effort pour proposer des solutions immobilières et foncières adaptées aux besoins des acteurs économiques. Elle met en place un « parcours résidentiel des entreprises » adapté aux cycles de croissance ainsi qu'à l'évolution des nouveaux besoins ;

- Pour cela, la Métropole mobilise une enveloppe de dépenses conséquente de 1,4 M€ pour une recette de 1,1 M€ (Offre sur le Technopôle Henri-Poincaré avec la plateforme SVS et les ateliers bureaux ; offre sur Rives de Meurthe avec les espaces « ORBOR », bâtiment French Tech, Mediaparc et Ateliers du Bras Vert ; ouverture de nouveaux espaces sur le secteur des Bâlins (ZAC St Jacques 3). Le Grand Nancy engagera par ailleurs la construction de la **Maison de l'Innovation Technopolitaine**, sur le Technopôle de Brabois, pour renforcer et dynamiser son offre résidentielle à destination des entreprises issues de l'écosystème de l'innovation, notamment en matière de santé et de matériaux. Pour cela, la Métropole mobilise une AP à hauteur de **12,6 M€**, compensée par une recette de 3,5 M€ (État-Région).



Bâtiment ORBOR à Rives de Meurthe

- Dans le cadre de sa stratégie de développement de la filière santé, la Métropole concrétisera en 2024 son action pour développer sur le site de l'ancien site Promotech, un **bâtiment dédié aux sciences du vivant**, et adapté aux entreprises en développement de l'écosystème (biotech, medtech, et foodtech). Le projet et l'exploitation du bâtiment seront confiés à un opérateur privé.
- Fort des atouts de l'écosystème nancéen, et sous l'impulsion de la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, de l'agence économique Lorr'up et des acteurs économiques, la Métropole accompagnera l'émergence d'un **cluster cybersécurité** à Nancy pour fédérer les énergies, à l'instar de ce qui peut exister sur d'autres territoires, à Rennes notamment, et mobiliser des financements nationaux dans le cadre des appels à projets.
- **Le maintien d'une desserte performante et d'infrastructures stratégiques pour les activités d'affaires et sanitaires** par un soutien renouvelé de 385 000€ aux investissements portés par le délégataire de services : la SASU Grand Nancy Aéroport.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Innovation développement économique et touristique	3 631 753	5 058 805	235 786	8 650 000	26 541 553
Centre des congrès	609 670	58 805	159 370	2 250 000	5 393 053
Construction du centre des congrès	518 035	43 972	30 005	1 925 000	3 442 220
Maintenance du centre des congrès	91 634	14 833	129 365	325 000	1 950 832
Maison de l'innovation technopolitaine	3 008 584	5 000 000	76 416	3 675 000	9 260 000
Maison de l'innovation technopolitaine	3 008 584	5 000 000	76 416	3 675 000	9 260 000
Marché d'intérêt national	13 500			50 000	4 763 500
Marché d'intérêt national	13 500			50 000	4 763 500
Parc des expositions				2 675 000	7 125 000
Parc des expositions				2 675 000	7 125 000

Innovation

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	22 800		22 800
CHARGES IMMOBILIERES	641 476		641 476
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	82 371		82 371
REVERSEMENTS DE FISCALITE	150 000		150 000
SUBVENTIONS VERSEES	1 152 500		1 152 500
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS		52 000	52 000
EMA		165 000	165 000
Total INNOVATION	2 049 147	217 000	2 266 147

Développement économique

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	190 600		190 600
CHARGES IMMOBILIERES	715 850		715 850
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	27 868		27 868
DEPENSES DE PERSONNEL	955 434		955 434
MAINTENANCE ENTRETIEN	38 500		38 500
SERVICES PUBLICS DELEGUES	3 075 000		3 075 000
SUBVENTIONS VERSEES	1 447 000		1 447 000
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS		39 000	39 000
EMA		1 473 380	1 473 380
Total DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	6 450 252	1 512 380	7 962 632

Tourisme

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	203 200		203 200
CHARGES IMMOBILIERES	6 350		6 350
MAINTENANCE ENTRETIEN	5 500		5 500
SUBVENTIONS VERSEES	1 387 000		1 387 000
EMA		257 000	257 000
Total TOURISME	1 602 050	257 000	1 859 050



NANCY THERMAL, VERS UN NOUVEAU DÉPART EN 2024

Nancy Thermal incarne l'ambition de la Métropole de retrouver la fierté d'une cité thermale moderne et attractive, attentive au bien-être et à la santé, fédérant les acteurs de l'économie, du tourisme, de l'enseignement supérieur et de la santé autour d'une nouvelle vocation.

Le complexe Nancy Thermal s'intègre dans un quartier aux grandes qualités patrimoniales et paysagères, avec un projet architectural qui fait dialoguer patrimoine et modernité pour l'aménagement des 20 000 m² d'espaces dédiés aux soins, au bien-être et aux loisirs aquatiques qui seront accessibles aux curistes mais aussi au grand public tout au long de l'année.

Après les difficultés rencontrées sur la partie des cures en 2023, les travaux en début d'année 2024 doivent permettre une ouverture de l'espace de cures de Nancy Thermal dans le courant de l'année 2024 garantissant le parfait fonctionnement des installations.

C'est donc un nouveau départ qui mettra en avant l'évolution de l'offre bien-être pour mieux prendre en compte les besoins, et le lancement de l'offre de restauration et du pôle thermasanté - thermasport.

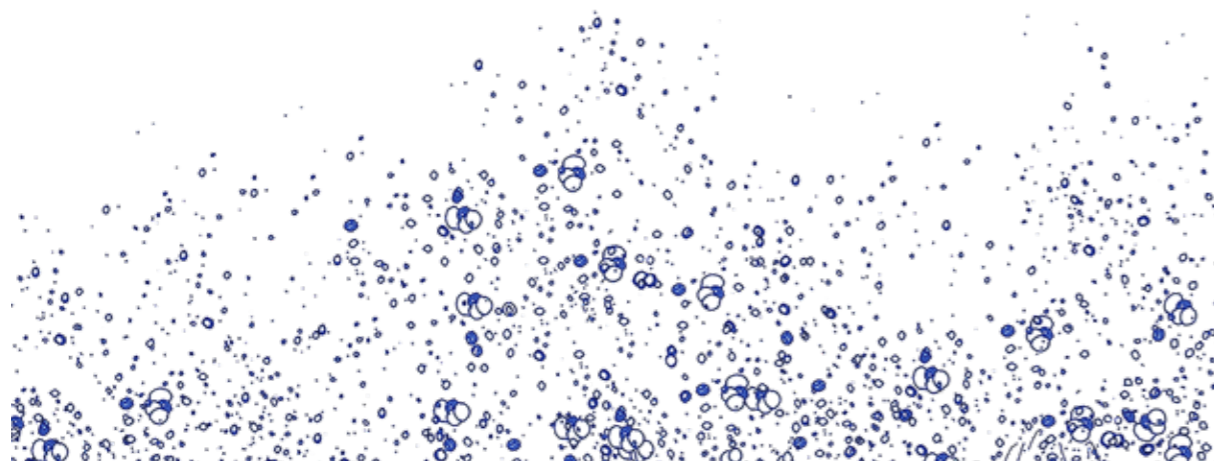
Nancy Thermal doit ainsi s'affirmer comme un pôle majeur d'attractivité touristique au rayonnement, régional, national et international. La mise en tourisme d'une offre bien-être et santé « Nancy Destination Bien-être » passera par un accompagnement des besoins de main d'œuvre et de formation des personnels avec l'ensemble des acteurs de la filière et l'écosystème d'innovation. Au titre du budget 2024, les crédits de paiement intègrent principalement la contribution contractuellement fixée par le contrat de délégation de service public de 2,5M€.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	68 000		68 000
SERVICES PUBLICS DELEGUES	2 500 000		2 500 000
Total NANCY THERMAL EXPLOITATION	2 568 000	0	2 568 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	75 000		75 000
DEPENSES DE PERSONNEL	104 280		104 280
Total NANCY THERMAL CONSTRUCTION	179 280	0	179 280



Espace Bien-être de Nancy Thermal





Campus Artem à Nancy

Enseignement supérieur et recherche

Siège historique de l'université et berceau de grandes écoles, riche de plus de 50 000 étudiants et 3 600 enseignants-chercheurs, le Grand Nancy dispose de sérieux atouts pour jouer un rôle majeur dans la compétition mondiale de l'économie de la connaissance, avec à la clé les innovations et technologies de rupture.

Formation, recherche et transfert, diffusion des connaissances et de la culture scientifique et technique, entrepreneuriat et innovation constituent autant de champs où la Métropole intervient en appui des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et des entreprises pour accroître son rayonnement.

La stratégie de développement économique et d'innovation de la Métropole adoptée en 2021 a posé les bases de liens plus étroits entre les actions développement économique et l'enseignement supérieur – recherche afin d'apporter davantage de liant entre les acteurs académiques et socio-économiques.

Dans cette perspective, la stratégie économique votée en novembre 2021 a impulsé une démarche de structuration et de consolidation de secteurs d'avenir à fort potentiel. À la fois forces du territoire en recherche et en innovation mais également secteurs clés à développer, l'énergie, l'alimentation et la santé constituent les défis sectoriels que la Métropole souhaite mettre au cœur de son action. S'appuyant sur le génie des procédés, les matériaux et le numérique dans une approche inter-filières, la stratégie entend consolider et faire rayonner un écosystème ESRI d'excellence en renforçant et en encourageant l'interdisciplinarité.

La Métropole du Grand Nancy soutiendra au titre de sa politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- **Les pôles d'excellence qui font son attractivité** : procédés-matériaux-énergie, santé, géoressources et environnement, numérique dont cybersécurité et intelligence artificielle (IA) ;
- **Les programmes de recherche et innovation des écoles et composantes de formation**, ainsi que **l'association Artem** qui refonde les contenus mis en place il y a 20 ans pour renforcer davantage la transdisciplinarité.

Le soutien aux **recherches en médecine thermique** (Institut du thermalisme) et en cancérologie (l'ICL, parmi les premiers centres de lutte contre le cancer en France) sera poursuivi.

En matière **d'immobilier**, le Grand Nancy investira pour parfaire l'étanchéité de l'école d'art et de design située sur le campus ARTEM dont elle est propriétaire à hauteur de 1,1 M€.

En fonctionnement, la Métropole poursuivra son soutien au Peel, à l'Incubateur Lorrain, Grand Nancy Innovation et assurera la maintenance des locaux dont elle a la charge. Elle poursuivra également son soutien au *World Materials Forum*, manifestation économique consacrée aux matériaux, à l'énergie, au recyclage des déchets électroniques et électriques et aux filières courtes, avec le point effectué sur les innovations de rupture appliquées en entreprises, un challenge de *start-up* et une réflexion collective sur les grands enjeux industriels français dans la compétition mondiale pour une enveloppe globale de 160 000€.

Enfin, la Métropole mobilise une autorisation de programme en investissement à hauteur de 12,8M € pour soutenir des projets d'innovation et de recherche, dont une partie a également été retenue au titre du CPER 2021-2027.

La Métropole du Grand Nancy a toujours été signataire des Contrats de Plan État-Région (CPER) ou de contrats territoriaux de déclinaison du CPER. Seul le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) a un engagement identifié de l'État et de la Région de 2021 à 2027, avec une ventilation par opération pour les projets immobiliers universitaires et du CHRU et par grands projets de recherche.

→ Les opérations identifiées en immobilier universitaire pour Nancy

- La **restructuration globale du Campus des Aiguillettes**. La Faculté des Sciences et Technologies, qui n'a jamais été rénovée depuis sa construction, se situe à la jonction de la Technopole Brabois et du campus ARTEM. La restructuration représente un enjeu important pour le territoire métropolitain afin de faire revivre ce campus et d'augmenter l'attractivité pour les chercheurs, enseignants, étudiants. Concernant la 1ère tranche du projet de restructuration, les travaux débuteront dès 2027, la Métropole mobilise une AP de 5 M€ ;



Faculté des Sciences et Technologies à Villers-lès-Nancy

- La **restructuration de l'IUT de Nancy-Brabois** pour intégrer de nouvelles formations et rénover la halle pour des innovations en génie biologique et médical et bioproduction-alimentation-santé. Pour ce projet structurant de l'offre universitaire sur son territoire, la Métropole mobilisera 1,5 M€ de crédits au sein de l'AP recherche dans le cadre du CPER 21-27.

→ La recherche et l'innovation

- Dans le cadre du soutien au programme de recherche et d'innovation dans la formation des grandes écoles et composantes de formation d'enseignement supérieur du territoire, la Métropole poursuivra son soutien aux acteurs majeurs qui contribuent au rayonnement international du Grand Nancy. En 2024, un soutien sous forme d'un appel à projets en réponse aux défis sociétaux, sera mis en place afin d'accroître l'ouverture à l'international, l'innovation et transdisciplinarité au sein des formations ;

- Dans le cadre du CPER 2021 - 2027, la métropole apporte un soutien global à hauteur de **1,25 M€**, qui se traduisent en 2024 par un soutien de 450 000€ pour des projets de recherche et 800 000€ pour l'immobilier ;

- Les projets de recherche hors CPER soutenus en 2024 à hauteur de 320 000 € : l'usine à essais clinique TURBOCLIR, la chaire industrielle SAGID+, la chaire RENEL, le projet de recherche sur cardiovasculaire INI.

Afin de pouvoir soutenir les **projets d'innovations médicales** sur le territoire, la Métropole souhaite mobiliser une enveloppe de **2,8 M€** répartie entre 2024 et 2027 en investissement :



- L'Institut des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin IHU INFINY ;
- Une plateforme Grande Région Est de production de Médicaments de Thérapie Innovante, comprenant un bâtiment neuf ainsi que des équipements ;
- L'Institut de Recherche et d'Innovation en Santé (IRIS), lieu de recherche clinique et d'accueil d'entreprises qui ont besoin des équipements du CHRU ou de cohortes patients (soutenu par la Métropole dans le cadre du Pacte État-Métropole, ce qui a notamment permis d'accueillir les développements du GIE Nancyclotep pour la radiothérapie interne vectorisée).

La Métropole apportera son soutien aux innovations médicales liées aux traitements des cancers sur le Grand Nancy (ICL) : une AP de 2 M € en investissement sera mobilisée à cette fin.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	BP 2024	Montant AP
Enseignement supérieur et recherche	1 171 329	2 070 500	2 900 000	17 554 571
Projets de recherche et d'innovation	1 171 329	2 070 500	2 150 000	10 391 829
Projets de recherche et d'innovation	1 171 329	2 070 500	2 150 000	10 391 829
Restructuration du campus des Aiguillettes			500 000	5 000 000
Restructuration du campus des Aiguillettes			500 000	5 000 000
Soutien aux projets d'innovation médicales			250 000	2 162 742
Soutien aux projets d'innovation médicales			250 000	2 162 742

Enseignement supérieur et recherche

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	43 700		43 700
CHARGES IMMOBILIERES	85 400		85 400
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	28 023		28 023
DEPENSES DE PERSONNEL	109 937		109 937
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	0		0
EMA		1 245 000	1 245 000
SUBVENTIONS VERSEES	380 000		380 000
Total ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	647 060	1 245 000	1 892 060

Rayonnement et coopération territoriale

La métropole du Grand Nancy occupe une place centrale au cœur d'un vaste territoire sud lorrain avec qui des liens privilégiés sont tissés au quotidien. Si la métropole du Grand Nancy assume pleinement son rôle de locomotive dans l'aire urbaine, il n'en demeure pas moins que les fortes interdépendances et une histoire ancienne de coopération interterritoriale font la singularité de ce territoire attaché au partage et aux projets communs.

Essentiel à l'attractivité du territoire lorrain, le rayonnement de l'agglomération nancéienne passer par des relations et équilibres à conforter avec les pôles de dimension européenne et mondiale, à l'interface entre le bassin parisien, l'axe rhénan et la Grande Région transfrontalière.

Ce croisement entre dynamiques internes à l'aire urbaine de la métropole du Grand Nancy et interactions avec d'autres échelles territoriales se traduit notamment par des projets communs qui participent à un co-développement à l'instar des mobilités et des accès ferroviaires vers le sud de la France.

Les crédits inscrits au budget primitif 2024 concernant la politique publique de rayonnement du territoire et de la coopération territoriale regroupent les crédits de l'ensemble de la Mission Rayonnement aux finalités différentes.

Une enveloppe est consacrée aux crédits de coopération territoriale permettant de financer le soutien de la Métropole au titre sa participation au syndicat mixte du Sillon Lorrain et de la **Multipôle Sud 54**. Ces instances partenariales constituent le cadre privilégié du dialogue interterritorial entre les acteurs lorrains, au sein duquel la Métropole entend continuer de jouer un rôle majeur.

Par ailleurs, le Grand Nancy construit, du fait de son périmètre géographique relativement restreint, des coopérations resserrées avec les intercommunalités voisines qui participent du même bassin de mobilités, d'emploi et de vie.

Elles se traduisent par des **partenariats du quotidien** (en matière de transports, de valorisation des ordures ménagères, d'eau ou d'assainissement), mais aussi par des réflexions stratégiques de plus long terme (à l'instar de la modernisation des axes autoroutiers A31, A33 et A330 ou de la requalification de l'échangeur de Brabois), qui seront formalisés dans les **contrats de réciprocité** dont le travail a été initié en début de mandat.

Cette année encore, la Métropole fait le choix de renouveler ses partenariats avec l'association France Urbaine ou bien encore l'association des Communautés de France ainsi que plusieurs réseaux européens (Euregio, ...) afin d'inscrire la Métropole dans une dynamique partenariale forte.



La Métropole mobilisera également une enveloppe de 85 000 € afin de favoriser la **participation citoyenne** à travers les nouvelles actions s'inscrivant dans le cadre de la COP territoriale du Grand Nancy, levier participatif de la transition environnementale à l'échelle du Grand Nancy avec notamment les « défis déclics », les formations aux enjeux de la transition écologique, l'accompagnement du projet « Ligne de vie » autour de la nouvelle L1 du trolleybus.

Une enveloppe de subventions de 208 K€ est consacrée au soutien des événements et manifestations organisées sur le territoire du Grand Nancy et contribuant à renforcer son attractivité et son rayonnement. À ce titre, peuvent être cités le soutien à l'organisation du Nancy Jazz Pulsations, du Livre sur la Place, le soutien à l'association AYE AYE pour l'organisation du Festival du Film International ou encore le soutien au World French Restaurant à Nancy qui poursuit sa montée en puissance à l'international. La Mission Rayonnement s'attache à accompagner ces subventions avec la stratégie idoine de valorisation favorisant la notoriété de notre territoire et soutenant la stratégie d'acquisition de nouveaux publics.



Dans ce cadre, le positionnement du territoire comme nouvelle place du bien-être résonne non seulement avec la réaffirmation de la vocation thermale de Nancy mais aussi avec les transformations en cours en matière de transition écologique, de renouvellement profond des mobilités, d'approche urbaine et de consolidation des atouts du Grand Nancy (matériaux, santé, numérique et foodtech) contribuant à améliorer le cadre de vie, la qualité de vie ainsi que les capacités de développement endogène du territoire. L'année 2024 permettra de poursuivre le travail sur le renouvellement de l'image de notre Métropole et sa notoriété valorisant tout autant la destination que les potentialités pour l'accueil de nouveaux habitants, de nouvelles activités et de nouveaux investissements économiques.

Pour mettre en place et accompagner cette stratégie, la Métropole mobilise une enveloppe globale de 475 000 € incluant notamment la communication institutionnelle, la création de différents supports de communication (vidéo, web,...) ou encore le soutien aux « journées mondiales de la commedia dell'arte » à Nancy en février 2024 offrant une visibilité mondiale à notre territoire à l'instar des autres villes ayant accueilli ce festival (Padoue, Lille, Barcelone, Naples, Malaga, Istanbul, Santiago du Chili ou encore Sydney).

Coopération territoriale

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	90 014	90 014
DEPENSES DE PERSONNEL	86 492	86 492
MAINTENANCE ENTRETIEN	14 000	14 000
SUBVENTIONS VERSEES	5 200	5 200
Total COOPERATION TERRITORIALE	195 706	195 706

Rayonnement

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	849 000		849 000
DEPENSES DE PERSONNEL	2 396 798		2 396 798
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	663 000		663 000
SUBVENTIONS VERSEES	208 500		208 500
EMA		10 000	10 000
Total RAYONNEMENT	4 117 298	10 000	4 127 298

2.3

SERVICES ET INFRASTRUCTURES

Une Métropole au service de la qualité de vie de ses habitants

Prévention et gestion des déchets

La réduction des déchets permet de limiter leur recyclage, incinération ou enfouissement et participe ainsi à la protection de notre environnement et de notre santé ainsi qu'à la maîtrise du budget dédié.

La Métropole du Grand Nancy exerce la compétence de collecte et traitement des déchets et assure à ce titre l'organisation des missions dédiées ainsi que la gestion des 9 déchetteries, la mise en œuvre des actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, le pilotage des études d'optimisation du service et le développement des nouveaux projets et filières et la facturation des déchets professionnels. L'ensemble de ces actions ont vocation à améliorer la qualité de vie des Grand Nancéiens et à valoriser une ressource souvent méconnue.

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des déchets, à hauteur de 36,3 M€, sont principalement dédiées à la collecte et au traitement. Elles sont identifiées dans **un budget annexe strictement équilibré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** ainsi que par des recettes spécifiques (redevance spéciale, soutiens des éco-organismes, vente de matériaux...).

Les crédits d'investissement permettent de mener à bien des actions portant à la fois sur la prévention, le recyclage et l'élimination des déchets. La collectivité développe notamment des projets visant à favoriser des changements d'habitude dans les modes de consommation et à accroître la participation des habitants au tri des déchets.



Composteurs partagés du parc Sainte-Marie à Nancy

En ce sens, **la Métropole du Grand Nancy déploiera début 2024 une collecte séparée des biodéchets**. En matière d'investissement, cette action va se traduire par une enveloppe d'un montant de 1,2 M€ en vue de l'acquisition des équipements de pré-collecte dédiés. Cette opération aura des répercussions sur le budget de fonctionnement puisque la collecte des points d'apport volontaire ainsi que le traitement des déchets ont été intégrés au BP 2024 pour un montant estimatif de 830 000 €. Par ailleurs, dans une logique de prévention des déchets, l'accent sera mis sur le renforcement des pratiques de compostage individuel et partagé. Aussi, le budget alloué à la fourniture de composteurs a été augmenté de 100 000 €.

En outre, la Métropole du Grand Nancy développe depuis plusieurs années une **stratégie d'optimisation des collectes** qui se traduit par l'installation de conteneurs semi-enterrés dans l'habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers historiques et les secteurs sauvegardés. La mise en place de ces équipements d'apport volontaire permet de désengorger le domaine public et d'améliorer la propreté des rues, en proposant des dispositifs de dépôt accessibles 24h/24 et 7j/7. Le budget 2024 prévoit la poursuite de l'opération visant à supprimer les conteneurs en points de regroupement (bacs gris à demeure sur le domaine public), en les remplaçant par des conteneurs enterrés, sous réserve que les divers réseaux enterrés le permettent (2,39 M€), dont notamment l'implantation de conteneurs enterrés autour de la Place d'Alliance à Nancy, afin de supprimer la collecte en sacs déposés au sol sur le secteur (0,77 M€).

Au niveau des **déchetteries**, comme chaque année, des travaux de réparation des bennes et d'entretien des équipements existants sont prévus afin de maintenir la qualité du service apporté aux usagers et d'assurer leur sécurité sur les différents sites. Ces travaux intégreront le remplacement des locaux à déchets dangereux et des cuves à huiles de certaines déchetteries. En 2024 les études pour la rénovation de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy seront par ailleurs engagées (0,2 M€).

Le budget 2024 intègre également des travaux de maintenance du **centre de collecte de Ludres** pour un montant de 100 000 €.

Les crédits prévus pour la communication sont quant à eux destinés à faire prendre conscience de l'importance de la thématique « déchets » aux usagers du service. Une véritable **stratégie de communication** est ainsi développée (via **l'Écho du Tri**, la création de documents de communication divers, l'organisation d'événements thématiques, ...) afin de mobiliser quotidiennement les usagers et répondre aux objectifs ambitieux fixés par les pouvoirs publics en matière de réduction des déchets.

Enfin, le budget 2024 intègre la construction de la **Maison de la Prévention et du Tri** pour un montant de 600 000 €. Cet espace pédagogique, implanté à proximité de l'usine d'incinération de Ludres, fera partie du circuit de visite proposé aux écoles et habitants du Grand Nancy. Il devra notamment permettre de faire prendre conscience à ses visiteurs que chacun est concerné par la prévention et le tri des déchets.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Prévention et gestion des déchets	1 913 191	1 256 300	136 899	3 960 000	37 156 591
Construction de la Maison de la prévention et du tri	9 768	2 275		600 000	612 042
Construction de la Maison de la prévention et du tri	9 768	2 275		600 000	612 042
Conteneurisation de l'hypercentre de Nancy	51 842	297 464	114 314	770 000	1 703 620
Conteneurisation de l'hypercentre de Nancy	51 842	297 464	114 314	770 000	1 703 620
Optimisation et rationalisation des points de collecte des déchets	426 271	200 292	1 763	2 390 000	27 438 525
Optimisation et rationalisation des points de collecte des déchets	426 271	200 292	1 763	2 390 000	27 438 525
Rénovation et extension de déchetterie	1 425 311	756 270	20 822	200 000	7 402 403
Rénovation et extension de la déchetterie de Ludres	1 425 311	756 270	20 822		2 202 403
Rénovation et extension de la déchetterie d'Essey-lès-Nancy				200 000	3 000 000
Rénovation et extension d'une troisième déchetterie métropolitaine					2 200 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	1 566 505		1 566 505
CHARGES IMMOBILIERES	550		550
DEPENSES DE PERSONNEL	1 549 514		1 549 514
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	29 000		29 000
MAINTENANCE ENTRETIEN	82 100		82 100
MOUVEMENTS INTERBUDGETS	3 575 000		3 575 000
SERVICES PUBLICS DELEGUES	29 361 000		29 361 000
SUBVENTIONS VERSEES	205 000		205 000
EMA		4 093 300	4 093 300
Total PREVENTION GESTION DES DECHETS	36 368 669	4 093 300	40 461 969

Eau et assainissement

La Métropole met en œuvre les **services essentiels à la population** que sont l'eau potable, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques. À partir de l'eau prélevée dans la Moselle et traitée par l'usine à Vandœuvre-lès-Nancy, le Grand Nancy assure la fourniture d'eau potable à plus de 62 000 abonnés à travers un réseau de distribution de près de 1 000 km. Les eaux usées rejetées sont collectées par 1 400 km de canalisations et transférées à la station d'épuration de Maxéville pour traitement. Près de 30 millions de m³ sont épurés chaque année avant rejet dans la Meurthe.

Les dépenses et recettes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont portées dans **deux budgets annexes dédiés**. Les dépenses de fonctionnement du budget eau intègrent l'approvisionnement, le traitement et la distribution sur l'agglomération, dont le coût d'exploitation de l'usine des eaux (3,8 M€), et pour l'assainissement la collecte et le traitement des eaux usées à la station d'épuration (8,9 M€). Les principaux investissements programmés en 2024 sont déclinés ci-dessous par centres de responsabilité

Eau

→ Garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la Métropole qui est dépendante d'une unique ressource d'eau brute sur la Moselle (prise d'eau en rivière et réserve de Richardménil), la **création d'un captage en Meurthe** est engagée. Il consiste à réaliser une prise d'eau et une station de pompage situées sur la commune de Vigneulles (54) ainsi qu'une canalisation de 21,5 km en DN900 afin d'acheminer l'eau brute jusqu'à l'usine de traitement Édouard Imbeaux située à Vandœuvre lès Nancy. Le montant de l'opération s'élève à 34 M€.

L'année 2024 a été marquée par le dépôt des dossiers d'autorisation et leur instruction par les services de l'État. Les tensions quantitatives identifiées sur la Meurthe en 2022 et le Plan Eau présenté courant 2023 conduisent à compléter significativement ces dossiers (0,45 M€ d'études en 2024).

Au titre de la production d'eau potable, il est prévu des travaux de renouvellement et d'amélioration de l'usine Édouard Imbeaux (1,065 M€) ainsi que sur les réservoirs (0,914 M€).

Le **contrat d'exploitation pour l'usine Édouard Imbeaux** qui produit annuellement près de 17 Mm³ d'eau potable a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 8 années et a été attribué à la société dédiée Nancéenne des Eaux (filiale du groupe Suez).



Usine Édouard Imbeaux à Vandœuvre-lès-Nancy

Afin de garantir une eau potable de qualité et plus durable, ce contrat intègre des engagements sur les performances de traitement et la qualité de l'eau produite, sur l'amélioration de sécurité informatique et physique des installations ainsi que l'achat d'énergie verte et l'étude de l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Les coûts du contrat d'exploitation sont maîtrisés malgré les hausses des salaires, des réactifs et de l'énergie. La prévision de dépense en 2024 s'élève à 3,8 M€ alors que le réalisé 2023 devrait s'établir à 3,6 M€.

→ Pérenniser le captage actuel dans la Moselle

Le barrage de Méréville, indispensable au maintien du plan d'eau de la prise d'eau brute dans la Moselle, doit faire l'objet de travaux de confortement entre 2023 et 2025. Après une première tranche en 2023, le montant des investissements s'élève à 1,3 M€ en 2024 pour renouveler les clapets de crue.

→ Économies d'eau

Pour **protéger et économiser la ressource** en eau, le Grand Nancy mène de longue date de nombreuses actions telles que le renouvellement des réseaux, la recherche des fuites, le remplacement régulier des compteurs d'eau ou la sensibilisation des grands nancéens à la sobriété.



Renouvellement des refoulements de Bellevue à Vandœuvre-lès-Nancy

Pour aller plus loin, le Grand Nancy intensifie ses efforts de **sensibilisation des usagers** à leurs consommations d'eau et notamment les gros consommateurs. La mise en place du radiorelevé des compteurs d'eau y contribue. Engagée en 2020, elle se terminera en 2024 et représente in fine un investissement de 11 M€ dont 1,45 M€ en 2024. Grâce à ce dispositif opérationnel depuis octobre 2023 chaque abonné a accès à ses données de consommation hebdomadaire pour l'inciter à la sobriété. Il permet également à la Métropole d'alerter rapidement en cas de fuites et surconsommations survenant après compteurs et ainsi d'éviter des pertes d'eau potable et les dépenses superflues correspondantes.

Le **renouvellement du réseau de distribution et des branchements** se poursuivra (2,7 M€ en 2024) et intégrera en 2024 quelques canalisations qui doivent être dévotées dans le cadre des travaux de la plateforme de la ligne 1. En plus, le renouvellement de canalisations structurantes engagé en 2022 avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse va se poursuivre (0,5 M€). Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle en coordination avec les programmes d'urbanisme et de voirie.

→ Développement des énergies renouvelables

Afin d'augmenter notre autonomie vis à vis de l'énergie électrique et de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement associés, une autorisation de programme dédiée au déploiement des EnR dans le cycle de l'eau est créée.

La première opération consiste en la **refonte de la microcentrale du barrage de Méréville** (renouvellement des 2 génératrices, mise en conformité réglementaire avec création d'une passe à poissons, refonte des grilles pour assurer l'isochyocompatibilité, obtention de l'autorisation de production). Les études et les travaux s'étaleront de 2024 à 2027 pour un montant total de 6 M€, dont 0,075 M€ en 2024 pour le démarrage des études. La production attendue 4,6 GWh/an sera valorisée pour plus d'un tiers en autoconsommation par la prise d'eau en Moselle et le reste sera revendu.

Par ailleurs, des études sont en cours pour apprécier la faisabilité et l'intérêt économique de développer des solutions de panneaux photovoltaïques sur le périmètre de l'usine de production d'eau potable Édouard Imbeaux et ses satellites (réservoir Saint Charles et pôle de l'eau). L'usine étant un gros consommateur d'électricité, un investissement massif permettrait de couvrir une part significative de ses besoins en énergie électrique.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	2 085 739		2 085 739
CHARGES IMMOBILIERES	551 500		551 500
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	1 919 593		1 919 593
DEPENSES DE PERSONNEL	5 398 104		5 398 104
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	310 650		310 650
MAINTENANCE ENTRETIEN	1 241 912		1 241 912
MOUVEMENTS INTERBUDGETS	1 333 260		1 333 260
PROVISIONS	184 616		184 616
REVERSEMENTS DE FISCALITE	7 057 000		7 057 000
SERVICES PUBLICS DELEGUES	3 883 000		3 883 000
SUBVENTIONS VERSEES	166 900		166 900
EMA		6 868 555	6 868 555
Total EAU	24 132 274	6 868 555	31 000 829

Assainissement

→ Réduire l'impact des rejets de l'agglomération sur le milieu naturel

Un **schéma directeur d'assainissement** à l'échelle de la Métropole est engagé. Il vise à réduire l'impact des rejets de l'agglomération sur le milieu naturel et améliorer le traitement des eaux usées pour, in fine, atteindre le bon état des masses d'eau et mettre en conformité les rejets urbains par temps de pluie.

Il va se poursuivre en 2024 (Dépenses : 0,762 M€ / Recettes : 0,180 M€) de sorte qu'un programme d'actions soit adopté courant 2025. Il devrait s'appuyer sur l'ensemble des leviers disponibles : la gestion intégrée des eaux pluviales, la gestion dynamique des ouvrages, la séparation des eaux pluviales, la suppression des eaux claires parasites puis les solutions de renforcement de capacité des réseaux, des ouvrages de stockage et de la station d'épuration de Maxéville.

La lutte contre les eaux claires parasites dont celles des sources du Reclus va continuer en 2024 (0,730 M€).

De plus, la Métropole investit régulièrement pour renouveler ou réhabiliter le réseau d'assainissement (2,650 M€ HT en 2024). En parallèle, elle modernise sa flotte de véhicules lourds mobilisés pour l'entretien des réseaux d'assainissement (hydrocureurs) (0,250 M€ HT en 2024).



→ Une station d'épuration productrice de gaz vert

La station d'épuration du Grand Nancy d'une capacité de 500 000 équivalents habitants traite les eaux usées de l'ensemble de la Métropole, d'une partie de celles de la communauté de communes du Bassin de Pompey et également les effluents industriels des Brasseries de Champigneulle. Elle élimine la charge polluante des eaux usées et produit des boues.

Dans une **vision circulaire de la gestion des ressources**, ces boues issues de l'épuration des eaux usées ne sont plus considérées comme des déchets mais comme un **gisement d'énergie renouvelable** disponible.

La Métropole a réalisé des travaux pour digérer l'ensemble des boues et **valoriser le biogaz** produit par la digestion en l'injectant après purification dans le réseau de gaz naturel. La production annuelle prévisionnelle de biométhane est 12,5 GWh/an soit l'équivalent de 1 200 logements chauffés au gaz ou la consommation annuelle de 65 bus urbains roulant au GNV. La vente du biométhane a débuté en 2023 et généré une recette de 1,4 M€ qui devrait atteindre 1,6 M€ en 2024.

En parallèle, des opérations de grosses réparations et de renouvellement des équipements sur la station d'épuration de Maxéville sont programmées (1,7 M€ en 2024). De plus de gros travaux de confortement et de réhabilitation d'ouvrage sont indispensables en 2024 (1,5 M€) et qui se prolongeront jusqu'en 2026 pour montant total de 4,5 M€.

Pour aller plus loin en matière d'économie d'eau, le Grand Nancy réalise une **étude de réutilisation des eaux usées traitées de sa station d'épuration et des eaux des piscines métropolitaines** (55 000 € en 2024).



STEP de Maxéville - Purification du biogaz et gazomètre

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	1 164 670		1 164 670
CHARGES IMMOBILIERES	180 500		180 500
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	464 141		464 141
DEPENSES DE PERSONNEL	5 494 108		5 494 108
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	407 200		407 200
MAINTENANCE ENTRETIEN	388 500		388 500
MOUVEMENTS INTERBUDGETS	1 438 730		1 438 730
PROVISIONS	80 317		80 317
SERVICES PUBLICS DELEGUES	8 918 500		8 918 500
SUBVENTIONS VERSEES	181 900		181 900
EMA		6 005 000	6 005 000
Total ASSAINISSEMENT	18 718 566	6 005 000	24 723 566

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Eau et assainissement	10 936 786	6 419 907	1 676 409	8 275 500	153 727 426
Démolition ancienne usine St Charles				200 000	2 000 000
Démolition ancienne usine St Charles				200 000	2 000 000
Diversification de la ressource en eau	202 300	160 533	138 189	450 000	24 241 354
Alimentation en eau depuis la Meurthe	202 300	160 533	138 189	450 000	24 241 354
Lutte contre les inondations	729 773	168 247	283 406	1 018 500	8 490 426
Bassin des plaines rives droite	696 692	158 908	14 142	608 000	7 190 242
Renaturation des cours d'eau	33 081	9 338	269 264	410 500	1 300 184
Modernisation de la STEP de Maxéville	5 992 272	696 980	2 959	1 590 000	10 092 303
Construction et réparation du bâtiment				1 500 000	4 500 000
Refonte digestion / injection biométhane	5 992 272	696 980	2 959	90 000	5 592 303
Projet énergies renouvelables				75 000	6 150 000
Projet énergies renouvelables				75 000	6 150 000
Réseaux de collecte assainissement des eaux usées		443 683	97 684	580 000	1 992 867
Eaux claires parasites		413 866	86 134	580 000	1 111 000
Restructuration de réseaux structurants eaux usées		29 817	11 550		881 867
Réseaux de distribution d'eau potable	3 579 385	2 588 490	276 558	1 950 000	10 653 091
Renouvellement des réseaux structurants eau potable	2 217 490	1 267 319	197 789	500 000	6 441 257
Renouvellement des compteurs d'eau - déploiement radiorelevé	1 361 895	1 321 171	78 768	1 450 000	4 211 834
Schéma directeur d'assainissement	98 475	780 837	853 663	762 000	80 970 215
Etudes - Schéma directeur d'assainissement	98 475	780 837	853 663	662 000	1 240 215
Travaux réseau - Schéma directeur d'assainissement					30 100 000
Travaux STEP - Schéma directeur d'assainissement				100 000	49 630 000
Sécurisation de la ressource en eau	334 581	1 581 138	23 950	1 650 000	9 137 170
Confortement du barrage de Méréville sur la Moselle	97 580	1 296 739	9 258	1 300 000	2 951 078
Création d'un réservoir au sud de Vandoeuvre					3 500 000
Réhabilitation réservoir Saint Charles	237 001	284 399	14 692	350 000	2 686 092

Prévention et milieux aquatique

→ Protéger les Grands Nancéiens des inondations et améliorer la qualité des cours d'eau métropolitains

Pour mieux protéger les grands nancéiens des **crues de la Meurthe**, la protection doit être pensée à l'échelle du bassin versant de la Meurthe. De ce fait, la Métropole a adhéré à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon.

L'EPTB étudie et portera la réalisation d'un programme de travaux ambitieux et solidaire évalué à 100 M€ pour **protéger l'ensemble du bassin versant** et atteindre un niveau de protection de l'ordre de la crue centennale sur le territoire du Grand Nancy. Une politique volontariste en la matière est d'autant plus prégnante que le changement climatique qui est à l'œuvre devrait amener des phénomènes météorologiques extrêmes. En effet, même **si les précipitations devraient être au global équivalentes dans notre région, elles devraient être plus concentrées donc aggraver les risques d'inondations**.

Des risques importants subsistent également sur les bassins versants des petits cours d'eau affluents de la Meurthe comme l'a douloureusement rappelé l'orage de 2012 sur le bassin versant du Grémillon et, dans une moindre mesure, sur le **Fonteno**.

Les cours d'eaux métropolitains ont également été fortement modifiés au fil des âges au profit de l'urbanisation, du développement économique et de l'agriculture. Ils ont été busés, leur lit barré par de nombreux seuils, leurs berges recalibrées, bétonnées etc... Si bien que leur fonctionnement naturel, leur biodiversité et leur qualité sont à reconquérir.

Afin de porter une politique ambitieuse indispensable pour protéger efficacement l'agglomération des inondations et pour reconquérir la qualité des cours d'eau du territoire, la Métropole a instauré la taxe GEMAPI de sorte que son produit finance d'une part la participation du Grand Nancy à l'EPTB Meurthe Madon qui s'établit à 958 000 € pour l'année 2024 et, d'autre part, les dépenses de fonctionnement et d'investissement propres au Grand Nancy dans le cadre de l'exercice de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA).

En fonctionnement, il s'agit de l'entretien des espaces verts des abords de la Meurthe (117 000 € en 2024).

Les dépenses d'investissement relevant de la GEMA ont trait :

- À l'aménagement et la renaturation des ruisseaux du Fonteno (2 M€ entre 2023 et 2027) et du Frahaut (0,3 M€ entre 2023 et 2024) ;
- À la maintenance des ouvrages hydrauliques existants de la Meurthe (0,12 M€ en 2024) ;
- À la préservation des 3 Espaces Naturels Sensibles du Grand Nancy (Iles du Foulon et de l'Encensoir, Zone Alluviale de Bosserville et Zone Pionnière de Art-sur-Meurthe) et au Site des Mares de Saulxures-lès-Nancy et Tomblaine.

→ Eaux pluviales

Au titre des eaux pluviales, des études et travaux sont envisagés dans le cadre de la lutte contre les inondations, de dépollution des eaux pluviales et d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales, issus du schéma directeur d'assainissement.



Inondation à Saint-Max

Les opérations prévues au titre des **bassins de rétention** concernent la maintenance courante, les améliorations des ouvrages existants et les acquisitions foncières nécessaires à la création du bassin cœur plaine rive droite (0,6 M€ en 2024) qui viendra compléter l'aménagement du Grémillon.

Les crédits relatifs aux réseaux (0,7 M€ en 2024) prennent en compte le renforcement et la maintenance des ouvrages existants permettant la collecte des eaux pluviales.

→ Gérer de manière intégrée les eaux pluviales

Le plus souvent, les eaux pluviales sont déplacées, accélérées, accumulées... Ces pratiques amplifient les risques d'inondation, limitent la recharge naturelle des sols, entraînent également une surcharge des stations d'épuration et des risques de pollutions du milieu naturel.

Aussi, la Métropole met en place des mesures visant à **réduire les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement** et à gérer durablement et de manière intégrée les eaux de ruissellement en favorisant leur infiltration dans le sol à la source. Les solutions de surfaces végétalisées apportent par ailleurs d'autres bénéfices, tels que le confort thermique ou l'insertion de nature en ville et contribuent à rendre la ville plus résiliente face au changement climatique.

La Métropole promeut donc une ville perméable et, à cet effet, prévoit une enveloppe de 0,65 M€ au budget 2024 pour accompagner les communes et bailleurs dans leurs projets de désimperméabilisation et pour procéder à des travaux de ce type sur l'espace public métropolitain, travaux que subventionnent l'AERM (0,15 M€ en 2024).

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
MAINTENANCE ENTRETIEN	117 000		117 000
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	3 458 000		3 458 000
RECETTES FISCALES	30 000		30 000
EMA		1 410 000	1 410 000
Total MILIEUX AQUATIQUES EAUX PLUVIALES ET PREVENTION INONDATION	3 605 000	1 410 000	5 015 000

→ Sécurité & protection des biens et des personnes

Au titre des crédits « Incendie et secours », il s'agira en 2024 de poursuivre le renforcement du réseau d'incendie métropolitain pour le rendre conforme au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie et de renouveler les points d'eau incendie (0,59 M€).

Espaces publics et voirie

L'entretien, la maintenance et l'aménagement des voiries comme des ouvrages d'art constituent, avec l'éclairage urbain et la coordination des travaux sur l'espace public, certains des pans les plus visibles de l'action de la Métropole sur le quotidien des Grands-Nancéiens.

Ce budget 2024 est la traduction opérationnelle d'un cadre d'intervention sur les espaces publics renouvelé pour adapter l'offre de mobilité en lien avec la déclinaison du P2M, garantir une maintenance adaptée des chaussées et plus généralement des espaces publics, tout en s'inscrivant dans les impératifs dictés par la nécessaire sobriété énergétique et par le changement climatique et ses conséquences sur le territoire métropolitain.

Les chiffres du diagnostic de l'état des chaussées réalisé suite aux travaux de gros entretien et réparation font ressortir une amélioration sensible ces dernières années :

- 41,3 % des chaussées dans un bon état en 2023, contre 36,6 % en 2022 ;
- 22,3 % dans un état convenable en 2023, contre 21,3 % en 2022 ;
- 13,9 % dans un état dégradé en 2023, contre 15,9 % en 2022
- 22,3 % dans un état très dégradé en 2023, contre 26,1 % en 2022



Travaux de voirie avenue du Général Leclerc à Nancy

L'essentiel (7,15 M€) des crédits de fonctionnement de voirie et espaces publics permet d'assurer la **maintenance et l'entretien de la voirie** au sens large (chaussée, trottoirs, ouvrages d'art, signalisation et mobilier urbain) **et de l'éclairage public**. Le reste des crédits est consacré aux dépenses d'énergie d'éclairage public qui ont connu en 2023 une très forte croissance passant de 3,62 M€ à 5,47 M€ liée à une crise énergétique actuelle sans précédent depuis les années 70. Face à ce défi, la Métropole a décidé d'agir fortement pour maîtriser ses consommations d'énergie au travers du Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité adopté fin 2022 et qui comporte notamment des mesures ambitieuses sur l'éclairage public. Les mesures prévues (amplification du programme de remplacement par des sources LED, plus forte modulation de la puissance de l'éclairage, expérimentation d'extinction) permettent d'envisager une augmentation plus limitée des dépenses que celle induite par l'augmentation du coût du kWh.

S'agissant des crédits d'investissement, les dépenses en faveur de l'éclairage urbain (4,2 M€) intègrent l'ensemble des opérations de renouvellement, d'amélioration ou de complément au réseau d'éclairage ainsi que la géodétection et le géoréférencement du réseau. Ce budget s'inscrit dans la poursuite de la **modernisation du parc par des dispositifs moins consommateurs en énergie avec l'objectif d'une Métropole 100 % LED en 2025**.

Les crédits d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art (12,8 M€) rassemblent les dépenses relatives aux **travaux de gros entretien réparation de tous les espaces publics, les études générales, les autres travaux relatifs à la maintenance des voiries, ainsi que les interventions sur les 221 ouvrages d'art de la Métropole**.

Plus précisément, sont prévus :

- 8,5 M€ pour les **travaux de maintenance des chaussées**, trottoirs et espaces publics (7,41 M€), des pistes cyclables ainsi que la gestion des équipements et des accessoires de voirie : signalisations horizontale et verticale, mise en conformité des glissières de sécurité, acquisition de matériel de voirie et plus particulièrement de mobilier urbain. Ils intègrent également des travaux de mise en accessibilité de l'espace public métropolitain dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et de ses déclinaisons ;
- 1,1 M€ pour les enveloppes « Proximité » (0,8 M€) destinée à des petites interventions d'aménagement souhaitées par les communes généralement liées à l'exécution du pouvoir de police de circulation et de stationnement du maire et « Réactivité » (0,3 M€) permettant une prise en compte de petites opérations notamment de sécurité à caractère urgent.

Le montant de 7,41 M€ consacré au **gros entretien réparation des espaces publics** s'inscrit dans la poursuite d'une politique volontariste de maintenance avec à partir de 2023 des crédits récurrents augmentés de crédits de rattrapage (2,00 M€ en 2024) gérés en Autorisation de Programme. Avec 9,41 M€ consacrés à la maintenance, le Grand Nancy mène ainsi une politique d'entretien des espaces publics renforcée, gage de sécurité pour l'ensemble des modes de déplacement et d'un coût moindre in fine.

Ils comportent aussi un **programme d'études** (0,20 M€) sur l'ensemble de la Métropole, ayant pour objet la connaissance du patrimoine, sa maintenance ou son amélioration mais aussi les missions suivantes : documents d'arpentage, plan parcellaire, publicité, réquisition hypothécaire, commission enquêteur, mission de négociation foncière, frais d'acte.

Enfin, 3 M€ sont consacrés aux travaux permettant de faire face au vieillissement des ouvrages d'art. Le niveau d'intervention en augmentation conformément à la trajectoire prévue traduit là aussi la volonté de mener une politique patrimoniale ambitieuse. Hormis les travaux de réfection de la passerelle des Fourrasses sur l'A33 actuellement propriété de l'ONF mais qui sera reprise en gestion par la métropole, l'année 2024 sera essentiellement consacré à des travaux de grosses réparations classiques sur des ouvrages courants.



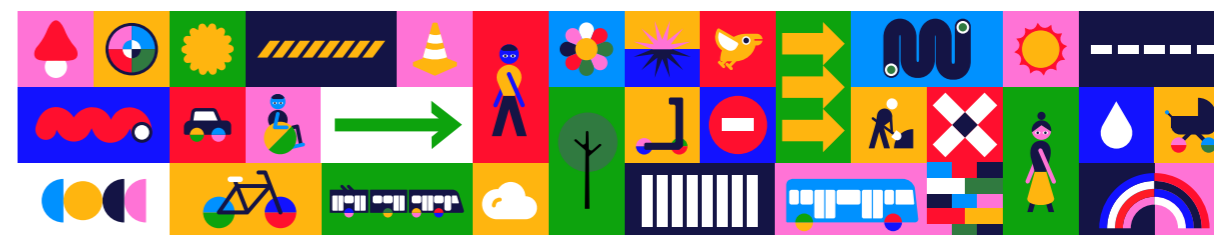
Passerelle des Fourrasses à Laxou

Des crédits à hauteur de 0,5 M€ en 2024 seront aussi dédiés en autorisation de programme à **améliorer l'adaptation des voiries au réseau de transports en commun** notamment en renforçant les structures des voies empruntées par les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) 2 et 3.

Dans le cadre de l'autorisation de programme permettant de financer des **opérations d'aménagement des communes**, en particulier celles qui ne bénéficient pas des aménagements prévus au titre du P2M, sont programmés 3,5 M€ en 2024. Ces aménagements d'espaces publics ont fait l'objet en 2022 d'un recensement initial des demandes exprimées par chaque commune, qui a permis de définir en 2023 un programme pluriannuel 2023-2026 concerté avec les communes au sein de conférences territoriales.

En parallèle, un travail important et collectif a permis de trouver un accord sur le Pacte Fiscal et Financier. Son vote par la Métropole et son adoption par l'ensemble des conseils municipaux des 20 communes a permis de dégager des crédits qui sont, conformément aux engagements pris, inscrits en crédits de paiement sur cette autorisation de programme. Dans le cadre de l'actuel vote budgétaire, la métropole vient aussi abonder ces crédits afin d'assurer le financement de 4 grosses opérations structurantes au niveau communal identifiées dans le cadre du processus de sélection mené par l'instance voirie. Il est prévu de réaliser l'essentiel de ce programme sur la période 2024-2025.

Cette enveloppe vient compléter **les actions prioritaires que sont la mise en œuvre du P2M** et la maintenance, afin de conserver le patrimoine de voirie à un niveau de qualité acceptable, au regard du diagnostic qui a mis en lumière le caractère largement dégradé des chaussées métropolitaines. Il convient aussi de souligner qu'au travers du P2M, qu'il s'agisse de réalisation du schéma cyclable, des lieux candidats ou de la création de voies réservées pour les transports en commun, ce sont, en 2023 et dans les prochaines années, aussi de très nombreuses opérations d'aménagement d'espaces publics qui seront réalisées.



De plus, 0,2 M€ sont prévus en 2024 dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 M€ dédiée à la participation de la métropole à la réalisation du **contournement de Saint-Nicolas-de-Port**. Cette opération portée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle va permettre de résorber la problématique de sécurité rencontrée au niveau du passage à niveau n°129 à Laneuveville-devant-Nancy et traduit aussi la volonté de la Métropole de voir aboutir ce dossier qui illustre la **solidarité interterritoriale** à l'œuvre au sein du bassin de vie grand-nancéen.

Il est aussi prévu de consacrer 0,2 M€ à la création d'une nouvelle plateforme permettant de regrouper les différents points de stockage existants de matériaux de voirie, de terre végétale, compost et broyat.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Espaces publics et voirie	2 448 362	2 371 750	2 504 877	6 200 000	39 250 697
Aménagement des espaces publics	1 881 433	954 562	353 802	3 500 000	12 333 505
Aménagements des espaces publics	1 881 433	954 562	353 802	3 500 000	12 333 505
Contournement Saint Nicolas de Port				200 000	4 000 000
Contournement Saint Nicolas de Port				200 000	4 000 000
P2M	566 930	1 417 188	2 151 075	500 000	14 637 192
Adaptation des voiries au réseau de transports en commun	303 188	81 298	100 000	500 000	4 980 485
Réparation structurelle du viaduc Kennedy	263 742	1 335 890	2 051 075		9 656 707
Remise à niveau de la voirie				2 000 000	8 280 000
Remise à niveau de la voirie				2 000 000	8 280 000

Voirie

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	233 750		233 750
CHARGES IMMOBILIERES	3 500		3 500
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	17 388		17 388
DEPENSES DE PERSONNEL	4 794 177		4 794 177
MAINTENANCE ENTRETIEN	4 312 750		4 312 750
CESSIONS		10 000	10 000
EMA		13 000 000	13 000 000
Total VOIRIE	9 361 565	13 010 000	22 371 565

Éclairage Public

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	29 450		29 450
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	3 219 051		3 219 051
DEPENSES DE PERSONNEL	369 785		369 785
MAINTENANCE ENTRETIEN	2 570 000		2 570 000
EMA		4 202 000	4 202 000
Total ECLAIRAGE PUBLIC	6 188 286	4 202 000	10 390 286

Propreté, espaces verts et naturels



Entretien de la voirie par un agent métropolitain

La qualité comme la propreté des espaces publics constituent une préoccupation toujours plus forte des Grands-Nancéiens et un élément central des politiques métropolitaines en direction de l'amélioration du **cadre de vie**, mais aussi de la **sécurité** lorsqu'il s'agit d'assurer la **viabilité hivernale**. C'est en ce sens que l'exécutif métropolitain a fait le choix, dès le début du mandat, de créer 20 ETP supplémentaires pour la propreté des espaces publics du Grand Nancy.

Les dépenses inscrites en investissement (1,79 M€) pour les espaces verts et naturels comprennent les opérations afférentes aux **aménagement paysagers et végétalisation** dans les communes, au **renouvellement du patrimoine arboré**, à la maintenance et à la réhabilitation des parcs métropolitains et à l'entretien des **56 000 arbres** de l'agglomération.

Depuis 2020, ce sont 2 381 arbres qui ont été plantés sur le territoire métropolitain, qui contribuent tout à la fois à la préservation de la qualité de l'air, à la reconquête de la biodiversité en milieu urbain, à la lutte contre les îlots de chaleur et à l'amélioration de la qualité de vie. 350 arbres seront plantés en 2024.

S'agissant tout particulièrement des **parcs métropolitains**, l'enveloppe 2024 (0,35 M€) sera consacrée à la réfection d'une partie des cheminements des parcs de Remicourt et de Brabois à Villers-lès-Nancy, (rendue nécessaire par soucis de sécurité) et à la gestion du patrimoine arboré (expertise et renouvellement).

Les crédits en fonctionnement (1,7 M€) sont dévolus à l'entretien des espaces verts de voirie, des biens privés de la Métropole tels que les gymnases, à la mise en valeur des espaces naturels dont principalement les berges de cours d'eau et les 9 kilomètres d'abords de la Meurthe, ainsi qu'au financement des travaux récurrents de maintenance sur l'ensemble de ce patrimoine. La gestion des espaces verts est réalisée de façon précise et méthodique grâce à l'outil SIG. L'augmentation tendancielle des surfaces à entretenir de 1 % par an (soit 7 ha en 2022 et 2023) couplée au renouvellement des marchés qui ont vu une augmentation des prix de près de 7 % pour les espaces verts, demandera en 2024 une nouvelle adaptation des pratiques, avec un entretien plus extensif (baisse du nombre de tontes de 6 à 5 le long des espaces verts de voirie par exemple).

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	173 500		173 500
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	10 158		10 158
DEPENSES DE PERSONNEL	2 815 048		2 815 048
MAINTENANCE ENTRETIEN	1 471 300		1 471 300
EMPRUNT-PORTAGE-AUTRES DETTES		357 456	357 456
EMA		1 429 000	1 429 000
Total ESPACES VERTS ET NATURELS	4 470 006	1 786 456	6 256 462

Les dépenses de fonctionnement dédiées à la **propreté urbaine**, incluant la viabilité hivernale sont de l'ordre 0,95 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le balayage mécanique (entretien mécanisé des chaussées) a été transféré au Grand Nancy, tandis que le nettoyage manuel (tous les travaux de nettoyage effectués essentiellement manuellement), est resté de compétence communale.

Certaines communes ont confié dès 2003 le nettoyage manuel au Grand Nancy via des conventions (Malzéville, Maxéville, Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy). Elles ont par ailleurs transféré au Grand Nancy les moyens humains, le matériel et les locaux nécessaires à cette activité de balayage manuel. Ces conventions ont été renouvelées et de nouvelles ont été proposées aux autres communes souhaitant faire appel à la Métropole pour des interventions ponctuelles ou récurrentes de nettoyage manuel sur leur territoire.

L'organisation du service permet un bon niveau de propreté homogène et maintient depuis 2020 ses efforts afin de réduire le temps de présence des dépôts sauvages et d'assurer un cadre de vie agréable. La communication portant sur les bons gestes citoyens à effectuer devant les habitations en toutes saisons (désherbage, balayage des feuilles et déneigement) sera reconduite en 2024 sur l'ensemble du territoire.

La communication portant sur les bons gestes citoyens à effectuer devant les habitations en toutes saisons (désherbage, balayage des feuilles et déneigement) sera reconduite en 2024 sur l'ensemble du territoire.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	437 400		437 400
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	18 000		18 000
DEPENSES DE PERSONNEL	10 083 656		10 083 656
MAINTENANCE ENTRETIEN	497 000		497 000
EMA		24 350	24 350
Total PROPRETE ET VIABILITE HIVERNALE	11 036 056	24 350	11 060 406

Sécurité et protection des biens et des personnes

La sécurité publique est au service des libertés, c'est un droit fondamental et l'une des conditions de leur exercice. La Métropole développe ainsi un partenariat indispensable avec les autres acteurs du territoire et notamment ses vingt communes, pour garantir la sécurité et la protection des biens et des personnes qui vivent sur le Grand Nancy.

Le Contrat Métropolitain de Sécurité 2022-2027 formalise ainsi l'engagement de la Métropole à lutter avec les acteurs du territoire, chacun dans son rôle et en complémentarité contre les phénomènes d'insécurité en mettant en œuvre une action collective et coordonnée dans le champ de la sécurité, de la prévention, de la sanction et de l'éducation au civisme.

Afin de décliner cette politique publique, le Grand Nancy mobilise une enveloppe financière en fonctionnement (0,095 M€) et en investissement (0,21 M€), au service :

- Du **Centre de Supervision Urbain**, opérationnel depuis le 15 juillet 2019, qui permet d'exploiter sur son territoire les 170 caméras de vidéoprotection qui y sont rattachées, 24h/24 et 7j/7, en partenariat avec les communes adhérentes, l'État et l'ensemble des forces de l'ordre.

Il permet à la fois d'informer les forces de l'ordre pour une meilleure réactivité et connaissance des faits délictueux et d'incivilités, de les assister, notamment lors d'interventions spécifiques, de manifestations ou dans la recherche de preuves. Il permet également d'informer les partenaires, de rassurer la population en diminuant le sentiment d'insécurité, mais aussi de contribuer au bon développement de la dynamique partenariale entre les communes de la Métropole.



Centre de Supervision Urbain de Nancy

Une nouvelle convention a été entérinée en conseil métropolitain le 15 décembre 2022. L'apport majeur de celle-ci concerne la participation financière des douze communes adhérentes aux dépenses de fonctionnement annuelles liées au fonctionnement du CSU. Ainsi les charges financières de fonctionnement du service sont réparties entre le Grand Nancy et l'ensemble des communes adhérentes suivant un système de forfaits proposant chacun un service différent lié à l'exploitation des caméras de sécurité.

Ce service est en phase avec le développement croissant de l'activité du CSU au niveau du suivi des manifestations (revendicatives, festives, culturelles ou sportives). Celui-ci accueille notamment le PC sécurité de la Ville de Nancy pour les événements importants qui concernent son territoire, tels les festivités de la Saint-Nicolas ou encore le feu d'artifice du 14 juillet.

- Du **groupement de commandes de fourniture, installation et maintenance des dispositifs de vidéocaptation sur la voie publique**. Par souci de cohérence et de complémentarité, la Métropole du Grand Nancy s'est proposée pour être le coordonnateur de ce groupement, jouant ainsi pleinement son rôle de conseil et de ressource auprès des communes adhérentes pour le choix, l'installation et la maintenance des caméras.

À ce titre, une enveloppe permettra d'assurer ces investissements (0,12 M€) pour le compte des seize communes membres. Des dépenses, qui seront intégralement remboursées à la Métropole l'année N + 1.

- **De la fourrière automobile**, qui dispose actuellement d'un parc d'une capacité de stationnement de 150 véhicules et assure un service public essentiel en lien avec les forces de police. Pour 2024, le budget de fonctionnement s'élève à 0,11 M€, portant notamment le marché d'enlèvement des véhicules. Les recettes sont estimées en parallèle à 0,34 M€.

Prévention des risques et sécurité publique

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	54 600		54 600
CHARGES IMMOBILIERES	19 200		19 200
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	7 000		7 000
DEPENSES DE PERSONNEL	1 423 062		1 423 062
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	4 400		4 400
MAINTENANCE ENTRETIEN	15 050		15 050
SERVICES PUBLICS DELEGUES	90 000		90 000
EMA		217 650	217 650
Total PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE	1 613 312	217 650	1 830 962

Incendie Secours aux biens et personnes

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
DEPENSES DE PERSONNEL	51 233		51 233
MAINTENANCE ENTRETIEN	13 000		13 000
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	16 300 000		16 300 000
EMA		590 000	590 000
Total PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE	16 364 233	590 000	16 954 233



Journée nationale des sapeurs pompiers à Nancy

2.4

CULTURE, SPORT ET VIE SOCIALE

Activer tous les leviers d'émancipation individuelle et collective

Culture

Projet culturel métropolitain

Avec un budget de l'ordre de 0,05 M€, la définition du projet culturel métropolitain se poursuivra en 2024 en coproduction avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) à Grenoble avec la déclinaison de l'expérimentation sur le thème des droits culturels en lien avec les acteurs culturels du territoire.

Alors que de premiers « récits de territoire » ont émergé en 2023, permettant de toucher du doigt le rapport des habitants avec leur territoire, les espaces d'échanges se prolongeront cette année sur la question des **déplacements**. L'objectif pour le Grand Nancy ? Mettre en lumière la dimension culturelle des politiques publiques sectorielles. *

Un savant tissage qui ouvrira à terme sur une mise en forme artistique et surtout l'élaboration d'un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des droits culturels dans les politiques publiques métropolitaines.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	45 000	45 000
SUBVENTIONS VERSEES	5 000	5 000
Total PROJET CULTUREL METROPOLITAIN	50 000	50 000

Pôle muséal : le Féru des Sciences, le Muséum-Aquarium de Nancy et le château de Montaigu



Gérés en partenariat avec l'Université de Lorraine, les musées du Grand Nancy ont connu à nouveau une fréquentation record en 2023 avec plus de 165 000 visiteurs. Après l'installation de gratuités, la programmation joue un rôle fondamental pour l'attractivité de ces musées avec notamment l'exposition « **Cachettes** » pour le jeune public au Muséum-Aquarium et une riche programmation autour des sciences au Féru.

En 2024, le Pôle muséal disposera d'un budget global de 0,68 M€ en fonctionnement et de 0,4 M€ en investissement. En 2024, le **Muséum-Aquarium** proposera en partenariat avec le CHRU l'exposition « **Mort** » du 13 avril au 24 novembre. Cette exposition, à destination d'un public ado-adulte, questionnera ce thème sous l'angle de la zoologie et des sciences sociales, abordant le vieillissement, l'espérance de vie mais aussi le devenir du corps post-mortem, bref une exposition scientifique pour mieux comprendre la mort.



Le salon de musique du Château de Montaigu

Les principaux investissements de l'établissement seront orientés vers la poursuite de la rénovation des huisseries et le lancement de l'étude qui permettra le remplacement de la centrale de traitement d'air de l'espace de zoologie.

Quant au **Féru des sciences**, il poursuivra sa mue avec tout d'abord le déménagement d'une partie de ses collections vers une réserve annexe. Ce déplacement d'œuvres permettra la libération d'un nouvel espace qui sera tout d'abord rénové avec la mise en place notamment d'un éclairage muséographique moins énergivore, puis transformé en une nouvelle version de l'espace à bidouilles augmentée de nouveaux dispositifs et de collections patrimoniales. La première exposition des sciences sera ensuite programmée à partir du mois de juillet. Cette exposition temporaire réalisée en partenariat avec l'INRIA traitera des **jeux vidéo** et de leur façon de construire le monde, mêlant informatiques, sciences physiques et sociologie. L'**amélioration des conditions de vie des agents** sera aussi prise en compte avec des aménagements au niveau des bureaux.

Concernant le **Château de Montaigu** attendant au Féru des Sciences, accessible aux visiteurs entre avril et septembre, l'année 2024 permettra le lancement de travaux d'urgence et d'entretien tels que définis dans le rapport d'évaluation patrimoniale complet réalisé en 2023.

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	BP 2024	Montant AP
Total CULTURE	11 190	50 694	1 265 000	5 996 884
Modernisation et développement des sites équestres			600 000	600 000
Réfection du Château de Montaigu	11 190	50 694	175 000	686 884
Rénovation des auditoriums				1 320 000
Rénovation du Féru des sciences			435 000	1 535 000
Rénovation du Muséum Aquarium			55 000	1 855 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	620 100		620 100
CHARGES IMMOBILIERES	113 700		113 700
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	337 552		337 552
DEPENSES DE PERSONNEL	2 342 875		2 342 875
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	350		350
MAINTENANCE ENTRETIEN	17 200		17 200
EMA		397 185	397 185
Total POLE MUSEAL	3 431 777	397 185	3 828 962

Jardins botaniques

Au Jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy, l'enveloppe budgétaire de 0,28 M€ en section de fonctionnement et de 0,27 M€ en investissement permettra de renforcer l'attractivité de l'établissement avec notamment l'opération « **Les plantes ont-elles des droits** ».



Animation sur la biodiversité au Jardin botanique Jean-Marie-Pelt

Le droit s'implante ainsi au Jardin Botanique Jean-Marie Pelt en 2024 dans le cadre d'une réflexion collective sur le développement durable et notre rapport au vivant. Les bouleversements actuels géopolitiques et climatiques entraînent un autre regard sur la plante de la part de nos concitoyens. Les questions de l'accès aux ressources, des multiples usages ou de la protection des plantes font évoluer la réglementation applicable au végétal. Du global au local, par ses missions de conservation des collections et leur présentation au public, le Jardin Botanique désire ainsi mettre en avant sa volonté de « se documenter sur les réglementations existantes et démontrer son engagement par une adhésion formelle aux politiques développées en faveur du maintien de la biodiversité ».

L'exposition aura pour ambition d'expliquer, comprendre et interroger le droit applicable aux plantes, voire le faire évoluer. En effet, la manière dont le droit définit le végétal est au service d'une conception et d'une relation que la société nourrit elle-même avec la nature. Faudrait-il par exemple reconnaître des droits aux plantes ? Des plantes capitalistiques comme le café, le thé et le chocolat nous éclairent sur l'émergence de ces nouveaux droits. Droits applicables ou droits à reconnaître aux plantes figurent au menu d'une programmation variée et riche en acteurs, thématiques et débats.

Cette invitation au voyage juridique commencera par le chocolat que le droit décortique depuis sa consommation jusqu'à sa production et la culture du cacao. Le thème 2024 coïncidera également avec la finalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) conduit par la métropole du Grand Nancy, qui place au cœur de ses enjeux les thèmes de la biodiversité, des paysages et de la nature en ville.

Par ailleurs, le budget alloué permettra l'entretien du riche patrimoine vivant de l'établissement à Nancy comme au Jardin du Chitelet, ainsi que celui des bâtiments, des serres et des différents matériels.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	196 550		196 550
CHARGES IMMOBILIERES	71 000		71 000
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	333 746		333 746
DEPENSES DE PERSONNEL	2 608 044		2 608 044
MAINTENANCE ENTRETIEN	6 900		6 900
EMA		269 420	269 420
Total JARDIN BOTANIKUES	3 216 240	269 420	3 485 660

Conservatoire régional du Grand Nancy

Labellisé « établissement à rayonnement régional » par le ministère de la Culture, le Conservatoire Régional du Grand Nancy est un établissement contribuant à la vie culturelle de la Métropole, qui réunit chaque année près de 1 500 élèves et environ 109 enseignants tout en déclinant une riche saison culturelle auprès de 11 000 spectateurs. L'établissement vient de valider son nouveau projet d'établissement 2023-2028 fixant ainsi l'ambition d'un établissement ouvert sur de nombreuses disciplines et esthétiques, et intégrant différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle.



Classe préparatoire Théâtre au Conservatoire Régional du Grand Nancy

Le budget de fonctionnement 2024 s'établira à 0,37 M€. Comme chaque année, les principaux postes de dépenses correspondent aux dépenses courantes de l'établissement pour assurer ses missions comme par exemple l'entretien du parc instrumental, l'organisation des examens et la gestion des contrats d'artistes dans le cadre de la programmation culturelle. Celle-ci sera notamment marquée en 2024 par l'organisation d'un spectacle chorégraphique au centre Prouvé ou encore une « semaine de la création et de la musique à l'image ».

Le budget d'investissement 2024 s'établira à 1 M€. Il permettra, à hauteur de 0,7 M€, d'achever l'opération de **remplacement des centrales de traitement d'air** du site déployé en phases successives afin de tenir compte des contraintes d'accueil de l'établissement. D'autres aménagements sont en perspective, dont l'aménagement de salles de pratique instrumentale. Enfin, le Conservatoire consacrera une enveloppe pour le renouvellement de son parc instrumental avec notamment l'acquisition de pianos d'étude et d'une harpe.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	171 340		171 340
CHARGES IMMOBILIERES	165 500		165 500
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	174 081		174 081
DEPENSES DE PERSONNEL	6 277 449		6 277 449
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 600		1 600
MAINTENANCE ENTRETIEN	29 200		29 200
SUBVENTIONS VERSEES	122 500		122 500
EMA		1 005 000	1 005 000
Total CONSERVATOIRE REGIONAL	6 941 670	1 005 000	7 946 670

Sports et loisirs

Le Grand Nancy assure la gestion de grands équipements de sports structurants accueillant des équipes professionnelles, ainsi que de nombreux équipements de sport et de loisirs. La Métropole soutient également le sport professionnel et de haut niveau et accompagne les grands événements et manifestations sportives sur son territoire.

Grands Équipements Sportifs



« Les ambassadeurs du sport » au Palais des Sports Jean Weille

Une enveloppe de 0,43 M€ en fonctionnement sera affectée en 2024 aux charges courantes permettant l'utilisation quotidienne du palais des sports Jean Weille, du stade Marcel Picot et du Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy. Par ailleurs, l'étude technique, économique et financière se poursuivra pour le Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy afin de faciliter la réflexion métropolitaine et communale sur les possibilités d'optimisation d'accueil et de gestion de l'équipement, ainsi que la clarification des modes de gestion.

Au niveau du budget d'investissement fléché à hauteur de 1,4 M€ pour les grands équipements sportifs, outre les opérations de maintenance annuelle, quelques travaux exceptionnels seront réalisés : le remplacement des chronos scores et la rénovation du réseau numérique du Palais des Sports Jean Weille, le relamping LED du Stade Marcel Picot, le remplacement de la centrale de traitement d'air du Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy ainsi que de son sol sportif au regard de son état de vétusté et afin de se conformer à l'évolution des réglementations sportives.

Par ailleurs, la poursuite de l'étude sur le palais des sports Jean Weille sera également menée afin d'envisager l'augmentation des espaces sportifs et d'hospitalités complémentaires et des montages financiers dédiés

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	143 650		143 650
CHARGES IMMOBILIERES	361 045		361 045
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	981 399		981 399
DEPENSES DE PERSONNEL	554 814		554 814
MAINTENANCE ENTRETIEN	13 720		13 720
EMA		279 900	279 900
Total GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 054 628	279 900	2 334 528



Stade Marcel Picot à Tomblaine

AP & OPERATIONS	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Sports et loisirs	273 814	171 896	2 869 000 €	36 058 018
Modernisation & développement du Parc des Sports Jean Weille	8 622	38 605	250 000 €	987 228
Modernisation & développement du Parc des Sports Jean Weille	8 622	38 605	250 000 €	987 228
Modernisation & développement du Stade Marcel Picot			70 000 €	5 350 000
Modernisation & développement du Stade Marcel Picot			70 000 €	5 350 000
Modernisation & rénovation des équipements aquatiques	221 110	14 535	665 000 €	6 015 645
Modernisation & rénovation des équipements aquatiques	221 110	14 535	665 000 €	6 015 645
Modernisation du complexe sportif des Aiguillettes			329 000 €	429 000
Modernisation du complexe sportif des Aiguillettes			329 000 €	429 000
Modernisation du parc des sports de Vandoeuvre	12 431	25 726	875 000 €	953 157
Modernisation du parc des sports de Vandoeuvre	12 431	25 726	875 000 €	953 157
Modernisation et développement des jardins botaniques			380 000 €	980 000
Modernisation et développement du jardin botanique du Chitelet			380 000 €	980 000
PCAET A1 Accompagner la transition du parc bâti du territoire			150 000 €	8 545 459
rénovation énergétique du patrimoine métropolitain			150 000 €	8 545 459
Piscine olympique Alfred Nakache Nancy Gentilly	31 650	93 030	150 000 €	12 797 529
Réhabilitation Piscine olympique Alfred Nakache Nancy Gentilly - Etudes	31 650	93 030	150 000 €	12 797 529

Sport Professionnel et manifestations sportives



Le SLUC Nancy Basket au Palais des Sports Jean Weille

Du côté du sport professionnel et de haut niveau, le Grand Nancy met en œuvre la **charte métropolitaine du sport** qu'il a adoptée pour la période 2021 à 2024 par délibération du 8 juillet 2021. Avec en ligne de mire les Jeux Olympiques à Paris en 2024, auxquels la Métropole du Grand Nancy prend part à travers le label « Terre de Jeux 2024 », la nouvelle charte métropolitaine se présente comme un cadre de référence associé à un règlement financier en direction des cinq clubs de sport professionnel et de haut niveau du territoire : l'ASNL (football), le SLUC Nancy Basket (basket-ball), le Nancy Métropole handball (handball), le Grand Nancy volley-ball (volley-ball masculin), le Vandœuvre Nancy Volley Ball (volley-ball féminin) et le Grand Nancy Aquatique Club (Water-Polo féminin).

La Métropole est également un acteur majeur dans **l'événementiel sportif du territoire**, propriétaire de grands équipements sportifs permettant notamment l'accueil de grands rendez-vous. Ainsi, la charte métropolitaine du sport entérine un règlement d'intervention pour les événements sportifs définissant ainsi les critères permettant au Grand Nancy d'apporter un soutien à des manifestations pour un montant total de 0,24 M€ et ce, en adéquation avec la politique sportive portée par la Métropole. Des actions autour des Jeux Olympiques 2024 seront également menées sur le territoire.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	83 700		83 700
CHARGES IMMOBILIERES	10 000		10 000
DEPENSES DE PERSONNEL	1 010 544		1 010 544
SUBVENTIONS VERSEES	3 262 016		3 262 016
EMA		40 000	40 000
Total SPORT PROFESSIONNEL	4 366 260	40 000	4 406 260

Équipements sportifs et de loisirs

Une enveloppe de 1,14 M€ est dédiée au fonctionnement d'un large patrimoine sportif allant du Pôle nautique à Nancy au Complexe sportif des Aiguillettes à Vandœuvre-lès-Nancy ou encore l'aérodrome à Malzéville. Ce patrimoine s'est enrichi de 14 équipements sportifs omnisports et 8 installations sportives extérieures suite à la dissolution du Syndicat Intercommunautaire Scolaire.

Une enveloppe de 1,9 M€ permet d'assurer la maintenance annuelle des sites. Des opérations exceptionnelles seront également engagées, notamment la réfection de la toiture de trois gymnases, l'installation d'un contrôle d'accès par badge au niveau des équipements scolaires et omnisports, la réfection de sols sportifs et le relamping LED de quatre gymnases. La réfection d'un mur du hangar ULM de l'aérodrome de Malzéville et de la structure du centre équestre de Brabois seront également réalisées.

Catégorie de Dépenses		Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	625 216		625 216
CHARGES IMMOBILIERES	375 500		375 500
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	850 073		850 073
DEPENSES DE PERSONNEL	389 398		389 398
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	400		400
MAINTENANCE ENTRETIEN	42 400		42 400
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	252 370		252 370
SUBVENTIONS VERSEES	35 000		35 000
EMA		1 920 300	1 920 300
Total SPORT ET DE LOISIRS	2 570 357	1 920 300	4 490 657

Équipements culturels et de loisirs

Au niveau du **Zénith du Grand Nancy**, dont la délégation de service public lancée en 2018 se déploie sur une durée de 25 ans, le budget de fonctionnement (0,49 M€) et d'investissement (0,6 M€) constituent des budgets essentiellement contractuels permettant de procéder au versement des contributions au délégataire. À noter qu'une somme de 0,43 M€ est allouée à la taxe foncière du site (en augmentation sensible en raison des travaux d'extension réalisés dans le cadre du contrat de concession). En termes d'aménagement, l'année 2024 permettra de finaliser l'opération de **sécurisation du parking** avec le raccordement des caméras de surveillance au centre de supervision urbain.



Zénith du Grand Nancy à Maxéville

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	25 300		25 300
CHARGES IMMOBILIERES	474 365		474 365
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	11 495		11 495
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	2 750		2 750
SERVICES PUBLICS DELEGUES	105 000		105 000
EMA		624 000	624 000
Total EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS	618 910	624 000	1 242 910

Équipements aquatiques

En 2024, le budget de l'**Aquapôle** s'établit à 1,39 M€ en fonctionnement et 1,25 M€ en investissement. Une partie du budget de fonctionnement est allouée à deux prestations courantes : l'une effectuée par une société de nettoyage, essentielle pour garantir l'hygiène dans les établissements et l'autre pour le recrutement d'agents de sécurité indispensables au bon fonctionnement en période estivale. Enfin, une attention particulière est accordée à l'entretien régulier des installations, englobant la maintenance des équipements et la gestion de la qualité de l'eau.



Dispositif Prescri'mouv à la piscine de Laneuveville-devant-Nancy

Outre les opérations de maintenance habituelles des piscines, les investissements majeurs incluront l'amélioration de l'espace détente du Lido pour un montant de 0,150 M€, l'automatisation du cycle de lavage à Laneuveville-devant-Nancy et au Lido pour un montant de 0,221 M€ et le remplacement de la chaudière à Laneuveville-devant-Nancy pour un montant de 0,144 M€.

Par ailleurs, des **initiatives de santé publique** au sein des piscines se poursuivront telles que la participation à des événements comme Octobre Rose, le Téléthon ou la mise en œuvre de créneaux labellisés « Prescri'Mouv » favorisant la pratique d'une activité physique sur prescription médicale.

Par ailleurs, alors que l'offre aquatique et de loisirs s'est développée sur le territoire avec l'ouverture en avril 2023 de **Nancy Thermal**, les habitants renoueront avec la base de loisirs de la **Plage des 2 Rives** pour une quatrième saison estivale, avec cette année un espace aménagé de 8 000 m² côté Nancy, comprenant une nouvelle plage de sable de 2 400 m² offrant des espaces de détente et de fraîcheur.

Les Jeux Olympiques seront mis à l'honneur à l'occasion des animations estivales de la Plage des Deux Rives. Par ailleurs, l'**acquisition de deux bassins** et d'un « splash pad » de 300 m² pour un montant de l'ordre de 0,6 M€ permet, côté Tomblaine, de réduire durablement les coûts d'exploitation de l'équipement en lien avec la location de la structure.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	682 824		682 824
CHARGES IMMOBILIERES	634 860		634 860
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	1 076 898		1 076 898
DEPENSES DE PERSONNEL	5 375 622		5 375 622
MAINTENANCE ENTRETIEN	47 930		47 930
SUBVENTIONS VERSEES	50 000		50 000
EMA		1 256 750	1 256 750
Total EQUIPEMENTS AQUATIQUES	7 868 134	1 256 750	9 124 884

Solidarités, jeunesse et santé

Cohésion sociale et Santé

L'action de la Métropole dans le champ de la cohésion sociale et de la santé sera marquée en 2024 par la mise en œuvre de nouveaux cadres d'intervention :

- Un **Contrat de Ville** (2024-2030) co-construit avec l'État, les communes et les partenaires des Quartiers Politique de la Ville, avec un engagement financier métropolitain conforté ;
- Une **nouvelle contractualisation avec l'État dans le champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté** des Grands Nancéiens, au travers d'un Pacte Local des Solidarités ;
- Un nouveau Contrat Local de santé (2024-2028) autour de priorités resserrées et soutenant le développement d'actions sur le territoire avec un financement nouveau concerté avec l'ARS.

Au plan budgétaire il est proposé un effort particulier, compte tenu de la conjoncture économique et sociale, en maintenant les inscriptions à même niveau qu'en 2023, soit 1,97 M€ en fonctionnement dans le champ de la cohésion sociale et de l'insertion ; 0,16 M€ en fonctionnement et 0,2 M€ en investissement dans le champ de la Santé. Ces politiques publiques génèrent par ailleurs 0,38 M€ de recettes de fonctionnement.

Ainsi, **le Grand Nancy maintiendra son engagement financier auprès des acteurs** pour la mise en œuvre du nouveau contrat de ville, à l'appui d'une enveloppe de l'ordre de 0,96 M€. Ce dispositif, qui continuera à toucher huit quartiers de la métropole, s'attachera à répondre aux objectifs du nouveau contrat qui sera signé en mars 2024.



Engagée dans la **prévention et la lutte contre la pauvreté**, la Métropole poursuivra son action au travers un **nouveau Pacte des Solidarités** pour lequel il est proposé des inscriptions budgétaires à hauteur de l'étiage des années précédentes, soit 0,3 M€ de recettes de l'État pour une dépense totale en fonctionnement de 0,6 M€, montant qui sera révisé à la hausse a priori au vu des négociations en cours avec l'État.

La Métropole poursuivra par ailleurs son engagement en faveur de l'emploi en soutenant l'action de la Maison de l'Emploi ou au travers du Fonds d'aide aux jeunes.

Par ailleurs, dans le champ de la **santé**, la Métropole continuera à déployer son action de coordonnateur des acteurs institutionnels, associatifs et professionnels, ainsi que de soutien à la lutte contre différentes inégalités devant la santé, dans le cadre d'un nouveau Contrat local de santé (CLS) à intervenir en 2024.

Elle soutiendra cette action par un **appel à projets annuel dans le champ de la prévention**, qui sera co-construit avec les partenaires institutionnels.

Elle continuera également à accompagner les **projets d'exercice coordonné** comme moyen de maintenir l'offre de soins de premier recours sur le territoire, par des aides à l'investissement et le soutien financier aux **projets de santé sociale** conduits par leurs équipes pour lutter contre les inégalités de santé, au travers d'un nouvel appel à projets.

AP & OPERATIONS	CP 2023	BP 2024	Montant AP
Solidarités jeunesse et santé	50 000	200 000 €	400 000
Maisons Parisot	50 000	200 000 €	400 000
Maisons Parisot	50 000	200 000 €	400 000

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	184 500		184 500
CHARGES IMMOBILIERES	10 500		10 500
DEPENSES DE PERSONNEL	573 790		573 790
SUBVENTIONS VERSEES	1 951 000		1 951 000
Total COHESION SOCIALE ET SANTÉ	2 719 790	0	2 719 790

Crématorium

L'exploitation du crématorium est déléguée au groupe OGF en affermage et donne lieu chaque année à la perception d'une redevance de l'ordre de 0,56 M€.

La délégation de service public du crématorium arrivant à échéance en 2025, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage est prévu en 2024 pour accompagner son renouvellement justifiant l'inscription d'une enveloppe en fonctionnement (0,048 M€).

En parallèle, deux projets de nature à renforcer la qualité du service aux habitants seront engagés pour une enveloppe en investissement de 0,107 M€ : d'une part, la **création d'espaces d'attente** à l'attention des familles nécessitant une étude architecturale préalable à d'éventuels travaux. D'autre part, il est envisagé que la **salle de convivialité** du crématorium soit utilisée au-delà de sa fonction première pour accueillir des cérémonies laïques. Ainsi, l'aménagement de l'espace pour concrétiser le projet de Maison des adieux suppose quelques modifications d'éclairage, la sonorisation de la salle et l'achat de sièges.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	40 000		40 000
CHARGES IMMOBILIERES	8 560		8 560
EMA		107 000	107 000
Total CREMATORIUM	48 560	107 000	155 560

Fonds de Solidarité Logement

La Métropole poursuivra son action résolue en faveur de l'accès et du maintien au logement des Grands Nancéiens les plus précaires par la mobilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL) en aides individuelles et actions d'accompagnement, notamment dans le cadre de l'AMI Logement d'abord.

Compte tenu de l'impact de l'inflation sur les dépenses liées au logement, l'accent restera mis sur la **lutte contre la précarité énergétique**, avec la promotion du FSL Énergie dont les conditions demeureront élargies mais aussi l'étude des possibilités d'action ouvertes par le Pacte des Solidarités.

Enfin, 2024 sera marquée par la concertation et l'adoption d'un nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), qui constituera pour la Métropole un nouveau cadre de référence et l'occasion d'un ajustement de ses dispositifs FSL.

Ces dépenses évaluées à 1,93 M€ font l'objet d'une dotation de compensation versée par le Conseil départemental au titre du transfert de compétences opéré au 1^{er} janvier 2017 ainsi que de recettes versées par les bailleurs, les fournisseurs d'énergie ou les bailleurs dans le cadre de l'AMI Logement d'abord.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	107 630	107 630
DEPENSES DE PERSONNEL	464 860	464 860
SUBVENTIONS VERSEES	1 828 212	1 828 212
Total FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT	2 400 702	2 400 702

Vie étudiante



La Métropole a choisi d'ouvrir fin 2023 un espace de concertation avec étudiants et partenaires afin de co-construire une nouvelle feuille de route de l'action métropolitaine, dans le cadre d'**Assises de la Vie Étudiante**. Il s'agit ainsi de décliner le 4^e axe « Vie étudiante » de son récent Schéma métropolitain Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, en cohérence avec les démarches engagées au niveau régional ou de l'Université de Lorraine.

Il est proposé de procéder à des inscriptions budgétaires permettant une intervention métropolitaine dans la continuité en subventions et en prestations, soit un montant total de 0,065 M€. La mise en œuvre de la nouvelle feuille de route métropolitaine est envisagée pour l'année universitaire 2024 - 2025.

Par ailleurs, la Métropole s'est engagée dans le cadre du Pacte territorial de relance et de transition écologique à soutenir la 2^e phase de réhabilitation de la résidence Monbois à hauteur de 700 000 €. L'opération sera engagée début 2024 (recrutement du maître d'œuvre), ce qui pourra donner lieu au versement d'un premier acompte, ce qui justifie l'inscription de crédits d'investissement à hauteur de 0,35 M€ en 2024.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	65 050		65 050
SUBVENTIONS VERSEES	277 700		277 700
EMA		350 000	350 000
Total VIE ETUDIANTE	342 750	350 000	692 750

2.5

RESSOURCES

Pour un pilotage efficient de l'action publique

Fonctionnement de l'institution et équipements métropolitains



Bâtiment Chalnot

Une part des dépenses de **fonctionnement de l'institution** est dévolue à la masse salariale et à la mise en œuvre des fonctions « supports » et « ressources » de la Métropole telles que les Ressources Humaines, la direction des Finances et du contrôle de gestion, la direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique et des Assemblées, la gestion du Patrimoine et des Affaires Foncières, les moyens généraux et l'administration générale, mais aussi les Directions Administratives et Financières des pôles.

Une partie des directions fonctionnelles sont engagées dans une démarche de mutualisation initiée avec la Ville de Nancy depuis septembre 2022. Ce processus se poursuivra dans le souci d'une performance accrue pour accompagner la mise en œuvre des projets. Cette mutualisation se traduit budgétairement en 2024 par la perception de recettes de mutualisation, calculées suivant les principes posés dans les conventions passées entre la Ville et la Métropole.

Les dépenses de fonctionnement de l'institution sont également liées aux fonctionnement du siège social des bâtiments Kennedy et Chalnot (le nettoyage des locaux, les assurances, l'entretien maintenance du parc mobilier et immobilier, les vêtements de travail et équipements de protection individuelle, gardiennage et sécurité), de l'assemblée délibérante et du protocole pour un total proposé de 3,72 M€ ainsi que celles liées à la gestion des centres techniques et garages.

En investissement, les crédits dédiés au « fonctionnement de l'institution » sont orientés de manière à garantir des conditions de fonctionnement suffisantes pour un service optimisé.

Ils concernent notamment :

- **L'entretien et le renouvellement du parc mobilier**, hors informatique et logiciel, nécessaire à l'exercice des missions propres aux services métropolitains : mobiliers, parc copieurs, aménagements divers.

Cela représente chaque année une enveloppe contrainte, d'environ 144 000 € en nette diminution par rapport aux années précédentes. Un important travail est mené sur les pratiques de renouvellement et l'entretien afin de prolonger la vie des matériels.

Pour 2024, les besoins de crédits portent sur des opérations d'aménagements d'espaces (coworking, salles de réunion) ou achat de matériels spécifiques (prévention de la santé, médical).

- L'enveloppe dédiée aux **travaux d'entretien récurrents des bâtiments du siège social** est estimée au à 0,3 M€ € pour 2024. Cette estimation correspond à un niveau d'entretien annuel minimum en matière de sécurité, confort thermique, travaux de maintenance préventifs, mise en sécurité des bâtiments et respect des contraintes réglementaires. Cette année sont également prévues des interventions de réparations ciblées à hauteur de 0,35 M€ : remplacement des cellules HTA du bâtiment Kennedy, le remplacement de la CTA de la salle 109 Du bâtiment Chalnot, le remplacement des systèmes de régulation ou encore le développement de la vidéoprotection. Ces dossiers vont faire l'objet de demandes de subventions à la DSIL ou la récupération de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Au niveau du **parc privé de la Métropole**, une enveloppe de 0,07 M€ est prévue, principalement vouée à opérer à des démolitions sur un patrimoine non réutilisable car trop vétuste et donc devenu obsolète.

- **Concernant les centres techniques**, les crédits inscrits pour 2024 visent notamment l'achat de véhicules et d'engins (1,1 M€). Les dépenses d'investissement comprennent également 0,38 M€ pour l'entretien et la rénovation des bâtiments. Ces actions sont complétées en 2024 par 0,36 M€ de crédits de paiement dédiés au projet d'extension du bâtiment du centre technique de Villers-lès-Nancy, en vue de remplacer des installations préfabriquées mises en place il y a 6 ans.



Centre technique Marcel Brot

AP & OPERATIONS	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Fonctionnement de l'institution	15 012	165 076	3 260 000	4 875 088
Dépollution du site Alstom	11 472	164 368	2 900 000	4 435 840
Dépollution du site Alstom	11 472	164 368	2 900 000	4 435 840
Réhabilitation et construction de centres techniques métropolitains	3 540	708	360 000	439 248
Réhabilitation du centre technique de Villers	3 540	708	360 000	439 248

Centres techniques

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	1 244 800		1 244 800
CHARGES IMMOBILIERES	151 000		151 000
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	1 325 854		1 325 854
DEPENSES DE PERSONNEL	1 556 127		1 556 127
MAINTENANCE ENTRETIEN	265 100		265 100
EMA		1 531 250	1 531 250
Total CENTRES TECHNIQUES	4 542 881	1 531 250	6 074 131

Dépenses de structure

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	2 709 539		2 709 539
CHARGES IMMOBILIERES	653 400		653 400
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	453 814		453 814
DEPENSES DE PERSONNEL	18 250 298		18 250 298
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	100		100
MAINTENANCE ENTRETIEN	181 700		181 700
SUBVENTIONS VERSEES	177 207		177 207
EMA		1 161 000	1 161 000
Total DEPENSES DE STRUCTURE	22 426 058	1 161 000	23 587 058

→ Équipements métropolitains

La métropole possède plusieurs biens et équipements qui ne sont pas directement rattachés à une politique publique ou qui, par leur nature, relèvent de compétences métropolitaines particulières ou transversales. Parmi ces projets transversaux, on peut citer :

- **Divers travaux d'accessibilité (0 ,575 M€) sont prévus en 2024 :**



Les **travaux d'accessibilité du conservatoire de Musique** seront achevés en 2024, ainsi que la piscine de Laneuveville-devant-Nancy avec la réalisation de la rampe d'accès extérieure (travaux programmés à l'été 2024 durant la fermeture). Dans le cadre de la mise en conformité visés à l'Agenda D'Accessibilité Programmé (ADAP), d'autres équipements vont être traités tels que **la requalification du hall d'accueil** du siège de la Métropole. Au-delà de la mise en accessibilité, ce chantier permettra également de requalifier le hall et de réinterroger le positionnement de la banque d'accueil comme des cheminements à travers cet espace.

Les études de maîtrise d'œuvre liées à la mise en accessibilité **du jardin botanique** devraient commencer en 2024. Ces travaux sont inscrits au sein du plan pluriannuel d'investissement afin de mener à bien les travaux de mise en conformité visés à l'ADAP et ainsi contribuer à une Métropole accessible.

- **Travaux de transition écologique :** Suite aux études finalisées en 2022, sur un périmètre de 19 bâtiments métropolitains, la métropole dispose d'un diagnostic patrimonial et énergétique précis composé des informations suivantes :
 - Les bouquets de travaux permettant de réduire nos consommations d'énergie ;
 - Les coûts estimatifs d'investissement pour réaliser ces travaux ;
 - Les CEE (Certificat d'Économie d'Énergie) récupérables ;
 - Les estimations d'économies d'énergie générées par ces travaux et les incidences financières.

Sur cette base, le **Plan d'Amélioration Énergétique du Patrimoine** (PAEP) métropolitain vise à définir les priorités et les capacités de réalisation de la Métropole, en cohérence avec les objectifs du PCAET. Les premières études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 0,13 M€ vont être lancées en 2024 et permettront la réalisation des premiers travaux sur le palais des sports Jean Weille en 2025.

→ Compétence Particulière gérés en Délégation de services publics

Le **Pôle Animalier** est un équipement neuf situé à Bois de Haye, géré en délégation de service public et dont les dépenses et recettes sont fixées contractuellement. La Métropole contribue ainsi dans le cadre d'une redevance annuelle d'investissement au délégataire à hauteur de 0,3 M€ à l'investissement, et 0,02 M€ de participation au fonctionnement.

→ Dépenses préalables à la mise de place de nouvelles infrastructures et services publics

La Métropole interviendra également en 2024 sur divers autres sites, pour préparer leur mise à disposition en vue de la réalisation de projets pour des tiers partenaires :

En 2017, le conseil métropolitain a autorisé le lancement de **l'opération de construction d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers** située Avenue du XX^e Corps à Nancy, pour le compte du SDIS 54, afin de regrouper sur un seul site les casernes de Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine.

Compte tenu du niveau d'avancement du projet, géré sous mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée attribué à SOLOREM, 765 000€ sont inscrits en 2024, pour la clôture de l'opération (pour un projet estimé au total à 16 530 000 € sur 2022-2024).

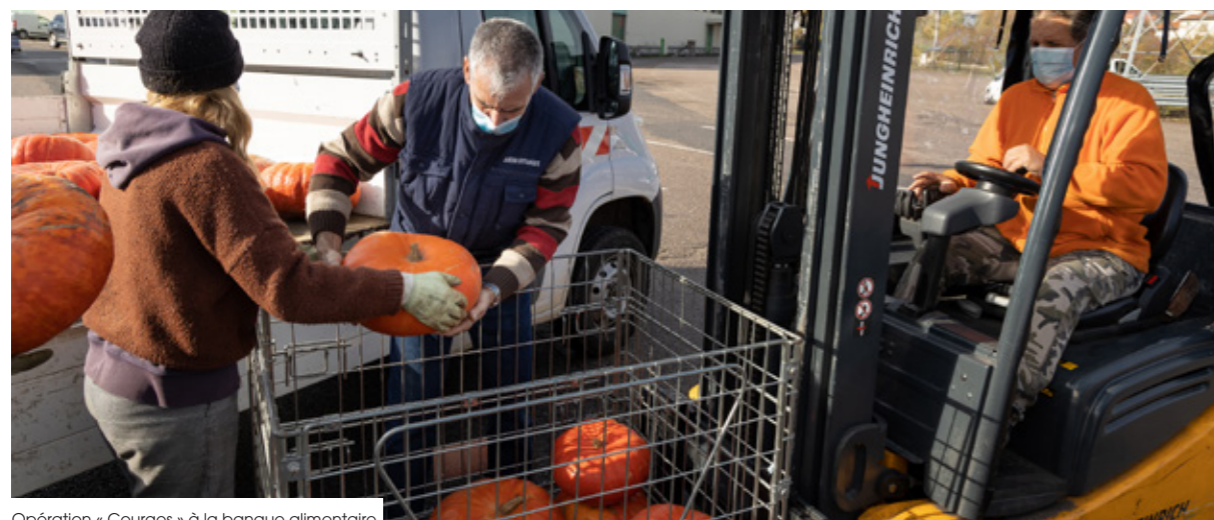
Le bâtiment devrait être réceptionné mi-avril 2024 et transféré, en pleine propriété au SDIS 54. Cela permettra d'enclencher le versement des 15 annuités de remboursement dues par le SDIS 54 dès 2025 (400 000€ annuels).

La Métropole s'est également engagée dans un partenariat avec l'APIJ (Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice) pour faciliter la construction de la **nouvelle cité judiciaire**. La Métropole est chargée de dépolluer et déconstruire le hall G situé sur la friche industrielle ALSTOM, rue Oberlin à Nancy (d'une surface de près de 12 000 m²), avant de céder cette parcelle. La Métropole travaille également avec l'APIJ, pour que les projets attenants à la cité judiciaire à venir tels que la passerelle au-dessus du canal venant de la Pépinière et du parvis aux abords du futur bâtiment de la cité judiciaire puissent coïncider avec les échéances souhaitées.

Les études préalables à la dépollution ont été réalisées en partie, le plan de gestion est validé. Il convient donc au cours de l'année 2024 de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre de dépollution, déconstruction désamiantage, déposer les autorisations d'urbanisme adéquates et de procéder au démarrage des travaux. Ces travaux ont généré des demandes de subventions entre autre à l'ADEME, au fond vert, et font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

La Métropole du grand Nancy a terminé la vente de son ancien site dit **Marché de Gros**.

Aujourd'hui elle reste uniquement propriétaire d'une halle servant d'entrepôt solidaire (Resto du cœur et Ordre de Malte, banque alimentaire). Une somme de 0,1 M€ est inscrite en investissement pour la maintenance de ce patrimoine. En fonctionnement on retrouve des sommes pour les taxes foncières, l'entretien et les assurances pour un montant d'environ 0,51 M€.



Opération « Courges » à la banque alimentaire

AP & OPERATIONS	CP 2022	CP 2023	REPORT 2023	BP 2024	Montant AP
Divers équipements métropolitains	10 181 276	6 411 643	180 246	1 360 000	16 824 245
Agenda d'accessibilité programmée	648 359	242 579	117 228	575 000	6 483 165
Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments	648 359	242 579	117 228	575 000	6 483 165
Démolition de l'ancien refuge				20 000	1 120 000
Démolition de l'ancien refuge				20 000	1 120 000
Regroupement de deux casernes de Sapeurs Pompiers	9 532 918	6 169 064	63 019	765 000	9 221 080
Opération construction de la caserne	9 532 918	6 169 064	63 019	765 000	9 221 080

Équipements métropolitains

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	2 100		2 100
CHARGES IMMOBILIERES	123 724		123 724
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	18 045		18 045
MAINTENANCE ENTRETIEN	2 050		2 050
SERVICES PUBLICS DELEGUES	215 300		215 300
SUBVENTIONS VERSEES	3 000		3 000
DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS		5 000	5 000
EMA		347 000	347 000
Total EQUIPEMENTS METROPOLITAINS	364 219	352 000	716 219

Systèmes d'information

Dans un environnement qui s'adapte sans cesse pour rechercher une qualité de service public toujours améliorée, l'appui que constituent les systèmes d'information, est essentiel. Les dépenses et recettes de l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte de la Métropole, des communes et des établissements dans le cadre de la mutualisation témoignent de cette volonté de favoriser un appui efficace en la matière.

Les missions de la DSIT sont décomposées en 2 volets :

- **Assurer le maintien opérationnel des systèmes**, applications et matériels utilisés pour répondre aux missions de la collectivité ; il s'agit ici de proposer la performance, la disponibilité et la sécurité attendues ;
- **Anticiper les besoins et les usages**, par observation des tendances du marché et prise en compte des évolutions organisationnelles portées par les métiers ; il s'agit ici de rechercher et de proposer des solutions facilitantes en tenant compte de l'impact psycho-social que peuvent avoir la dématérialisation, la multiplication des outils et des canaux de communication mais en intégrant la nécessaire contrainte de la conformité réglementaire, notamment le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Les propositions budgétaires pour 2024 permettent de couvrir l'ensemble de ces problématiques, parfois par des actions de court terme, parfois par l'initiation de plans pluriannuels d'investissement.

Les montants proposés, comprenant les dépenses prévues au service des communes et organisations infogérées (objet de refacturations en investissement et en fonctionnement), apparaissent en augmentation par rapport aux exercices précédents : conséquence de schémas directeurs numériques désormais établis et en cours de mise en œuvre (les directions métiers et les organisations adhérentes sont en demande croissante et récurrent d'évolution de leurs logiciels, de nouveaux logiciels, de nouvelles modalités de travail, à distance ou en mobilité par exemple). 2024 marquant le démarrage d'une nouvelle convention de mutualisation, par laquelle la DSIT entend se positionner davantage en assistante à maître d'ouvrage et en force de proposition de l'ensemble des adhérents.

Ainsi le BP 2024 prévoit :

- **4 M€ de fonctionnement** pour répondre aux besoins de maintenance de logiciels et matériels du parc, permettre l'accompagnement à l'évolution de logiciels, financer les frais des télécommunications, de locations immobilières (réseau de fibre optique), de formation et de prestations diverses concourant tant à l'apport d'expertise externe qu'à la montée en compétences des agents ;
- **5,8 M€ d'investissement seront dédiés au maintien opérationnel** du Système d'Information (SI), dépenses de maintenance et d'entretien récurrents, permettant :
 - De renouveler les matériels obsolètes, soit pour des raisons de performances soit parce que les éditeurs n'assurent plus le support des systèmes d'exploitation et les exposent ainsi à des risques croissants de cyberattaques ;
 - De renouveler les applications informatiques obsolètes, d'un point de vue fonctionnel et/ou technique ;
 - D'étendre le périmètre d'applications ou de composants détenus et ainsi augmenter le patrimoine mobilier et fonctionnel de la collectivité.
- Enfin, les travaux d'entretien, maintenance du **Réseau Métropolitain de Télécommunication** et les flux financiers liés à l'exploitation de ce réseau sont traduits au BP 2024 (budget Annexe 04) avec une inscription de 0,9 M€ d'investissement et 1,05 M€ de recettes de fonctionnement.

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2024
CHARGES COURANTES	1 649 560		1 649 560
CHARGES IMMOBILIERES	328 600		328 600
DEPENSES D'ENERGIE, FLUIDES	14 000		14 000
DEPENSES DE PERSONNEL	4 122 352		4 122 352
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	1 000		1 000
MAINTENANCE ENTRETIEN	1 776 270		1 776 270
MOUVEMENTS INTERBUDGETS	312 000		312 000
SUBVENTIONS VERSEES	4 000		4 000
EMA		5 879 272	5 879 272
Total DSIT	8 207 782	5 879 272	14 087 054



Ce Budget Primitif 2024 été élaboré avec l'aimable concours des services et partenaires.

Directeur de la publication : Mathieu Klein

Conception éditoriale et coordination : Jérémie Cholley et Kévin Crotte-Brault

Conception : Mission Rayonnement - Pôle Créa Ressources

Conception graphique - Réalisation : Sylvie Maestri

Crédits photos : ©Adobe Stock - ©C3D/MGN - ©Christopher Courtois - ©Mathieu Cugnot - ©Mathieu Damarin - ©ER. HDT-Région - ©Khaled Frikha - ©Benoît Gallot - ©Bertrand Jamot - ©Jean-François Livet - ©Chloé Marchal - ©Serge Martinez - ©Fred Marvaux - ©O.H Nancy - ©Adeline Shumacker - ©SIG/MGN - ©Julien Soret - ©Clotilde Verdenal/ L'Oeil Créatif - ©Ville de Essey-lès-Nancy

Impression : Métropole du Grand Nancy

métropole
GrandNancy